

**734<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mardi 16 octobre 2012

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 31 MAI 2013 (N° 8.123)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

**SOMMAIRE**

---

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2012**

—  
**Séance publique  
du mardi 16 octobre 2012**  
—

*Sont présents* : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—

*Assistent à la séance* : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie VATRICAN, Adjoint au Directeur du Budget et du Trésor.

—

*Assurent le Secrétariat* : Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures qui accompagne actuellement le Souverain en visite officielle en Lituanie et en Pologne.

En liminaire, je vous rappelle que la première partie de cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info et que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Je vous rappelle que la diffusion sur Monaco Info comprendra la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la réponse du Ministre d'Etat et les interventions de politique générale de tous les Elus.

—

Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée, les modifications à apporter au projet de Budget Rectificatif 2012. Ces modifications sont les suivantes :

RECETTES

Article 033.101 :	
T.V.A.	+25.300.000 €
Article 043.101 :	
ISB	+ 7.000.000 €
Article 011.400 :	
Produit Cession	- 1.600.000 €
Article 012.110 :	
Autres Recettes :	+ 3.575.000 €
Article 021.101 :	
Tabacs	+ 150.000 €

DEPENSES :	
Article 322.351 :	
Achat Matériel	+ 25.000 €
Article 360.410 :	
Achat Marchandises	+ 150.000 €
Article 384.422 :	
Dépenses Compte Partage P et T	+ 15.000 €
Article 402.317 :	
Réparations Civiles	+ 520.000 €
Article 404.382 :	
Grosses Réparations	+ 300.000 €
Article 406.412.1 :	
TVA	+ 1.100.000 €
Article 406.381.1 :	
Contrats Entretien et Travaux	+ 1.000.000 €
Article 501.432.1 :	
Nettoiemnt Ville	+ 90.000 €
Article 501.432.2 :	
Collecte Incinération	+ 350.000 €
Article 604.202 :	
Fondation Albert II	+ 382.100 €
Article 606.114 :	
Subventions diverses	+ 186.700 €
Article 608.141 :	

Convention Services ASM FC	- 1.825.000 €
Article 608.206 :	
Congrès Contribution	+ 100.000 €
Article 609.208 :	
Etudes Economiques	+ 300.000 €
Article 609.214 :	
Intervention Economique	+19.000.000 €
Article 705.982 :	
Acquisitions Terrains Immeubles	+ 602.000 €
Article 705.932 :	
Réhabilitation Cap Fleuri	- 500.000 €
Article 705.9321 :	
Rhab/Reconstruction Cap Fleuri	+ 500.000 €
Article 705.946 :	
Opération Testimonio	- 700.000 €

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est à présent Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

Le projet de budget rectificatif de l'exercice 2012 se présente comme suit :

	Budget Primitif 2012	Budget Rectificatif 2012	%
<b>- RECETTES</b>	833 150 500 €	860 714 600 €	3,3 %
<b>- DEPENSES</b>	889 957 400 €	896 051 500 €	0,7 %
* ordinaires	661 865 700 €	663 020 100 €	0,2 %
* d'équipement	228 091 700 €	233 031 400 €	2,2 %
<b>- Excédent de dépenses</b>	56 806 900 €	35 336 900 €	-37,8 %
<b>- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor</b>			
- Recettes		6 393 900 €	
- Dépenses	1 986 300 €		

## Introduction

Les évolutions entre les deux budgets concernent une hausse des recettes. En effet, elles affichent une augmentation de 3,3 %, soit + 27,6 M€, expliquée essentiellement par des recettes fiscales mieux orientées que celles attendues (+ 17,8 M€), notamment en matière d'I.S.B. (+ 15 M€). Il convient d'indiquer que le niveau définitif du compte de partage de la T.V.A. et autres droits pour 2011 doit encore être arrêté avec la partie française au cours de la première quinzaine du mois de juillet.

Néanmoins, les incertitudes sur la conjoncture internationale et plus particulièrement sur la Zone Euro ne permettent pas d'envisager un second semestre sur une tendance aussi positive. Ainsi, les efforts doivent être maintenus afin de limiter le montant des dépenses et maîtriser le déficit.

Les dépenses connaissent une hausse modérée de + 0,7 % par rapport au budget primitif 2012 (+ 6 M€). Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse au budget rectificatif (+ 1 %).

Cette hausse est répartie sur les dépenses de personnel (+ 0,65 %) tirées par les charges sociales (+ 1,3 %) et en particulier la charge des retraites, sur celles de fournitures et travaux (+ 0,75 %) et de services commerciaux et publics concédés (+ 5,27 %), alors que les frais financiers sont divisés par deux.

Les dépenses d'interventions publiques sont en baisse de 1,6 %, en raison de l'ajustement des besoins du Centre Hospitalier Princesse Grace et de ses satellites et dans une moindre mesure, par la minoration des dépenses du secteur international (Union pour la Méditerranée). En revanche, on observe une hausse dans le domaine des interventions économiques.

Contrairement aux exercices précédents, les crédits d'équipement ne sont pas réduits au budget rectificatif, mais évoluent de + 2,2 %. Outre les ajustements sur les opérations en cours, la section enregistre le paiement de 4 M€ à la Commune de Cap d'Ail en raison de la livraison de la bretelle reliant le quartier de Fontvieille à la RN 7.

Ainsi, hors dotation pour le nouvel hôpital de 40 M€, le déficit budgétaire primaire est gommé et se transforme en un résultat positif de + 4,7 M€. Avec la provision, le déficit facial est de 35,3 M€.

Toutefois, avec les reports, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont supérieurs de 35,5 M€ à ceux inscrits et s'élèvent à 268,5 M€. Si ceux-ci étaient en bonne partie consommés en sus des crédits inscrits au budget rectifié 2012, le déficit pourrait être supérieur à 35,3 M€ à la clôture des comptes.

## **1/ RECETTES**

Les recettes, qui s'établissent à 860.714.600 €, enregistrent une augmentation de 3,3 % (soit + 27,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2012). Elle provient principalement du chapitre des contributions (+ 17,8 M€). Les produits et revenus du domaine de l'Etat augmentent de 8,5 M€, expliqués principalement par une écriture sur le domaine financier (dividendes Monaco Telecom), et les recettes des services administratifs enregistrent une progression de 1,2 M€.

### **1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat**

#### **A - DOMAINE IMMOBILIER**

Les modifications de cette section concernent deux articles, le domaine immobilier et les parkings public.

\* Concernant le domaine immobilier, une augmentation de + 318 K€ est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ». Cela s'explique principalement par une écriture de régularisation du loyer du Grimaldi Forum.

L'article « Recettes diverses » affiche une inscription supplémentaire de + 400 K€ due à un remboursement de crédit de T.V.A. par la France, suite à la construction d'un entrepôt dans la zone industrielle de Carros.

\* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse de + 396 K€ en raison de l'augmentation tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> avril 2012 et de la fréquentation à la hausse des « autocars » constatée au premier trimestre 2012, qui permet en outre de compenser la perte de recettes liée au report de la date d'ouverture du parking de la Zac Saint-Antoine (- 30 K€) et de celle de la fréquentation constatée au 31 mars au titre des « recettes horaires », en baisse de - 380 K€.

## B - MONOPOLES

### B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

L'évolution de ce poste (+ 1,1 M€) résulte des hausses de recettes de deux articles :

- article 021.100 « Régie des Tabacs »

Les recettes de la vente de tabacs par la Régie des Tabacs sont attendues en hausse de + 496 K€ pour se situer à 16,2 M€, en raison de la politique qualitative menée par la Régie en vue de proposer des produits haut de gamme (Cigares Premium + 13 % par rapport à l'exercice 2011).

- article 021.300 « Postes & Télégraphes »

L'article de recettes passe de 13.295.300 € à 14.308.000 €, soit + 7,6 %, en raison des bons résultats de l'activité de La Poste. Les recettes liées au compte de partage sont majorées de 292 K€. Le remboursement des dépenses du compte de partage passe de 579,3 K€ à 1,3 M€ au regard des dernières informations connues.

Cependant l'article 021.700 « centrale de chauffe - droits de raccordement » diminue de - 510 K€ en raison du report d'une opération immobilière du secteur privé qui ne sera donc pas raccordée en 2012.

### B.2 – MONOPOLES CONCEDES

La diminution des monopoles concédés (- 168 K€) concerne principalement deux articles : la redevance de la Société des Bains de Mer et celle de la SAM d'Exploitation des Port de Monaco.

- article 031.101 « Société des Bains de Mer »

A l'échéance de l'exercice 2011/2012, soit le 31 mars 2012, le montant des recettes brutes des jeux s'est élevé à la somme de 181.980.555,35 €, entraînant un montant de redevance de 18.200.000 € pour cet exercice.

Compte tenu d'une prévision initiale à 21,1 M€, il convient de minorer la prévision budgétaire de - 2.900.000 €, et de porter l'inscription au montant de 18.200.000 €.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »

Au regard des bons résultats de cette société pour l'exercice 2011 et de la détermination du solde de la redevance 2011 à verser en 2012, est désormais connu le montant des encaissements qui seront effectués sur cet article en 2012. Ainsi, il est envisagé de majorer l'estimation de + 1,9 M€, ce qui porte le montant de la redevance à 12,9 M€.

## C – DOMAINE FINANCIER

- article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

Le calcul de la prévision primitive reposait sur une moyenne de disponibilités de 20 M€ et sur un taux de rémunération moyen de 1,5 %.

L'estimation rectificative tient compte de la baisse du taux de rémunération moyen qui est estimé à 0,5 % à l'exception du compte dédié au nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, rémunéré autour de 2 %. Ceci engendre une minoration de l'article de - 110 K€.

- article 041.102 « Intérêts sur créances »

Cet article doit être revu à la baisse (- 173 K€) afin de tenir compte de la minoration des intérêts générés par les prêts consentis aux sociétés Mécaplast et Mécacorp. Le premier prêt d'un montant de 3 M€ calculé sur le taux Eonia + 1 point, devrait engendrer un produit de 51.000 €. Le second prêt avec un taux estimé à 3,7 % (soit Euribor 3 mois à 0,7% + 3 points) devrait rapporter la somme de 257.375 € compte tenu des échéances à venir. Ces deux prêts devraient donc générer des intérêts évalués à 308.375 € au lieu de 482.386 € prévus au Budget Primitif 2012.

- article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »

Cet article connaît une forte hausse (+ 6,7 M€) en raison du versement des dividendes de Monaco Telecom. En effet, la Société a versé en mars 2012 le solde de l'exercice 2011/2012 (6,5 M€) et devrait verser au mois de juillet 5,4 M€ et au mois de décembre 2,7 M€ de dividendes au titre de l'exercice 2012/2013. Cet article est donc porté de 8 M€ au Budget Primitif 2012 à 14,7 M€ au Budget Rectificatif 2012.

- article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Au regard des dernières prévisions de recettes, l'article passe de 1,29 M€ à 1,38 M€, soit une majoration de + 90 K€.

## 2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 1,2 M€). Quelques articles ont été majorés.

- article 012.110 « Autres recettes »

L'article enregistre une hausse de 70 K€ en raison de la participation d'un particulier au financement partiel d'un nouveau skate park.

- article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

Une majoration des recettes de 100 K€ est estimée au regard des recettes générées sur les quatre premiers mois de l'année 2012.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

La régularisation sur le budget des déficits des différentes épreuves automobiles sportives (Kart Cup, Rallye, Grand Prix et Prix FIA) s'élève à 323.300 €. La contrepartie figure comme d'habitude en dépenses sur l'article 608.104 « Epreuves Sportives Automobiles ».

Cet article intègre aussi la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club. La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile » à hauteur de 562.700 €.

L'article passe donc de 50 K€ au Budget Primitif 2012 à 936 K€ au Budget Rectificatif 2012.

- article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

L'ensemble des articles passe de 54 K€ à 223,5 K€, soit + 169,5 K€.

L'article « produit des ventes monnaies » est majoré de 165 K€ en raison des recettes encaissées depuis le début de l'année 2012 sur les ventes de la pièce de 2 € qualité « Brillant Universel » et celle de 10 € qualité

« Belle Epreuve », pièces commémoratives du Mariage Princier.

- article 012.602 « Droits divers – Affaires Maritimes »

L'article est majoré de 50 K€ (+ 13,2 %) au regard des recettes encaissées sur l'année 2011, et celles des premiers mois de l'année 2012.

Cependant, quelques articles ont été légèrement minorés dont :

- article 012.500 « Stade Louis II » qui passe de 4,9 M€ à 4,8 M€, soit une diminution de 98 K€. Cela concerne essentiellement une baisse de l'article 012.505 « Récupération de Charges » qui a été diminué de - 165 K€. En effet, il avait été prévu au Budget Primitif 2012 une régularisation des charges des locataires en fonction des acomptes déjà facturés, mais le Gouvernement a décidé de surseoir à toute comptabilisation de régularisation de charges dans l'attente de la désignation d'un audit. Aussi, le Budget Rectificatif 2012 est-il basé uniquement sur les acomptes sur charges déjà facturés.

## 3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires. Cette catégorie de recettes est celle qui peut être la plus affectée par l'évolution de la conjoncture internationale.

a) Droits de douane :

- article 013.101 « Droits de douane »

Au vu d'une part, du montant définitif des recettes douanières communiqué par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco (soit 36.371 habitants), le montant du versement 2012 s'élèvera à 29,4 M€.

En comparaison des sommes reçues en 2011 (27,6 M€), l'évolution des sommes à recevoir en 2012 tient à une augmentation des recettes nettes à répartir (+ 3,2 %). La hausse du versement 2012 tient

également à un rapport des populations plus favorable et surtout à l'effet démultiplicateur, en cas de variation du forfait douanier, de son mode de versement sous forme de solde et d'acomptes.

Cette augmentation des recettes à répartir provient essentiellement d'une augmentation du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

#### b) Transactions juridiques

Ces recettes sont globalement en hausse de 1 M€. Cette évolution concerne l'article suivant :

- article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »

Dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2012, il avait été proposé d'évaluer ces recettes à 5 K€, dès lors que le droit fixe de 10 € devait se substituer au taux proportionnel de 1 % en ce qui concerne les opérations relevant des droits de mutation. Le droit proportionnel de 1 % demeurant cependant applicable aux opérations immobilières soumises à la TVA et au vu des recettes du second semestre 2011, il est proposé de majorer la prévision 2012 de 1 M€ .

#### d) Bénéfices commerciaux

- article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »

Pour le Budget Primitif 2012, une estimation globale de 92 M€ avait été retenue et il est proposé de porter la prévision de recettes à 107 M€.

Ces estimations primitives avaient été calculées sur la base des résultats 2010, dans l'attente de la clôture des bilans 2011 des entreprises et de leurs soldes de liquidation du mois d'avril. Les recettes encaissées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 sont supérieures à celles du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. En effet, en cumul au 30 avril 2012, les soldes de liquidation acquittés sont en augmentation de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent. De même les acomptes sont en progression de 3,3 M€. Ainsi au vu de ces résultats, il est envisagé d'augmenter la prévision des recettes de 15 M€.

## 2/ DEPENSES

On observe une hausse des dépenses (+ 0,7 % par rapport au budget primitif 2012), qui s'établissent à 896.051.500 €.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 456.766.600 €, sont en hausse de + 1 % ; cette faible évolution reflète des recherches d'économies demandées à l'ensemble des services administratifs.

Les dépenses d'interventions publiques connaissent une baisse de 1,6 % qui s'explique principalement par des restitutions de crédits des établissements publics sanitaires.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 2,2 %. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2012, est de 35,5 M€.

### 1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 0,2 %, en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement, relativisée par la baisse des dépenses d'interventions publiques.

#### A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 456.766.600 €, soit une hausse de 1 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,8 M€, soit + 0,7 % ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 0,8 M€, soit + 0,8 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 2,7 M€, soit + 5,3 % ;
- frais financiers : - 873 K€, soit - 53,3 %.

#### 1) Dépenses de personnel :

##### I – Les traitements

1) L'organigramme fonctionnel est de 3.458,50 postes au Budget Rectificatif 2012 par rapport à 3.458 en début d'exercice, soit 0,5 poste supplémentaire.

Ce demi-poste supplémentaire s'explique par les mouvements de la rentrée scolaire 2011/2012 au sein du corps enseignant de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

## 2) Les emplois budgétés

- 3.574,50 emplois sont valorisés au Budget Rectificatif 2012 contre 3.579 au Primitif, soit 4,5 emplois de moins, selon les explications suivantes :

- 3.427,50 postes sont budgétés sur les 3.458,50 postes figurant à l'organigramme fonctionnel, soit 3,5 postes de moins qu'au Budget Primitif 2012 ;

- 147 autres personnels contre 146 (surnombre,

situations particulières, mise à disposition, stagiaires et CISP), soit une minoration de 1 poste.

L'incidence positive de ces diminutions est toutefois absorbée par les mesures indicielles et personnelles attribuées au personnel. Aussi, le Budget Rectificatif 2012 laisse-t-il apparaître une diminution des crédits de traitement de 27.000 € seulement.

## III - Les charges sociales

	<b>Budget Primitif 2012</b>	<b>Budget Rectificatif 2012</b>	<b>%</b>
Prestations familiales	14 943 000 €	15 129 000 €	1,24 %
Prestations médicales - pharmacie	26 315 000 €	26 244 000 €	-0,27 %
Pensions et allocations	59 335 900 €	60 452 900 €	1,88 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 593 900 €</b>	<b>101 825 900 €</b>	<b>1,22 %</b>

La hausse de 1.232.000 € des crédits relatifs aux charges sociales explique l'augmentation des dépenses de personnel. On note particulièrement :

- la hausse des dépenses relatives aux prestations familiales, soit + 186.000 € de dépenses supplémentaires, la diminution de 71.000 € des dépenses de prestations médicales pharmacie, la hausse de 1.117.000 € des dépenses de pensions et d'allocations. Ce montant se justifie plus

particulièrement par des départs à la retraite anticipée non prévus lors de l'élaboration du Budget Primitif 2012.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	<b>Budget Primitif 2012</b>	<b>Budget Rectificatif 2012</b>	<b>%</b>
Frais de fonctionnement	24 238 900 €	24 286 400 €	0,2 %
Entretien, prestations	37 815 600 €	38 747 500 €	2,5 %
Mobilier et matériel	20 144 100 €	20 111 600 €	-0,2 %
Travaux	34 161 700 €	34 088 700 €	-0,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>116 360 300 €</b>	<b>117 234 200 €</b>	<b>0,8 %</b>

## \* Frais de fonctionnement

Cette catégorie de dépenses affiche globalement une stagnation (+ 0,2 %), qui retrace les efforts d'économies faits par l'ensemble des services

administratifs. On note toutefois l'inscription de + 120 K€ pour l'organisation des conférences de presse du Gouvernement et la retransmission de deux évènements d'importance : la visite de LL.AA.SS. le

Prince et la Princesse au Conseil National et l'inauguration du nouveau bâtiment du Conseil National à l'automne.

On relève également l'inscription de + 50 K€ pour un « side-event » à l'occasion de la conférence RIO + 20, et de + 64 K€ pour les programmes de formation proposés aux fonctionnaires et agents de l'Etat. Ces écritures sont relativisées par des efforts d'économies réalisés par d'autres services, comme la restitution de 150 K€ sur l'article de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès.

#### \* Entretien, prestations et fournitures

Cette rubrique affiche globalement une hausse de 2,5 % par rapport au budget primitif. On note entre autres l'inscription de + 320 K€ pour les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité et de climatisation des bâtiments publics, et de + 145 K€ pour les dépenses relatives à la chaîne Monaco Info. On remarque également l'inscription de + 342 K€ réalisée par la Direction des Services Judiciaires afin de clôturer le Compte Spécial du Trésor 84.76 « Sinistre en mer », qui n'a pas été mouvementé depuis de nombreux exercices (confer C.S.T.).

#### \* Mobilier et matériel

Cette catégorie de dépenses affiche une stabilité (- 0,2 %) et ne compte que des écritures de faible importance.

#### \* Travaux

Ce type de dépenses n'affiche pas globalement d'évolution significative (- 0,2 %). On note toutefois la baisse de 142 K€ des dépenses de petits travaux d'entretien du Service des Parkings Publics, relativisée par la hausse de 45 K€ des dépenses d'enlèvement de véhicules de ce même Service, et par l'augmentation de 35 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (pour compléter le financement d'une campagne de pesage des tirants de la rotule de la digue flottante).

3) Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

#### \* Services commerciaux

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une hausse de 6,1 % par rapport au budget primitif. Cette évolution s'explique principalement

par la hausse de + 300 K€ des achats de cigarettes et cigares de la Régie des Tabacs, et de + 727 K€ des dépenses de T.V.A. payées par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux monégasques, afin de régulariser des montants dus au cours d'exercices antérieurs.

#### \* Services publics concédés

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont globalement en hausse de 4,8 %, soit + 1,6 M€. Cette évolution s'explique par la hausse de + 2,3 M€ des dépenses de collecte et incinération, et de + 150 K€ des dépenses relatives au nettoyage de la ville. Ces dépenses avaient été réduites fortement au budget primitif 2012 ; il s'avère que le concédant ne peut à brève échéance procéder à de telles économies ; aussi une partie des crédits est reconstituée mais le Gouvernement s'attache à examiner comment réaliser des économies supplémentaires sur ces lignes, sans affecter la qualité du service public. On note en revanche la diminution de 850 K€ des dépenses concernant la Compagnie des Autobus de Monaco suite à la revalorisation des tarifs).

#### 4) Frais financiers :

Cette rubrique affiche une évolution significative de 53,3 %, soit - 873 K€, expliquée par la baisse de 878 K€ des intérêts payés par la Trésorerie principalement au F.R.C. en raison notamment de la forte chute du taux EONIA.

#### B – Dépenses d'interventions publiques

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2012 en matière d'interventions publiques baisse de 1,6 %, soit de 3,3 M€. En effet, le domaine social, qui avait connu une forte hausse au Budget Primitif 2012 est ajusté aux besoins à - 6,8 %, soit une diminution de 4,6 M€. Cette évolution est liée essentiellement à la baisse des subventions au Centre Hospitalier Princesse Grace et ses satellites. En revanche l'aide à l'activité économique, qui avait été réduite fortement au Budget Primitif 2012 est à nouveau en hausse de 1,5 M€, somme répartie sur différents articles.

Si l'on ventile les dépenses d'interventions publiques en cinq domaines, les variations sont retracées dans le tableau suivant :

## REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

	<b>PR 2012</b>	<b>RE 2012</b>	<b>%</b>
<b>Budget Communal :</b>	<b>37 788 100 €</b>	<b>37 788 100 €</b>	<b>0,0 %</b>
2 - Etablissements publics à caractère social :	41 448 700 €	35 789 000 €	-13,7 %
6 - Domaine social	26 213 600 €	27 289 600 €	4,1 %
<b>total social</b>	<b>67 662 300 €</b>	<b>63 078 600 €</b>	<b>-6,8 %</b>
<b>3 - établissements publics culturels :</b>	<b>6 908 600 €</b>	<b>6 843 200 €</b>	<b>-0,9 %</b>
<b>5 - Domaine éducatif et culturel :</b>	<b>31 790 300 €</b>	<b>31 869 600 €</b>	<b>0,2 %</b>
<b>8 - manifestations culturelles dont :</b>	<b>8 938 300 €</b>	<b>8 938 300 €</b>	<b>0,0 %</b>
608103 mediax	3 865 000 €	3 865 000 €	0,0 %
608112 festival mondial théâtre	7 000 €	7 000 €	0,0 %
608130 expos florales	15 000 €	15 000 €	0,0 %
608137 événements Grimaldi Forum	3 400 000 €	3 400 000 €	0,0 %
608201 manifestations nationales	200 000 €	200 000 €	0,0 %
608206 congrès contributions	1 100 000 €	1 100 000 €	0,0 %
608207 manifestations culturelles	351 300 €	351 300 €	0,0 %
<b>total culture et éducation</b>	<b>47 637 200 €</b>	<b>47 651 100 €</b>	<b>0,03 %</b>
<b>4 - Domaine International et humanitaire :</b>	<b>14 117 900 €</b>	<b>13 790 900 €</b>	<b>-2,3 %</b>
<b>8 - manifestations internationales dont :</b>	<b>400 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>0,0 %</b>
608134 subvention MIE	400 000 €	400 000 €	0,0 %
<b>total domaine international</b>	<b>14 517 900 €</b>	<b>14 190 900 €</b>	<b>-2,3 %</b>
<b>7 - Domaine sportif :</b>	<b>5 324 500 €</b>	<b>5 369 500 €</b>	<b>0,8 %</b>
<b>8 - manifestations sportives dont :</b>	<b>20 425 000 €</b>	<b>20 398 300 €</b>	<b>-0,1 %</b>
608104 épreuves sportives automobiles (ACM)	17 600 000 €	17 573 300 €	-0,2 %
608132 manifestations sportives diverses	1 000 000 €	1 000 000 €	0,0 %
608141 convention services ASM foot	1 825 000 €	1 825 000 €	0,0 %
<b>total domaine sportif</b>	<b>25 749 500 €</b>	<b>25 767 800 €</b>	<b>0,1 %</b>
<b>9 - Aide à l'Industrie et au Commerce :</b>	<b>9 583 000 €</b>	<b>10 747 000 €</b>	<b>12,1 %</b>
<b>8 manifestations à caractère écon dont :</b>	<b>6 660 000 €</b>	<b>7 030 000 €</b>	<b>5,6 %</b>
608114 manifestations nouvelles	0 €	0 €	
608116 exploitation du Grimaldi Forum	6 000 000 €	6 250 000 €	4,2 %
608205 congrès réceptions	600 000 €	730 000 €	21,7 %
608213 animation	60 000 €	50 000 €	-16,7 %
<b>total domaine économique</b>	<b>16 243 000 €</b>	<b>17 777 000 €</b>	<b>9,4 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>209 598 000 €</b>	<b>206 253 500 €</b>	<b>-1,6 %</b>

## 1 - Domaine social

Le domaine social diminue de 6,8 % globalement. Toutefois, les variations à la baisse concernent principalement le Centre Hospitalier Princesse Grace et ses satellites alors que l'Office de Protection Sociale et certaines interventions publiques connaissent des hausses marquées. On note :

- le déficit de fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace ramené de 5,3 à 3,2 M€,
- les travaux et équipements lourds du C.H.P.G., dont certains ont pris du retard (- 2,5 M€ sur les 9,7 obtenus au budget primitif 2012),
- le Centre Rainier III (- 1,8 M€ en raison de l'ouverture différée du site),
- la Résidence du Cap Fleuri (- 131.600 €).

En revanche la résidence A Qietüdine nécessite une dotation complémentaire de 185.800 €.

La subvention à l'Office de Protection Sociale est réajustée à 20,185 M€, soit une majoration de 585 K€ (+ 3 %) répartie sur les frais propres - prestations en espèces (+ 90 K€) et allocation aux personnes handicapées (+ 110 K€) - et sur les prises en charge - aide médicale (+ 350 K€), aide aux personnes handicapées (+ 170 K€).

Les politiques publiques à caractère social sont en augmentation en raison principalement de l'abondement nécessaire de la ligne relative à l'Aide Nationale au Logement qui croît à 9.715.000 €, soit + 12,3 %, alors que l'Allocation Différentielle de Loyer est minorée de 205 K€. Cette dotation complémentaire sollicitée pour l'Aide Nationale au Logement est due au nombre de nouveaux dossiers, notamment dans le secteur libre d'habitation en 2011 et plus particulièrement au cours du premier trimestre 2012. Toutefois, l'attribution de la première tranche de l'opération immobilière « Les Jardins d'Apolline » modère cette augmentation.

Au titre des subventions, on note principalement la ligne subventions diverses (+ 332.500 €) en raison d'un remboursement de droits sur les successions à une fondation monégasque bénéficiaire d'un legs (61 K€) et au versement à la Mairie pour faciliter l'accord transactionnel dans le cadre d'un contentieux avec la Fondation Hector Otto (270 K€).

## 2 - Domaine éducation et culture

Ce domaine est stable, la seule évolution notable étant la subvention à l'Institut de Paléontologie

Humaine, Fondation Albert 1<sup>er</sup>, dont la subvention double (155.800 €) en raison de dépenses à honorer qui n'avaient pas été prises en compte initialement dans le budget car non connues. Les comptes de cette entité font désormais l'objet d'un suivi plus précis et une recherche de sources de financement est en cours.

## 3 - Domaine international

Comme l'an dernier, on constate la diminution du programme pour l'Union pour la Méditerranée (article 604.203 : - 310 K€), compte tenu des retards sur les actions à mener dans ce cadre au plan international. Cette évolution est la seule notable au titre de ce domaine.

## 4 - Domaine sportif

Le chapitre 7 des subventions et politiques publiques sportives n'enregistre aucune variation notable (+ 45 K€). Au titre des manifestations sportives, on constate une légère évolution de la subvention à l'Automobile Club de Monaco pour les différentes courses automobiles, qui résulte d'opérations de sens opposés. Au titre de l'exercice en cours, l'Automobile Club de Monaco restitue 350 K€ sur 17,6 M€ ; toutefois, la régularisation habituelle des déficits des manifestations antérieures à savoir :

- Kart Cup 2008 (89.156,25 €),
  - 67<sup>ème</sup> Grand Prix 2009 (155.547,43 €),
  - 77<sup>ème</sup> Rallye (6.257,25 €),
  - 78<sup>ème</sup> Rallye (43.014 €),
  - Cérémonie de remise des prix FIA (29.279,11 €),
- soit un total de 323.254,04 €, diminue la restitution à 26.700 €.

## 5 - Domaine économique

Ce domaine avait été fortement réduit à l'occasion du budget primitif 2012 ; certaines dépenses s'avèrent néanmoins nécessaires, générant une remontée des crédits de 1,2 M€.

Il s'agit en premier lieu du montant du à Monaco Telecom pour la télévision numérique. Lors de la fusion des concessions de service public de télécommunications et de télédistribution qui a été négociée en 2011 et dont le nouveau contrat a été signé le 21 septembre 2011, il a été décidé que le

Gouvernement financerait 50 % des dépenses d'investissements liés au développement en Principauté de Monaco de l'offre de Télévision Numérique jusqu'au 31 décembre 2012 (article 3.3.2 du cahier des charges). Monaco Telecom prévoit un montant d'investissement pour l'année 2012 de 1.080.000€, auxquels il faut ajouter 4.000 € de factures de 2011. La participation du Gouvernement, désormais connue, s'élève donc à 542.000€.

La seconde hausse concerne l'article 609.210 « Aide au développement durable », en raison de deux types de dépense sur cet article : la prime aux véhicules propres : en effet, malgré la modification des critères d'attribution, en l'état actuel des dépenses réalisées par la Direction de l'Environnement concernant l'attribution des subventions, le budget sera insuffisant d'ici la fin de l'année 2012, d'où la proposition d'inscrire 140 K€ au budget rectificatif 2012.

Par ailleurs, le montant du budget primitif s'avère inférieur aux besoins liés aux engagements en cours, en particulier pour faire face aux coûts induits par l'abonnement couplé parking public/bus et une majoration de 110 K€ est nécessaire. L'article passerait ainsi à 630 K€, soit une évolution notable de 65,8 %.

Enfin, l'article 609.214 « Intervention économique » croît de 355 K€ à 1,9 M€, soit + 22,9 %, en vue d'abonder le fonds monégasque d'aide à l'innovation, géré en collaboration avec OSEO et qui, compte tenu des dossiers en cours ou qui devraient aboutir d'ici la fin de l'exercice, présente un solde insuffisant.

### C - Dépenses d'équipements et d'investissements

Le budget rectificatif d'équipements et d'investissements s'élève à 233.031.400 € ; contrairement aux exercices précédents, les crédits d'équipement ne sont pas réduits au budget rectificatif mais évoluent de + 4,9 M€, soit + 2,2 % par rapport à l'inscription primitive (228,1 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits, fixés par Arrêté Ministériel du 27 avril 2012, s'élèvent à 35,5 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2012 d'équipements et d'investissements (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 268,6 M€ dans le cadre du budget rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 40,5 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du budget primitif (228,1 M€).

L'augmentation constatée au niveau des crédits du budget rectificatif résulte essentiellement d'un ajustement à la hausse sur les opérations de travaux, à hauteur de + 5,3 M€ et dans une moindre mesure, sur les acquisitions de matériel d'équipement (+ 300 K€), tandis que les crédits d'acquisitions sont réduits (- 650 K€).

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- \* Acquisition d'immeubles : - 650.000 €,  
soit - 8 %
- \* Travaux d'équipement : + 5.308.000 €,  
soit + 2,4 %  
/ P.M. : report de crédits de 35.211.000 €
- \* Matériel d'équipement : + 281.700 €,  
soit + 19,9 %  
/ P.M. : report de crédits de 323.000 €

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

- A – Acquisition d'immeubles  
- 650.000 €, soit - 8 %

La minoration du poste Acquisitions résulte de deux inscriptions rectificatives :

- 705.982 – Acquisition de terrains et immeubles  
(+ 350.000 €)

La dotation initiale de 7,1 M€ de cet article, qui retrace les investissements à caractère social, correspond d'une part à un crédit provisionnel de 1,8 M€ pour la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente et, d'autre part, à un programme d'acquisition sur plusieurs années de logements sociaux neufs dans les communes limitrophes (5,3 M€ en 2012).

Le crédit provisionnel de 1,8 M€ inscrit pour la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat, est porté à 2,15 M€ afin d'être ajusté aux opérations de préemption envisagées sur l'exercice.

- 709.991 – Acquisitions -  
Investissements (- 1.000.000 €)

L'inscription primitive de 1 M€ est ramenée à 0 M€, aucune acquisition n'étant prévue.

**B - Travaux d'équipement**

+ 5.308.000 €, soit + 2,4 %

/ P.M. : report de crédits de 35.211.000 €

Au niveau des crédits de travaux, outre les ajustements sur les opérations en cours, la section enregistre le paiement de 4 M€ à la Commune de Cap d'Ail en raison de la livraison de la bretelle reliant le quartier de Fontvieille à la RN 7 (article 701.912 « Désenclavement Ouest Fontvieille »).

En outre, les ajustements à la hausse sur les opérations en cours résultent avant tout de quatre inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

- l'opération de logements « Urbanisation SNCF – îlot Rainier III », (701.9134 : + 3 M€), l'opération de création d'un nouveau lycée technique et hôtelier « Urbanisation SNCF – îlot Prince Pierre » (701.9136 : + 5 M€) ainsi que l'opération de création d'un nouveau Yacht club (706.919 : + 2 M€) connaissent un rythme d'avancement régulier et soutenu ;

- l'article 702.903 « Voies publiques – mobilité durable » est majoré de 1,670 M€ pour tenir compte d'une part, de l'augmentation du coût du schéma de circulation de Fontvieille (2,2 M€ au lieu de 0,9 M€, soit +1,320 M€) ; en effet, dans le cadre de l'ouverture de la voie de désenclavement de Fontvieille, outre la réalisation du giratoire amont déjà prévue au débouché de la voie, il est nécessaire de réaliser un aménagement important en aval pour permettre une utilisation optimisée de cette voie dans le nouveau schéma de circulation de Fontvieille. D'autre part, il est procédé à la régularisation de l'ouverture de crédits pour le réaménagement de l'escalier du chemin des Révoires (+ 350 K€) à l'issue des opérations immobilières dans le secteur.

Par ailleurs, l'inscription de 2 M€ sur l'article 706.960 « Grimaldi Forum » permet de solder progressivement le compte spécial du Trésor 8431 « Travaux Grimaldi Forum ». En effet, sur ce C.S.T. étaient intervenues des dépenses dans le cadre des travaux de l'opération de construction, ayant fait l'objet de contentieux divers. Ces contentieux n'ont pas tous donné lieu à une issue favorable pour l'Etat et leur montant doit être pris en charge par le Budget.

Enfin, des crédits permettant le lancement des études pour la réalisation du socle de l'opération Testimonio (parking + école internationale) sont inscrits à hauteur de 700 K€ (article 705.946).

Parallèlement, des ajustements à la baisse sur les opérations en cours résultent avant tout de quatre inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

- 701.9133 « Urbanisation SNCF- Ilot Canton » (- 5,8 M€),

- 701.9137 « Urbanisation SNCF- Ilot Pasteur » (- 2,3 M€),

- 705.912 « Opération Tamaris » (- 3,4 M€),

- 708.948 « Extension caserne pompiers Fontvieille » (-0,950 M€).

Pour les trois premières opérations, ces restitutions de crédits sont permises d'une part, par les reports des crédits sur 2012 des exercices antérieurs et d'autre part, en raison d'ajustement des calendriers des travaux.

Pour l'opération d'extension de la caserne des pompiers de Fontvieille, cette diminution résulte du report des travaux de réfection de la place du Campanin pour atténuer l'impact budgétaire de l'augmentation du coût du schéma directeur de Fontvieille précédemment évoqué.

**C - Matériel d'équipement**

+ 281.700 €, soit + 19,9 % / P.M. : report de crédits de 323.000 €

Les principales écritures concernent l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2011 (+ 562.700 €) et la restitution de 237 K€ (article 708.904.1) au titre de la refonte du système informatique de la propriété industrielle, rendue possible par le report de crédits de 299 K€ du fait du décalage de l'opération.

\*\*\*

**III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Des inscriptions modificatives affectent douze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 1.986.300 € à un solde créditeur de 6.393.900 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

**a) Comptes de commerce**

✓ Une inscription de 1 M € en recettes et – 0,5 M€ en dépenses sur le Compte Spécial n° 8121 « Energie Développement durable », pour tenir compte de

l'ajustement des recettes ainsi que des dépenses, conformément au contrat de concession.

✓ Le Compte Spécial n° 8125 « Développement des Approvisionnements en eau » affiche une inscription de + 380.000 € en recettes. Les recettes proviennent du dernier versement de la soulte du Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral français qui devait intervenir en 2011.

#### b) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 8218 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers désireux de pérenniser leur logement domanial par le biais du « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.). Ce compte fait l'objet d'une inscription rectifiée à 5.582.000 € en recettes et à 2.500.000 € en dépenses sur la base des contrats prévus d'être signés en 2012.

#### c) Comptes d'avances

Le C.S.T. 8343 « Prestations Maladie Mairie » présente une inscription de + 550 K€ en recettes et + 400 K€ en dépenses, au regard des crédits déjà consommés à la fin du premier trimestre 2012. L'article de recettes est valorisé à la hausse en fonction des crédits inscrits en dépenses.

#### d) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

✓ Le C.S.T. 8431 « Travaux Grimaldi Forum » présente un solde négatif élevé. En vue d'apurer les sommes exposées en 2000 et 2001 à hauteur de 8,5 M€, l'article 706.960 « Grimaldi Forum » a été doté de 2 M€. Aussi, ce C.S.T. bénéficie en recettes d'une inscription de + 2 M€ au Budget Rectificatif 2012.

✓ Le C.S.T. 8476 « Sinistre en Mer » affiche une inscription en recettes de + 342,4 K€ en vue de clôturer ce compte. Ce C.S.T. avait été activé lors du crash d'un avion au large de la Principauté. Il ne paraît plus possible de récupérer les frais engagés par l'Etat selon la Direction des Services Judiciaires, aucune opération n'étant intervenue depuis 2004.

#### e) Comptes de prêts

Le C.S.T. 8560 « Prêt Divers » présente une inscription de + 1,6 M€ en recettes liée au

remboursement prévu d'une échéance de prêt de la Société MECACORP au 31 décembre 2012, en plus de celle du 30 juin 2012, d'égal montant.

\*\*\*\*

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame le Directeur du Budget et du Trésor.

Je passe donc immédiatement la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO, Rapporteur au nom de la Commission qu'il préside du projet de Budget Rectificatif 2012.

Monsieur BORDERO va se déplacer jusqu'à ce magnifique pupitre qu'il a déjà inauguré la semaine dernière.

Monsieur BORDERO, vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Votre Rapporteur rappelle que le projet de loi soumis à votre approbation a pour objet, aux termes de l'article 8 de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget – je cite – « *de modifier, en cours d'année, la loi de budget* ». De plus, il est spécifié que les lois de budget rectificatives « *ont pour but soit d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice, soit d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai* ».

Dans cet esprit, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a procédé à l'examen du projet de loi de finances n° 902, portant fixation du Budget Rectificatif 2012, que le Gouvernement Princier a transmis à notre Assemblée en date du 29 juin 2012. Des écritures modificatives ont été apportées par la suite lors la Commission Plénière d'Étude du 13 septembre dernier.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale s'en est saisie sans attendre son renvoi officiel, lequel est intervenu à l'occasion de la Séance Publique de la session extraordinaire du 26 septembre 2012.

En juillet dernier, la Commission a posé près de cent cinquante questions à l'attention du Gouvernement afin de parfaire l'information des Élus, conformément au travail ordinaire de notre Assemblée. Cette méthode a aujourd'hui largement

fait ses preuves. Elle facilite la recherche du consensus entre Gouvernement et Conseil National et s'avère en adhésion parfaite avec les propos du Prince Souverain formulés lors de Sa Visite Privée Solennelle auprès de notre Institution, en février dernier, pour le développement du dialogue inter institutionnel.

Votre Rapporteur souhaite vivement que les débats qui seront menés durant ces séances publiques budgétaires se déroulent en bonne intelligence et, surtout, dans un esprit constructif, au service de l'intérêt général.

Le contexte international est, bien évidemment, un élément central qui a été pris en considération lors de l'examen du projet de loi de finances.

A ce titre, le FMI relève dans sa mise à jour du rapport sur les *Perspectives de l'économie mondiale* que, je cite : « *La gestion de la crise reste la priorité absolue* ». De même, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies souligne, dans son rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale* publié en juin dernier que, je cite : « *La crise de la dette dans la zone euro constitue actuellement la plus grave menace pour l'économie mondiale* ».

Au niveau européen, la crise des dettes souveraines clive davantage les pays de la zone euro entre les bons élèves et ceux qui, exposés à une problématique aiguë, tentent de relancer l'économie en maintenant une politique d'austérité sur leurs dépenses publiques, tout en essayant d'endiguer un chômage dévastateur aussi bien pour le moral des ménages que pour la recherche de la croissance économique.

Dans la région économique voisine, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie observe une stagnation du volume d'affaires au premier semestre 2012 et envisage un risque de croissance négative sur la fin de l'année qui s'accompagnerait d'une dégradation du marché de l'emploi dans les Alpes-Maritimes.

Dans tous les cas, au regard des dernières données fournies par Eurostat, la population active connaît un niveau sans précédent de chômage dans l'ensemble de la zone euro, depuis le début de la crise de 2008, dont les économistes s'accordent à dire que les pays n'en sont toujours pas sortis. A titre d'exemple, dans le pays voisin, la barre symbolique des 3 millions de demandeurs d'emploi vient d'être franchie.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souligne que cette logique transnationale n'épargne pas Notre Pays. Elle observe des signes de changements notables dans de multiples secteurs

économiques. Des acteurs importants pour notre économie comme le secteur industriel, ou encore celui des jeux de hasard, en subissent directement les effets.

La Commission indique que les répercussions sur le corps social ne sont pas neutres, le marché de l'emploi monégasque n'étant pas figé. En trois ans depuis 2008, bien que le marché se soit enrichi de près de 1 900 emplois – préférentiellement dans les activités de services – un peu moins de 700 emplois ont été détruits dans le secteur industriel. En effet, alors qu'à fin 2008, le secteur industriel comptait 3 350 emplois, il n'en comptait plus que 2 670 à fin 2011. Votre Rapporteur souligne que cela constitue la destruction d'un emploi sur cinq dans ce domaine. L'inquiétude de la Commission est d'autant plus attisée que des annonces de mesures sociales ont été publiées dans la presse : en 2008, la Direction de Sofamo-Biotherm annonçait la délocalisation de la production affectant ainsi 200 salariés ; le mois dernier, Theramex a confirmé la restructuration de sa branche commerciale qui concerne 84 salariés ; en ce début de mois, Mecaplast a prévu des mesures de chômage technique partiel touchant 270 salariés.

La Commission est sensible aux actions gouvernementales pour soutenir ce secteur, qualifié encore récemment d'« *industrie traditionnelle* », qui s'avère aujourd'hui fortement exposé à une crise structurelle, intrinsèquement liée à la conjoncture internationale. Elle constate que le modèle économique, à l'image de ce qui se produit dans d'autres pays occidentaux, tend vers la tertiarisation des activités et qu'il convient, tel que l'avait suggéré le groupe de travail *Monaco 2029*, de développer des activités nouvelles à très haute valeur ajoutée, dans une société où la gestion des connaissances devient l'une des composantes principales de l'économie du *savoir-faire* et du *savoir-être*.

La Commission accueille avec satisfaction le projet gouvernemental du *faire-savoir* intégré dans la nouvelle campagne de communication destinée à promouvoir les talents qui participent à la prospérité économique de notre pays.

Le Gouvernement Princier, dans sa présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2012, prenait en compte le risque d'une dégradation de la conjoncture européenne, pour motiver une maîtrise renforcée des dépenses et maintenir les dépenses afférentes au domaine social et à la sécurité tout en mettant l'accent sur le renforcement de l'attractivité de la Principauté de Monaco. Le Programme Gouvernemental d'Action 2012 tablait, par ailleurs, sur un retour à l'équilibre budgétaire absolu en 2014.

Afin de satisfaire cette politique générale, le Gouvernement a présenté une hypothèse budgétaire principale et deux ajustements pour l'exercice 2012 :

- ✓ L'hypothèse de départ a été transmise le 30 septembre 2011 pour le Budget Primitif 2012,
- ✓ Un premier ajustement a été transmis le 29 juin 2012, pour le Budget Rectificatif 2012,
- ✓ Un second ajustement a été transmis le 13 septembre 2012, pour effectuer d'ultimes modifications sur les écritures du projet de Budget Rectificatif.

Le Budget Primitif 2012 affichait un déficit de 56,8 M€ incluant les 40 M€ de provision destinés à la construction future du Centre Hospitalier Princesse Grace. Par rapport au Budget Primitif 2011, le Budget Primitif 2012 présentait une diminution des recettes et une augmentation maîtrisée des dépenses. En revanche, par rapport au Budget Rectificatif 2011, le Budget Primitif présentait une augmentation substantielle des recettes (+ 5,7 %) et une moindre augmentation des dépenses (+ 1,6 %). La Commission observait que le Gouvernement mettait un terme à l'inflation des prévisions de recettes et réduisait de manière significative ses dépenses, contrairement à ce qui était souvent constaté lors de l'étude des différents Budgets Primitifs : situation dénoncée ces dernières années par le Conseil National.

Un premier ajustement de la prévision initiale retenue pour le Budget Rectificatif 2012, transmis le 29 juin dernier, faisait état, par rapport aux prévisions d'ouverture, d'une augmentation sensible des recettes (+ 3,3 %) associée à une moindre augmentation des dépenses, hors reports de crédit (+ 0,7 %), pour aboutir à une diminution du déficit ramené à 35,3 M€, à comparer au déficit prévu à l'ouverture qui était de 56,8 M€. Cette diminution constitue une réduction appréciable de 38 %. On a constaté, sur les six premiers mois de l'exercice, près de 48 millions d'euros de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2012 ; par rapport au premier semestre 2011, près de 42 M€ de recettes supplémentaires étaient encaissés.

Par ailleurs, au terme du premier semestre 2012, le montant total des dépenses de l'État augmentait faiblement (+ 0,4 % par rapport à celles constatées en juillet 2011). Cette évolution reflétait, en fait, une évolution contrastée des dépenses de l'État puisque, en dehors de la considération de la provision de 40 M€ pour le Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, un quart des Dépenses d'Équipement et d'Investissements avait été dépensé en six mois d'exécution, alors que les dépenses de fonctionnement augmentaient de près de 5 M€.

Un second et dernier ajustement de la prévision initiale, dont le Gouvernement informait le Conseil National lors de la Commission Plénière d'Etude le 13 septembre dernier, a conduit le Gouvernement à prendre en compte des ajustements significatifs et exceptionnels sur le projet de Budget Rectificatif initial :

- ✓ Significatifs parce que sont améliorées les perspectives de croissance en recettes sur le dernier trimestre (+ 34,4 M€ supplémentaires) pour une augmentation concomitante moindre mais importante tout de même des dépenses (21,8 M€).
- ✓ Exceptionnels compte tenu de la nature particulière des majorations opérées aussi bien en recettes qu'en dépenses. Sur les 34 M€ de recettes supplémentaires, 24 M€ concernent une augmentation mécanique des recettes de T.V.A. issues du Compte de Partage franco-monégasque selon son mode de comptabilisation, en inversion de tendance notable par rapport aux exercices précédents, et 7 M€ concernent un ajustement des prévisions sur la perception de l'Impôt sur les Bénéfices des entreprises monégasques. Sur la majoration des 21,8 M€ en dépenses, 19 M€ concernent l'engagement au titre de garanties par le Gouvernement.

En définitive, le deuxième ajustement de la prévision initiale du Gouvernement réduit le déficit public de 35,3 M€ à 22,8 M€. Elle affiche un niveau de recettes exceptionnellement élevé puisqu'avec 895.139.600 euros de recettes prévisionnelles, le Gouvernement formule le plus haut niveau de recettes jamais budgété à Monaco. Les dépenses prévisionnelles sont tout aussi élevées à hauteur de 917.947.300 euros hors reports de crédits.

*In fine*, on note un montant de recettes exceptionnellement élevé puisque le Gouvernement envisage, pour fin 2012, un niveau de recettes jamais budgété à Monaco ! Enfin, il est important de souligner que le déficit présenté de 22,8 M€ intègre la provision de 40 M€ pour le Nouveau C.H.P.G.. Il ne fait aucun doute que cette provision relève d'une procédure exceptionnelle puisque non prévue formellement par la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget. Toutefois, il est à noter que cette procédure avait déjà été utilisée dans le cadre du chantier de la digue de l'avant-port. Cette dépense ne sera pas substantiellement consommée au cours de l'exercice comme l'exige la loi budgétaire. De ce fait, on pourrait considérer que le Gouvernement présente un Budget Rectificatif affichant un excédent

budgétaire de près de 17 M€, hors reports de crédits. Cet excédent aurait pu être amélioré de plusieurs millions si l'inscription exceptionnelle de 19 M€ en faveur de Mecaplast n'avait pas été opérée sur l'exercice 2012. Votre Rapporteur aura l'occasion de revenir sur ce dernier point ultérieurement dans ce rapport.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale prend acte avec satisfaction que, pour l'exercice 2012 entre le Budget Primitif et le dernier Budget Rectificatif, le Gouvernement fait preuve d'une confiance encourageante sur l'évolution des recettes pour le dernier trimestre et qu'il persévère dans sa démarche de rééquilibrage des comptes publics.

Cependant, s'agissant de la prévision budgétaire, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale considère que les efforts doivent être maintenus pour satisfaire le principe de sincérité budgétaire. Ce dernier impose au Gouvernement de ne pas sous-estimer ou surestimer les ressources ou les charges.

Votre Rapporteur rappelle que sur l'exercice 2011, le déficit public a successivement été modifié. Évalué à près de 94 M€ au Budget Primitif pour être rectifié à hauteur d'un déficit de 88 M€ au Budget Rectificatif, auxquels il convient d'ajouter les 55 M€ de reports de crédits, le déficit public réel obtenu en fin d'exercice a été de 51,7 M€. Si la Commission peut se satisfaire de l'amélioration de l'exécution et de la baisse du montant des reports de crédits d'un exercice sur l'autre, elle souligne que la marge de progression qu'il reste encore à parcourir dans le processus d'amélioration de la prévision budgétaire demeure significative.

En l'espèce, elle trouve critiquable le procédé qui consiste à augmenter certaines dépenses afférentes aux dépenses communes, ou aux services publics, lors du Budget Rectificatif alors que les crédits ainsi votés n'ont que très partiellement été utilisés tel que le souligne le Rapport du Contrôleur Général des Dépenses sur l'exercice 2011.

La Commission tient à rappeler que la fiabilité des prévisions budgétaires est un élément fondamental de la politique d'attractivité menée par le Gouvernement parce qu'elle est de nature à augmenter la confiance des investisseurs dans notre économie. Par ailleurs, la Commission est très attachée au principe de la sincérité budgétaire, ainsi que la Constitution le dispose dans son article 38, je cite « *Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté.* »

Ainsi, la Commission partage avec le Gouvernement la volonté du respect de la discipline budgétaire devant mener à l'équilibre des comptes publics. Cette discipline budgétaire est favorisée par une augmentation de la perception des recettes qui permettra de produire des effets bénéfiques, sans doute plus rapidement que prévu.

L'examen des indicateurs d'activité sur le premier trimestre par la Commission des Finances semble le confirmer puisqu'ils indiquent un niveau d'activité jamais atteint depuis 2008. La progression du volume d'affaires laisse présumer une bonne sortie sur la seconde partie de l'exercice. En effet, à fin juin, la barre symbolique des 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires issus des activités financières et d'assurances) a été franchie. La Commission observe que ce volume d'affaires progresse de près de 14 % par rapport à l'an dernier à la même période. Elle admet qu'à lui seul le chiffre d'affaires est un indicateur imparfait pour déterminer l'activité économique. Ce faisant, en croisant toutefois cet indicateur de manière concomitante avec les chiffres de l'emploi qui enregistrent une progression de près de 2,2 % au premier semestre, la Commission considère que l'économie monégasque a résisté sur cette période.

Pour ce qui concerne des indicateurs fournis par l'IMSEE à travers les Bulletins de l'Economie trimestriels, la Commission réitère son souhait de disposer, en temps utiles, de tableaux de bord beaucoup plus étayés et qui sont désormais indispensables pour l'analyse de la conjoncture économique du pays.

La Commission des Finances observe que les recettes de T.V.A. à fin août affichent une croissance de l'ordre de 10 % par rapport à l'an dernier. Les recettes fiscales des activités touristiques ne sont que partiellement comptabilisées à ce stade. Comme les déclarations gouvernementales relatives à la saison estivale 2012 ont été très encourageantes, la Commission s'accorde à croire que les prévisions de recettes rectificatives de T.V.A. traduisent la bonne tenue de l'économie et ont de fortes chances de se réaliser en fin d'année bien que la croissance ait tendance à diminuer au gré de l'exécution trimestrielle budgétaire.

S'agissant de l'Impôt sur les Bénéfices, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale observe que les prévisions initiales du Gouvernement pour ce type de recettes ont, d'ores et déjà, été concrétisées. Le Budget Primitif avait prévu 92 M€ de recettes. Les bons encaissements au premier trimestre (+ 31 % par rapport à l'an dernier) ont entraîné une

inscription supplémentaire de 15 M€ en s'adaptant à la situation économique de notre pays sans trop s'écarter de la prévision initiale, compte tenu de la forte progression qui vient d'être évoquée.

Le Gouvernement et le Conseil National peuvent se féliciter de leur concertation ayant abouti à l'adaptation d'un texte important sur la réglementation applicable pour la perception de droits exigibles sur les transactions immobilières : les droits de mutation. Votre Rapporteur parle bien entendu de la loi n° 1.381 du 29 juin 2011 relative aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations de biens et droits immobiliers. Une petite adaptation de ce dispositif a été votée en Séance Publique, le 8 octobre dernier, afin de prolonger de deux années la période de déclaration des biens détenus par des structures opaques vers une structure plus transparente moyennant le paiement d'un droit équivalent à 1 % de la valeur vénale du bien. Tel que je l'avais énoncé dans le Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en octobre dernier, ce texte n'avait pas fait l'unanimité durant son étude, certaines voix s'étaient élevées en vue de faire obstruction à son vote. Aujourd'hui, voici les résultats, ils sont très clairs : neuf mois après l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, 40 % de transactions supplémentaires ont été enregistrées. 344 transactions ont été conclues au total, contre une moyenne de 245 les trois périodes précédentes. Le quart des 344 transactions (87) concernait des entités opaques qui ont déclaré depuis lors le ou les biens qu'elles possédaient pour une valeur vénale totale de 310 M€. Cette loi n'a pas fait fuir les investisseurs, contrairement à ce qui avait été annoncé par certains dans la presse locale. Ce dispositif a donc bien été compris puisque près de 1 900 entités juridiques ont déjà déclaré leurs mandataires financiers.

Ainsi, s'agissant des recettes, la Commission estime que le Gouvernement fait preuve d'un réalisme avisé pour ses prévisions en fin d'année.

En ce qui concerne les dépenses, la Commission constate que le Gouvernement demande, cette année, l'inscription de dépenses supplémentaires à hauteur de 28 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. Cette augmentation des dépenses, permise par de meilleures recettes, n'a été opérée qu'une seule fois au cours de la présente législature, en 2008, pour un montant total de près de 9 M€.

Ainsi, le Gouvernement présente un Budget Rectificatif dont le montant des crédits inscrits en dépenses s'élève à près de 953,5 M€, incluant les reports de crédits du précédent exercice sur celui-ci, à hauteur de 35,5 M€, ainsi que les inscriptions

complémentaires à hauteur de 28 M€. L'ensemble des dépenses comprend 685 M€ au titre des Dépenses Ordinaires (en augmentation de près de 3,5 % sur les prévisions initiales) et 268,5 M€ au titre des Dépenses d'Équipement et d'Investissements qui incluent les reports de crédits pré-cités.

S'agissant des Dépenses d'Équipement et d'Investissements, la Commission constate que, contrairement aux années précédentes (de 2008 à ce jour), les opérations d'équipement et d'investissements ne servent pas de variable d'ajustement pour influencer le solde budgétaire. En effet, pour la première fois sur cette législature, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale observe, à ce Budget Rectificatif, une augmentation des dépenses à ce niveau. Elle s'en félicite puisqu'il est convenu que ces dépenses traduisent, en quelque sorte, l'avancée des travaux.

Toutefois, la Commission sera très attentive à la consommation réelle de crédits votés afin qu'ils n'accroissent pas le montant des crédits inutilisés, reportés d'un exercice sur l'autre.

Ainsi, le Gouvernement augmente de près de 8 % les crédits disponibles par rapport à l'exercice précédent. Votre Rapporteur souligne que cette augmentation ne provient pas de la hausse des reports de crédits telle qu'elle a été observée les années précédentes, mais plutôt de l'augmentation brute du prévisionnel des dépenses sur les opérations en cours compte tenu du fait que les reports de crédits ont fortement été réduits d'un exercice sur l'autre (- 36 %) à la demande expresse du Conseil National. Par ailleurs, votre Rapporteur ajoute que, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'environnement économique, 268,5 M€ d'investissements potentiels – reports de crédits inclus – constituent à notre échelle un niveau important d'engagement.

En ce qui concerne l'analyse des Dépenses Ordinaires, la Commission des Finances et de l'Économie observe que les efforts de maîtrise des dépenses en début d'année ont quelque peu été contrariés par la suite en raison du caractère exceptionnel de certaines charges non prévues au Budget Primitif mais pourtant inscrites en termes de risque depuis quelques années.

Votre Rapporteur fait référence à l'engagement de garantie sur une société privée du secteur industriel que le Gouvernement a déposé en inscription de dépense complémentaire le 13 septembre dernier en faveur du groupe Mecaplast. De par son montant : 19 M€, cette somme inscrite par le Gouvernement à l'article 609.214 « Intervention économique », au titre

de la Section 9.1 « Subventions » constitue à elle seule près de 82 % des montants totaux rectifiés pour les Dépenses Ordinaires. La Commission s'interroge sur le fait de savoir si ces 19 millions d'euros n'auraient pas pu être ventilés sur les exercices 2012 et 2013 de façon à lisser la dépense.

Les autres informations transmises sur les modifications d'écritures apportées aux autres sections des Dépenses Ordinaires par le Gouvernement n'appellent pas de commentaire de la part de la Commission.

La préoccupation du Gouvernement sur l'attractivité de notre pays doit être constante. Elle doit être soutenue dans le domaine juridique par l'adoption d'outils dans les domaines social, économique et de la qualité de vie des Monégasques et des résidents.

Il y a quelques semaines à peine, le Conseil National adoptait à l'unanimité la réforme des retraites des salariés du secteur privé. Au-delà du travail efficace dont ce projet est la concrétisation, il invite à prolonger la réflexion sur les sujets complémentaires, voire indissociables, dont certains devront trouver une consécration législative dans les prochaines années. Votre Rapporteur songe ici au droit monégasque du travail, plus particulièrement au contrat de travail et à la lutte contre le travail au noir.

Le projet de loi sur le contrat de travail a été retiré par le Gouvernement le 23 août 2012 et le Gouvernement s'en est par ailleurs expliqué lors de la Séance Publique du 8 octobre 2012. Ce projet de loi comportait de nombreuses avancées au regard de la législation actuelle. Ce texte n'avait pas recueilli, à l'instar de celui sur les retraites, l'assentiment de tous les partenaires sociaux. La Commission espère que le nouveau texte sera construit à partir de leur réflexion ainsi que de celle d'autres entités compétentes en la matière, à l'image du Conseil Economique et Social.

Le Conseil National ne peut qu'inviter le Gouvernement à associer les différents acteurs sociaux au stade de l'élaboration et pas seulement une fois le projet fini. En maintenant l'effectivité du dialogue social, tout au long de la procédure, qui conduit à l'élaboration d'un texte de loi, le futur projet de loi permettra, nous l'espérons, de parvenir à des solutions plus consensuelles.

Le Conseil National est d'ailleurs prêt à participer à l'élaboration de ce texte par exemple au travers de réunions avec le Gouvernement, la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à un avant-projet de loi, à l'instar de la réforme du statut des fonctionnaires ou de celle sur les droits de mutation.

Pour l'heure, la Commission prend acte avec satisfaction de la nouvelle démarche entamée par le Gouvernement.

Elle espère qu'il en sera ainsi tant pour le contrat de travail que pour le travail au noir. Ces deux textes de loi sont attendus avec impatience par les partenaires sociaux et, à n'en pas douter, ils participeront à la pleine effectivité du dialogue social en Principauté, dialogue auquel le Conseil National prendra, bien évidemment, part.

L'évolution de notre droit économique constitue également un aspect fondamental de l'action législative de cette fin d'année, mais surtout de l'année qui marquera très certainement son aboutissement. Votre Rapporteur fait ici allusion au « Code de l'économie », réclamé par le Conseil National et qui, pour l'heure, brille plutôt par son absence. On peut regretter le retard pris sur le dépôt de ce projet de loi, d'autant plus que le Gouvernement l'avait originellement annoncé pour la fin de l'année 2011, avant de le reporter au premier trimestre 2012, puis au second semestre 2012, pour faire état d'un dépôt imminent au mois de septembre et qui devrait finalement intervenir au mois de novembre 2012. Votre Rapporteur – et la Commission dans son ensemble – espère simplement que le temps supplémentaire qui a été consacré à son élaboration l'a été à bon escient et que ce texte fera preuve d'innovation et d'audace. En d'autres termes, le Conseil National espère que ses futures dispositions ne se limiteront pas à un décalque du droit français ou des évolutions jurisprudentielles qu'il a connues. Une telle approche ne permettrait pas de disposer d'un rayonnement international à même de plaire autant aux habitués des Pays de Common-Law qu'à ceux des Pays de droit romano-germanique. La Commission, que votre Rapporteur a l'honneur de présider, y veillera tout particulièrement et n'hésitera pas à faire usage du droit d'amendement dans le cas contraire.

Votre Rapporteur évoquera enfin la qualité de vie de nos compatriotes et des résidents. A ce titre, la Commission souhaite qu'il soit remédié à la paralysie dont souffre actuellement le Code de l'environnement. Ce texte est en effet hautement symbolique pour la Principauté et, sur un plan plus concret, devrait permettre des avancées notables dans de multiples domaines, notamment les nuisances sonores ou en termes de responsabilité environnementale. Ce n'est au demeurant pas le seul texte qui souffre de ralentissements, votre Rapporteur songe à cet égard au projet de loi relatif à la protection du patrimoine. Le Conseil National espère que ces retards ne sont que conjoncturels et que le dépôt du

Code de l'économie, qui mobilise sans nul doute un grand nombre de services, aura pour effet subsidiaire de débloquer l'avancée des textes législatifs précités.

De manière associée à l'amélioration des outils juridiques, l'attractivité de l'économie monégasque doit être soutenue.

A cet égard, l'industrie traditionnelle de Monaco a toujours occupé une place un peu particulière en Principauté, votre Rapporteur l'indiquait en propos liminaire. L'affection que nous pouvons ressentir à l'égard de certaines sociétés bien implantées et créatrices d'emplois ne doit cependant pas obscurcir notre raisonnement. Pas plus qu'elle ne doit conduire à nier les réalités et les évolutions structurelles de ce secteur. Le phénomène est bien connu et touche la très grande majorité des pays européens. On assiste à une désindustrialisation progressive qui trouve notamment son origine dans la concurrence de plus en plus rude de certains pays de l'Est ou des pays asiatiques. De plus, les industries ne sont plus aujourd'hui des acteurs autonomes et indépendants. Le plus souvent, elles vont être intégrées au sein d'un groupe plurinationnel dont la stratégie globale n'intègre pas nécessairement les considérations locales. Ce phénomène se répercute ensuite au niveau des salariés, avec une réduction du nombre d'emplois, ainsi qu'au niveau des rentrées budgétaires qui diminuent également.

Le secteur industriel monégasque n'échappe pas à ce contexte international difficile. Après l'industrie cosmétique, c'est au tour des industries pharmaceutiques et des équipementiers automobiles d'en subir les conséquences. C'est avec inquiétude que la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a appris la suppression de 84 postes au sein de la société Théraxem, ce qui représente près de la moitié du personnel présent en Principauté. À cela s'ajoute le prochain plan social de la société Mecaplast, cinquième employeur de la Principauté de Monaco.

La Commission remarque que l'annonce de ces plans sociaux intervient juste après le vote de la loi de réforme des retraites qui, rappelons-le, tablait sur une hypothèse de croissance de l'emploi de 2,5 % par an jusqu'en 2050.

La Principauté se trouve donc à une période charnière et plusieurs questions doivent être posées pour nourrir notre réflexion : quel doit être l'avenir de la filière industrielle en Principauté et quel doit être le rôle de l'État ? Entend-il favoriser l'implantation de nouvelles structures industrielles pour le remplacement des entreprises ayant quitté le territoire

ou favoriser l'implantation de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée ?

L'État monégasque joue un rôle important, il est un investisseur incontournable et il doit continuer à jouer ce rôle. Pour autant, il ne faudrait pas que l'État s'inspire du mythe des Danaïdes. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale interroge le Gouvernement Princier depuis de nombreuses années sur le devenir de la société Mecaplast pour laquelle la presse fait des annonces pour le moins inquiétantes.

Depuis 2008, l'État a participé à hauteur de 13 millions d'euros sur les 40 millions d'euros prévus au plan de sauvetage établi par le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle français. Le présent Budget Rectificatif a vu un ajout de 19 millions d'euros. Par le libellé de cette nouvelle inscription budgétaire, il semblerait que la garantie à première demande prise à hauteur de 10 millions d'euros soit incluse dans ces 19 millions d'euros. Ce qui signifierait que la garantie a donc été actionnée. Cette garantie est d'ailleurs très efficace pour le créancier, mais elle ne l'est pas réellement pour le garant qui dispose de recours le plus souvent illusoire, s'il n'a pas lui-même contre-garanti son engagement, par exemple au travers de sûretés réelles, en ayant recours à une sous-caution ou tout autre mécanisme à même de préserver son apport. En effet, si les garanties ont pour logique même de préserver les créanciers d'un risque de perte et de les inciter à apporter leur concours financier, il ne faut pas oublier que l'aspect confiance ne fait pas tout. En cas de difficultés, ces garanties sont actionnées et, à défaut de s'être prémuni lui-même, le garant se retrouve bien souvent dans l'impossibilité de recouvrer les fonds versés au titre de cette garantie. Cette dernière devient finalement une sorte de prêt consenti au débiteur, à ceci près que l'obligation de remboursement se trouve omise, ce qui la rapproche d'une subvention.

De manière plus générale, la Commission constate qu'il lui est difficile de déterminer avec précision la nature et le montant des engagements financiers de l'État pour la société Mecaplast. Elle souhaiterait que le Gouvernement dresse un point complet de ce dossier pour le Budget Primitif 2013. En outre, la Commission attend du Gouvernement qu'il lui présente les pistes de réflexion qui sont à ce jour envisagées en ce qui concerne l'avenir en Principauté de cette société et de ses salariés. Dans ce dossier, il est important que l'État puisse obtenir de l'entreprise qu'il soutient, un certain nombre de contreparties et, dans ce cadre précis, la Commission s'interroge sur le fait de savoir si l'État a envisagé d'obtenir des actifs réalisables du groupe Mecaplast.

Votre Rapporteur comprend que l'intervention étatique dans le secteur industriel soit loin d'être simple. D'autant plus qu'en l'espèce, le secteur automobile est tributaire d'un trop grand nombre de paramètres pour que son évolution puisse être complètement maîtrisée.

La transition environnementale pourrait nous y inciter en développant des industries de pointe très spécialisées qui permettent de se positionner stratégiquement. Et cela ne serait pas préjudiciable aux salariés monégasques car une nouvelle offre verrait ainsi le jour. Le Conseil National l'exprimait encore récemment au niveau de la réforme des retraites. En raison de la croissance continue du nombre de cotisants, il faudra créer de l'emploi. Il faut donc oser le pari de l'innovation. Des surfaces sont aussi nécessaires, d'où l'importance d'avoir un projet de réaménagement des quartiers de Monaco, et notamment de Fontvieille. Que l'on songe par exemple aux activités qu'il serait possible de développer en lieu et place de l'actuelle usine d'incinération. Cela invite à la réflexion et il importe de la mener jusqu'à son terme en évitant l'écueil de la facilité et des raccourcis intellectuels préjudiciables à une vision dynamique de la Principauté. De vision, il doit en être question précisément. C'est pourquoi votre Rapporteur considère qu'il serait souhaitable que l'Etat puisse présenter à l'Assemblée ses perspectives d'investissement en plus de celles relatives au triennal d'équipement, et les pistes sérieuses envisagées pour soutenir la création d'activités salariées en Principauté.

Plus généralement, la Commission souhaite que le Gouvernement présente au Conseil National sa position quant au devenir du secteur industriel à Monaco. Sur un sujet d'une telle importance, le Conseil National demande la mise en place immédiate d'une commission mixte composée entre autres du Gouvernement, du Conseil National et également d'entités professionnelles concernées.

Autre sujet d'inquiétude pour la Commission qui retient toute l'attention du Gouvernement et du Conseil National : la Société des Bains de Mer. Elle fait partie intégrante de notre *success story* au niveau économique et social. Elle est, à ce jour, le premier contributeur privé en termes de recettes, qu'elles soient issues de la redevance des jeux ou de la T.V.A., c'est dire l'importance qu'il convient de donner à cette société.

Depuis 2003, les Conseillers Nationaux, toutes tendances confondues, ont appelé de leurs vœux l'amélioration de l'accueil qui devait être réservé aux clients de la S.B.M. et fait part de leurs préoccupations

sur le marketing des jeux. Le Conseil National n'a eu de cesse, depuis 2007, de mettre en garde le Gouvernement qui est l'actionnaire majoritaire de la S.B.M..

Aujourd'hui, depuis deux ans, la S.B.M. annonce des résultats déficitaires qui l'ont conduite à réagir, notamment en venant présenter le plan Renaissance dont l'unanimité des Élus souhaite des résultats probants à terme. Par contre, la Commission estime que ce plan ne peut réussir que dans un climat social apaisé. Or, depuis quelques mois, les Conseillers Nationaux ont été saisis par de très nombreux compatriotes. Les informations communiquées par les différents syndicats, ainsi que par les employés eux-mêmes sont très préoccupantes. Un cap supplémentaire a été franchi récemment avec la publication, par voie de presse, d'un communiqué dans lequel le Syndicat monégasque des Cadres et Employés de Jeux dénonce, je cite : « *Un climat social délétère, malsain et dangereux qui règne au sein du Casino* ». D'autres employés de la S.B.M. rapportent des faits qui se rapprochent dangereusement du harcèlement et de la violence psychologique au travail. Cette situation doit changer et la Commission entend que le Gouvernement, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, y veille avec une attention scrupuleuse. Cette réalité ne peut plus être niée ou volontairement minimisée. Le malaise est général. Il faut avoir conscience que le développement de la S.B.M. est aussi conditionné par la cohésion de ses employés. Le dialogue social doit, en conséquence, faire partie des axes prioritaires dans le renouveau tant attendu de la S.B.M.. Le pacte social doit être préservé et respecté par tous.

Toutefois, la Commission a pris acte de la signature de la convention collective pour les personnels « Intérieur / Extérieur ».

Par ailleurs, le Conseil National a accueilli avec attention la présentation de deux nouveaux projets immobiliers : la reconstruction du Sporting d'Hiver et la rénovation de l'Hôtel de Paris.

Il s'agit d'une restructuration de ce quartier qui donnera un nouvel essor au commerce de luxe en Principauté. La Commission des Finances comprend tout l'intérêt de ce projet de relance des activités immobilières de la S.B.M. et du développement de l'appareil commercial pour reconquérir des parts de marché.

Cependant, la Commission relève que pendant les quatre années de travaux, l'offre commerciale se trouvera déplacée dans les jardins du Casino. A cet égard, le Conseil National s'interroge sur la

localisation des bâtiments temporaires dans les jardins des Boulingrins, aux abords mêmes des chantiers. La Commission se demande si l'hypothèse du transfert des boutiques provisoires sur les terrasses du Casino avait été envisagée par la S.B.M.. Ces commerces connaîtront une baisse substantielle de leur chiffre d'affaires, ne serait-ce qu'en raison de la diminution de la fréquentation directement imputable à l'exécution des travaux. Diminution qui, rappelons-le, touchera tous les secteurs, hôtelier, commercial et jeux.

Autant le dire immédiatement et avec fermeté, la Commission ne manquera pas de s'opposer à toute démarche visant à ce que cette diminution des rentrées financières soit compensée par un ajustement des effectifs. En d'autres termes, le Conseil National demande au Gouvernement, actionnaire majoritaire de la S.B.M., qu'il veuille à préserver l'emploi et à ce qu'aucun plan social n'ait lieu pour compenser les pertes financières liées à ces travaux. Outre des conséquences humaines inacceptables, cela ne ferait que dégrader davantage le climat social qui règne au sein de cette Société.

S'agissant de la reprise de la location gérance de l'Hôtel Méridien et du Monte-Carlo Sea Club jusqu'en 2018, au terme duquel la S.B.M. réitérera le renouvellement de sa location-gérance, cette dernière devra rechercher des partenaires de grand renom qui permettront un développement et une pérennisation de l'activité. La Commission de Placement des Fonds avait émis un avis favorable à ce sujet. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale approuve cette décision mais souligne l'importance que les activités hôtelières qui sont exercées à l'Hôtel Méridien soient conservées. Elles participent à l'attractivité touristique de Monaco et sont génératrices de T.V.A.. La Commission entend bien que l'Etat garde la maîtrise des activités qui seront exercées dans ces bâtiments.

En définitive, autant l'affirmer sans aucune concession, la Commission des Finances et de l'Economie sera très attentive aux différents changements qui s'opèrent au sein de la S.B.M.. Si elle se réjouit du développement des activités hôtelières et immobilières, elle n'en oublie pas pour autant que son cœur de métier réside dans les jeux. Il conviendra de tout faire pour relancer ce secteur d'activité tout en sauvegardant les spécificités de cette entité qui, il faut le rappeler, est le premier employeur privé pour les Monégasques.

On l'a vu, la S.B.M. va modifier l'urbanisme commercial de la Place du Casino et mettre en valeur le commerce de luxe. La Commission des Finances et

de l'Economie Nationale encourage le Gouvernement à mener les mêmes types de réflexion sur d'autres parties du territoire monégasque. Le prochain quartier qui devra faire l'objet d'une réflexion de ce type est bien celui de Fontvieille. En particulier s'agissant du Centre Commercial dont on sait que les surfaces devront être multipliées par deux.

S'agissant du financement d'opérations immobilières, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est dans l'attente des conclusions de l'étude relative au partenariat public/privé menée par Me PENTECOSTE. Votre Rapporteur se félicite de la tenue d'une Commission Plénière d'Étude le 5 novembre prochain afin de disposer des compléments techniques indispensables à une meilleure compréhension de ces problématiques qui conditionnent par ailleurs la nature des investissements de l'Etat.

Les outils dont dispose la Principauté pour en améliorer la régulation dans le secteur immobilier doivent être adaptés au développement économique de Monaco.

S'agissant des investissements, justement, votre Rapporteur rappelle la nécessité de procéder à des investissements rentables pour que l'Etat reste libre de la gestion de son domaine, notamment dans le cadre des attributions de marchés publics. A cet égard, la Commission veillera scrupuleusement lors des procédures d'appels d'offres à ce qu'elles respectent les règles de mise en concurrence et de transparence qui s'imposent.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est interrogée au sujet des problématiques d'urbanisation et a maintes fois attiré l'attention du Gouvernement au sujet des droits à bâtir. Ces derniers représentent un outil stratégique majeur, non seulement en vue de réorganiser ou restructurer le domaine immobilier existant, mais aussi pour optimiser les nouvelles constructions. Il est un instrument incontournable de la politique d'urbanisme de la Principauté.

A ce titre, la Commission remarque une certaine disparité dans l'utilisation de ces droits à bâtir qui, au final, semblent relever d'une casuistique plutôt préjudiciable à la visibilité du développement urbanistique. Il crée ce sentiment, sans doute erroné, que les règles juridiques sont variables. Ce traitement au cas par cas en fonction de la configuration de l'opération, s'il peut se comprendre pour des raisons de souplesse, ne doit cependant pas faire perdre de vue au Gouvernement la nécessité de prévoir des règles claires et, surtout, des règles générales. C'est

pourquoi la Commission ne peut que se réjouir de l'annonce du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie selon laquelle le Gouvernement réfléchissait à l'élaboration d'un texte encadrant les droits à bâtir. Ce texte devra édicter des orientations, des règles générales applicables sur les différentes possibilités d'augmenter les droits à bâtir dans certains quartiers. Par ailleurs, cet outil supplémentaire permettra de mieux fixer les contreparties exigées, ou exigibles, au titre des lois de désaffectation du domaine public, notamment lorsqu'elles entraînent des échanges de surfaces.

En ce qui concerne la problématique du logement, et plus particulièrement celui des Nationaux, la Commission des Finances considère que le logement des Monégasques doit rester un axe prioritaire. Deux nouveaux éléments notables doivent être soulignés : le premier est le rapport de l'IMSEE évaluant le besoin en logements de nos compatriotes, le second est la modification de l'arrêté ministériel déterminant les critères d'attribution des logements domaniaux. Il ne s'agit pas, pour votre Rapporteur, de dresser un commentaire exhaustif de ces deux éléments. Il n'est nullement question non plus de porter un regard négatif sur le travail de fond que cela représente. Pour autant, il semble que ces deux points révèlent une approche du logement des Monégasques que le Conseil National ne partage pas dans son intégralité.

Le rapport de l'IMSEE et l'arrêté ministériel ont pour point commun une vision centrée sur le besoin à court terme des Monégasques, sans envisager, au sein d'une approche qualitative, la variable comportementale et la qualité de vie qui sont pourtant des facteurs essentiels. En effet, le rapport de l'IMSEE prend pour postulat de départ que toutes les personnes ayant besoin d'un nouveau logement postulent à chaque appel à candidature. Or, ce point ne se vérifie pas systématiquement. Il suffit, pour s'en convaincre, de rencontrer les Monégasques tous les jours.

S'agissant également des refus, la Commission du Logement avait proposé au Gouvernement d'intégrer, par souci d'équité, la notion de « refus légitime » dans l'arrêté ministériel, modifiant les critères d'attribution des logements domaniaux. Le Conseil National regrette que le Gouvernement n'ait pas souhaité reprendre à son compte sa proposition.

Certes, il n'est jamais facile d'intégrer des considérations subjectives dans des textes réglementaires. Pour autant, ce n'est pas comme si nous ne disposions pas des moyens permettant d'apprécier, en fonction de telle ou telle situation, la légitimité du refus. La proposition faite par le Conseil

National était d'ailleurs circonstanciée et mesurée. Nous ne sommes donc pas dans la situation où le Conseil National aurait souhaité figer les motifs légitimes, ce qui n'aurait pas été satisfaisant. Au demeurant, on ne compte plus les textes monégasques qui font référence à la notion de « *motif légitime* ». La situation ne peut toutefois pas rester en l'état et il importe qu'une réflexion puisse être ouverte.

Comme cette réflexion prendra certainement du temps, la Commission ne peut qu'insister pour que le Gouvernement ne pénalise pas, lors de la prochaine Commission d'Attribution, certains refus dûment justifiés, notamment lorsque les appartements ne répondent pas aux standards objectifs de qualité, par exemple, pour des appartements mal situés ou ne disposant pas de balcons ou de fenêtres de taille et d'ouverture satisfaisantes, ou encore comprenant des pièces de taille réduite (par exemple une chambre d'enfant de 7,5 m<sup>2</sup>). Cette mesure de pragmatisme serait ainsi à même de concilier les besoins des compatriotes avec leurs exigences légitimes, ce que ne permettrait pas de faire la transformation systématique des premiers étages en immeuble à usage commercial ou de bureau. Cela reviendrait à nier le besoin premier qui est le logement. Pour ce faire, il conviendrait que la Commission d'Attribution, présidée par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, puisse juger du bien-fondé du refus en faisant les vérifications nécessaires et annuler la pénalité dans les cas qui se justifient.

Si l'on effectue une comparaison des taux d'acceptation avec les Commissions précédentes, on peut noter que les Monégasques ne souhaitent pas forcément intégrer des immeubles neufs. En effet, la Commission 2012 a enregistré un taux d'acceptation de 75 %. Il s'agissait d'un immeuble de Haute Qualité Environnementale, construit avec de très beaux matériaux dans un quartier central. Or, lors de la Commission de 2010, le taux d'acceptation avait été exceptionnel (83 %) alors qu'il ne s'agissait que d'appartements de récupération. Cela démontre bien que les Monégasques ont certaines attentes et que les programmes de construction doivent s'en rapprocher. L'État ne doit pas construire simplement pour atteindre un certain nombre de logements. La qualité de vie doit être le facteur essentiel à prendre en compte dans la réalisation des futures constructions.

Cela n'est cependant pas suffisant. Rappelons tout de même que les Monégasques, en raison de la cherté du mètre carré et du montant exorbitant des loyers du secteur libre, mais également des prix du secteur dit « protégé » qui ne cessent de croître, ne disposent pas

du choix de leur logement ou de la sécurité du logement. Il faut donc, en parallèle, mener une réflexion sur la mobilité au sein du parc domanial, point sur lequel Gouvernement et Conseil National ont des avis concordants. Beaucoup de nos compatriotes sont parfois obligés de prendre leur mal en patience. A défaut de pouvoir librement choisir, les Monégasques prennent parfois leur temps, lorsqu'ils l'ont. Dès lors, ceux qui se trouvent dans des situations urgentes vont se retrouver pénalisés par rapport aux autres. Ce système plutôt figé n'a plus sa place désormais et il impose de concevoir le logement domanial de manière dynamique en étant au plus près des attentes de la population qui, cela doit être dit, ne sont en rien extraordinaires.

En dernier lieu, sans anticiper sur les débats du Budget Primitif 2013, la Commission souligne d'ores et déjà qu'elle se montrera particulièrement attentive aux propositions du Gouvernement relatives à l'Aide Nationale au Logement. En effet, il ne faudrait pas, sous couvert de lutte contre les abus de certains, pénaliser ceux dont le loyer est manifestement trop élevé au regard de leurs ressources financières. D'autant que les dépenses liées à l'habitat, en raison de charges locatives particulièrement élevées dans les nouveaux logements domaniaux, amputent de plus en plus le pouvoir d'achat des locataires.

Il importe, par voie de conséquence, de clarifier la question des charges locatives. A ce titre, votre Rapporteur demande au Gouvernement de lancer une étude sur le montant des charges locatives des immeubles du secteur domanial, à partir d'un échantillon représentatif et au regard des prestations auxquelles elles correspondent. En effet, les charges locatives ne recouvrent pas les mêmes réalités selon les immeubles concernés et cet élément doit être intégré à la réflexion. Cela serait du reste complémentaire avec la démarche de mobilité des locataires du secteur domanial, la connaissance par avance du montant des charges locatives pouvant être un facteur incitatif. Votre Rapporteur émet donc le souhait que ces éléments puissent être fournis au Conseil National en vue de l'étude du prochain Budget Primitif.

A côté des problématiques du logement des Nationaux, celles des Enfants du Pays sont aussi au cœur des préoccupations du Conseil National. Vous vous en doutez, votre Rapporteur va aborder à présent la question de la Villa Ida.

A la lecture du rapport du Gouvernement sur le projet de Budget Rectificatif, on peut lire en page 15 que le montant de l'Allocation Différentielle de Loyer est minoré de 205 000 euros. Pour une fois, votre

Rapporteur ne se réjouira pas de cette baisse de dépenses, bien au contraire ! Rappelons-le, l'ADL est versée aux personnes inscrites auprès de la Direction de l'Habitat en qualité de « protégées » (catégorie 2 à 4) qui occupent des logements dits « sous loi ». Or, le nombre d'appartements mis à la location dans ce secteur se réduit comme peau de chagrin et de manière notable chaque année. L'équation est donc simple : moins d'ADL car moins de logements pour les Enfants du Pays.

A ce qui est un vrai problème, le Conseil National propose depuis 2003 une solution, le secteur intermédiaire qui, tel qu'envisagé, ne devait pas coûter un seul euro à l'Etat puisque ce secteur devait être composé de logements construits par des promoteurs privés en échange de l'octroi de droits à bâtir supplémentaires.

Cependant, bien que le projet de la Villa Ida ne corresponde pas vraiment à l'idée initiale du Conseil National, votre Rapporteur tient à souligner sa satisfaction : pour la première fois des appartements supplémentaires vont être proposés aux Enfants du Pays. Certes, on peut regretter la dépense de 15 millions d'euros – mais elle est faite – certes on peut regretter le temps mis à démarrer l'opération, mais elle va débiter et devrait être achevée à fin 2014. Au final, en gardant un esprit positif, ce sont 35 familles, soit environ une centaine de personnes qui pourront être logées.

Toutefois, ne perdons pas de vue que pour le Conseil National, ce n'est que la première étape d'un processus qui, maintenant qu'il a été engagé, ne devra plus s'arrêter, mais dans d'autres conditions. Dès à présent, il convient de penser aux prochaines opérations et, pour ce faire, le Conseil National demande au Gouvernement de respecter l'esprit dans lequel le secteur intermédiaire a toujours été envisagé depuis 2003, c'est-à-dire faire construire des logements destinés aux Enfants du Pays en échange de l'octroi de droits à bâtir supplémentaires.

Toujours à propos du domaine immobilier, de nombreux professionnels consultés dans le cadre de l'examen du projet de loi, n° 892, relative à la prescription civile ont fait part au Conseil National de leur grande préoccupation s'agissant du stockage des archives et de la place - considérable - que cela demande. Certes le vote de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique ainsi que l'adoption prochaine du projet de loi, n° 892, sur la prescription civile devraient permettre une réduction du volume de documents à conserver pour les professionnels tels que les notaires, avocats, conseillers juridiques, banquiers... et la liste n'est pas exhaustive. Mais,

malgré tout, le problème demeure, d'autant que toutes ces archives doivent absolument rester sur le territoire national. Et ne parlons pas des archives des différents Services de l'État ou encore de l'ensemble des documents historiques ! Rien qu'au Conseil National où nous avons la chance d'avoir désormais des locaux d'archivage dignes de ce nom, modernes et fonctionnels, nous pouvons nous rendre compte de la place qu'occupent 100 ans d'archives ! Ne parlons même pas de la nécessité de rapatrier l'important lot de documents intéressant la Principauté se trouvant dans les différents ministères français.

La Commission des Finances propose dans un premier temps, d'utiliser les espaces momentanément occupés sous l'îlot Rainier III, une fois livrés les locaux de stockage de l'îlot Canton. Cependant, cette solution n'est que partielle. Dès à présent, il convient que dans tous les programmes de construction de bâtiments publics, l'État prenne en compte cette problématique et prévoit des espaces à consacrer à l'archivage dans des parties non habitables ou non exploitables, comme certains sous-sols par exemple.

S'agissant des problèmes relatifs aux transports, la Commission observe que l'été qui vient de s'écouler a, une fois de plus, fait la preuve des problèmes de circulation qui semblent désormais s'inscrire en Principauté dans une dimension systémique préoccupante. En effet, malgré la dorsale, les ronds-points, la suppression de feux tricolores et autres améliorations routières notables, reconnaissons-le, les embouteillages demeurent et que dire des heures de pointe aux entrées et sorties de Monaco chaque jour ?

Alors, votre Rapporteur reconnaît tous les efforts mis en œuvre par les Services gouvernementaux mais un constat s'impose : nous n'arrivons pas à résoudre ce problème qui se transforme en entrave tant pour l'économie que pour la qualité de vie.

Les débats en séance privée ont relevé un autre facteur sans doute aggravant : les tarifs particulièrement avantageux des parkings publics monégasques. Votre Rapporteur ne disconvient pas qu'ils puissent être un attrait supplémentaire s'agissant des tarifs de nuit afin de favoriser le public venant se distraire le soir en Principauté. Les Élus ont même suggéré de trouver un tarif week-end qui irait dans le même sens.

En revanche, il n'en va pas de même pour l'abonnement de jour en semaine, très avantageux pour les salariés, puisque par comparaison avec les villes de Nice ou de Cannes, il se retrouve être 2 à 3 fois moins cher en Principauté. Il constitue donc une vraie incitation à l'usage de la voiture pour les

pendulaires dont certains redoutent de prendre le train en raison de l'inconfort dû aux rames surchargées, aux retards répétés ainsi que pour beaucoup la difficulté à se rendre de leur domicile à la gare.

Aussi, la Commission tient-elle à exprimer sa satisfaction devant la décision du Gouvernement d'abandonner la contribution de Monaco au projet de LGV – d'ailleurs de plus en plus hypothétique même pour nos voisins – au profit d'une participation notable à la rénovation et à la modernisation de la ligne Cannes-Vintimille qui, à terme, offrira aux salariés de la Principauté des conditions de transport améliorées.

Sans doute faudra-t-il également coupler cette mesure à une augmentation des abonnements « *jour/travail* » des parkings qui fasse préférer aux salariés les autres modes de transport, à condition toutefois que le Gouvernement adapte sa communication afin que ces mesures ne soient pas aussi mal ressenties par la population que lors de l'augmentation tarifaire des bus. Le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu, gageons qu'il ne répètera cette erreur ! Le tout étant que le Gouvernement mette en place une politique de transports intermodale cohérente pour inciter les résidents et les salariés à utiliser les transports en commun, mesures qui participent aussi à l'attractivité et à la qualité de vie en Principauté.

S'il est bien un domaine qui contribue aussi pleinement à l'attractivité et dont la Commission des Finances et de l'Économie Nationale se réjouit, c'est l'enseignement. Les très bons résultats obtenus par les élèves de la Principauté sont confirmés chaque année, toutes épreuves confondues, avec une moyenne de 95 % d'admis.

Supérieurs aux taux français, ces résultats démontrent, s'il est encore besoin de le répéter, l'excellence du système monégasque qui avec des classes à l'effectif contrôlé, des enseignants attentifs et vigilants, des établissements scolaires entretenus et des projets pédagogiques ambitieux donnent à l'ensemble des élèves des conditions d'apprentissage idéales.

Aussi votre Rapporteur, au nom de la Commission, mais vraisemblablement en celui de tout le Conseil National, renouvelle-t-il une fois encore ses félicitations à l'ensemble de la communauté éducative monégasque.

Les Conseillers Nationaux entendent les demandes des parents d'étudiants, inquiets de l'avenir de leurs enfants. Outre le coût des études qui, en ces temps

difficiles, est une source de préoccupation, il convient de faire le bon choix de filière, puis de carrière.

Le système éducatif « intra-muros » semble fonctionner de manière optimale, renforçons donc la réflexion et les actions en matière d'information et d'orientation, dans le choix des disciplines et des types de cursus.

A cet égard, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale se félicite de l'organisation du « 1<sup>er</sup> Forum de l'Alternance » organisé par le Service de l'Emploi. C'est en effet par ce type de rencontres que la filière de l'alternance (toutes disciplines confondues) pourra trouver son écho tant auprès des jeunes que de leurs familles.

De même, le forum « Job » de l'Association des Jeunes Monégasques (stages, jobs été, 1<sup>er</sup> job) constitue une initiative qu'il convient d'encourager. Car des études à l'emploi, s'il n'y a qu'un pas, il est de taille et notre devoir à tous est bien d'aider tous nos jeunes à l'accomplir, que ce soit par l'orientation, une information complète et détaillée sur les carrières envisagées, des évaluations de compétences, des rencontres avec les professionnels, des conseils ainsi que bien évidemment, des bourses d'études qui, rappelons-le, nous l'avons déjà demandé l'année dernière, des bourses d'études qui doivent à tout prix retrouver leur caractère d'aide sociale pour les étudiants et les familles qui en ont besoin.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale ne pouvait terminer sans dire un mot au sujet de la culture qui a été mise à contribution lors du Budget Primitif mais qui a, fort heureusement, été épargnée pour ce Budget Rectificatif.

Elle exprime son entière satisfaction sur le fait que le présent projet de Budget Rectificatif ne touche en aucune manière à la culture qui fait preuve d'une remarquable stabilité et dont aucune des lignes budgétaires correspondantes n'a été revue à la baisse. Or, on le sait, s'il y a bien un domaine qui est injustement sacrifié dans le cadre des politiques d'ajustements budgétaires, c'est celui de la culture. Pour preuve, l'ensemble des pays qui nous entourent ont allègrement amputé une part significative de ces budgets !

Ce n'est pas le cas à Monaco grâce au mécénat privé ainsi qu'au soutien de l'État et à l'engagement fort de S.A.R. la Princesse de Hanovre. Heureuse conséquence donc pour toutes les entités culturelles qui pourront respecter leurs programmations telles qu'initialement prévues.

En conclusion, votre Rapporteur souligne que le projet de Budget Rectificatif de l'exercice en cours qui

est soumis à l'approbation des Élus du Conseil National présente un déficit de près de 22 M€. Comparées au déficit observé à la clôture de l'exercice 2011, ces prévisions tablent sur une réduction d'un peu plus de la moitié du niveau de déficit.

Votre Rapporteur tient à souligner que le déficit de 22 millions d'euros doit être nuancé compte tenu du fait qu'il comprend la provision des 40 M€ du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace. De ce fait, sans cette provision et sans l'inscription exceptionnelle des 19 M€, le solde budgétaire réel, compte tenu de l'état de la conjoncture économique, est un excédent public.

Ces bons résultats viennent récompenser tous les efforts qui ont été demandés aux Services de l'État, aux organisations parapubliques et aux entités culturelles que la Commission tient à remercier. À l'inverse, le Conseil National n'oublie pas pour autant que certains secteurs connaissent des difficultés. Il appelle le Gouvernement à mener une réflexion d'ensemble, en particulier sur le secteur industriel. Réflexion à laquelle notre Assemblée souhaite vivement être associée.

Ce Budget Rectificatif s'inscrit donc dans la voie de la maîtrise de la dépense publique mais ne sacrifie en rien les investissements.

C'est pourquoi, sous le bénéfice de ces observations, votre Rapporteur vous invite à adopter le présent projet de loi.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO, pour ce rapport minutieux.

Avant de laisser la parole à Monsieur le Ministre d'État, je voulais signaler que Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA va nous quitter pour un moment pour participer à une cérémonie de remise des prix du Sportel, mais que, bien sûr, elle va revenir dès que possible.

Monsieur le Ministre, vous souhaitiez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs communiqué vers 15 heures environ, le texte de votre déclaration, lequel a été transmis, immédiatement, à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information.

Chers Collègues, vous avez par ailleurs trouvé le texte de cette intervention sur vos bureaux.

Monsieur le Ministre d'État, vous avez la parole.

**M. le Ministre d'État.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais en premier lieu remercier Monsieur Alexandre BORDERO et l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour le rapport dont il vient d'être donné lecture et qui invite à l'adoption du projet de Budget Rectificatif 2012, ce dont le Gouvernement ne peut que se réjouir.

Monsieur le Rapporteur, vous avez évoqué dans vos propos liminaires le contexte international de crise dans lequel s'inscrit malheureusement, une nouvelle fois encore, ce projet soumis au vote du Conseil National. Nos plus proches voisins sont effectivement touchés et je rappelle que les dernières prévisions de l'I.N.S.E.E. font état de la perspective inquiétante d'une croissance nulle en France en 2013, alors que le taux de chômage devrait y atteindre 10,6 % à la fin de l'année 2012.

En fait, tout se passe comme si la stagnation que connaissent les pays avancés avait en plus un effet contagieux, même dans les fameux B.R.I.C.S. qui entretenaient encore jusque-là une dynamique positive et qui connaissent à présent un ralentissement à leur tour.

Dès lors, sans verser dans un optimisme démesuré compte tenu de cette situation du monde qui nous entoure, comment ne pas se satisfaire de la situation de l'économie monégasque ? Déjà amorcé l'an passé, notre redressement s'est véritablement affirmé au cours de l'année 2012 avec pour principal indicateur un niveau de recettes pour l'Etat qui pourrait être sans précédent et directement lié à l'activité économique puisque issu en grande partie de la bonne tenue de la T.V.A. et de l'I.S.B.. Ajoutez à cela une hausse des dépenses maîtrisée et l'on obtient une situation de la Principauté qui peut être qualifiée de « privilégiée ».

Toutefois, il ne serait pas responsable de la part du Gouvernement d'ignorer les conséquences de la crise et celles que pourraient avoir les réformes profondes adoptées depuis peu par les pays qui nous entourent, d'autant que certains secteurs d'activités tels que l'industrie sont effectivement directement impactés. Je reviendrai plus tard sur ce point important qui nous préoccupe tous.

Mais il n'aurait pas été non plus responsable de nuire à notre modèle économique et social en réduisant de manière inconsidérée les dépenses. C'est pourquoi, permettez-moi de vous emprunter la formule, Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement a opté dans le cadre de ce projet de Budget Rectificatif 2012 pour la voie d'un « réalisme avisé » avec une discipline initiée en 2011 qui sera maintenue, tout en préservant certains postes de dépenses : la sécurité, la santé, le social, l'éducation et bien sûr les

investissements en matière d'équipements, mais aussi la culture.

Il s'agit là tout simplement de la mise en application sur le plan budgétaire de la politique voulue par le Prince Souverain afin d'assurer la préservation et le rayonnement du modèle de développement économique monégasque. Cette perspective de long terme sera d'ailleurs confirmée dans le cadre du projet de Budget Primitif 2013, dont le Gouvernement a eu l'occasion de présenter les grandes lignes au Conseil National, mais nous pourrons bien sûr en reparler dans la mesure où ce projet a été déposé il y a seulement une quinzaine de jours sur le bureau de la Haute Assemblée.

J'aborde donc ce soir ce Budget Rectificatif pour ce qu'il représente, c'est-à-dire, comme vous l'avez dit, Monsieur le Rapporteur, un budget dont l'objet est de modifier les dépenses et les recettes de l'Etat en cours d'exercice, au moment où elles se font plus prévisibles. J'insiste d'ailleurs sur ce terme de « prévisible », car personne ici ne sait exactement de quoi cette fin d'année 2012 sera faite et, si comme vous le demandez, Monsieur le Rapporteur, des améliorations peuvent toujours être apportées, je peux vous affirmer que le Gouvernement s'efforce avec toute la sincérité, mais aussi toute la prudence nécessaire, de s'approcher au plus près de la réalité à venir. Je ne veux qu'aucun doute ne subsiste en la matière quant à la sincérité du Gouvernement lorsqu'il établit ses prévisions. Il s'agit, comme chacun le sait, d'un exercice difficile, surtout qu'il existe bien souvent de nombreux mois entre l'établissement des prévisions et le moment où celles-ci sont examinées par le Conseil National. Au final, si l'on tient compte des prévisions rectifiées, les prévisions de recettes se situent toujours à un excellent niveau, très proches des réalisations, ce qui démontre la qualité du travail réalisé par les Services financiers de l'Etat.

Je souhaiterais par ailleurs rappeler que, à ce stade, nous sommes en avance sur le tableau de marche fixé pour le retour progressif à un équilibre budgétaire absolu, dans la mesure où un excédent budgétaire structurel sera sans doute constaté dès 2012 si l'on soustrait la provision de 40 M€ pour le nouvel hôpital. Or, ce retour à l'équilibre ne fait que conforter l'effort d'attractivité mené sur la base de la feuille de route remise par S.A.S. le Prince Albert II le 2 juillet 2010, dont les actions en faveur d'un développement économique pérenne se sont intensifiées au travers de la mise en œuvre de certaines recommandations du Conseil Stratégique pour l'Attractivité.

Pour terminer mon propos liminaire, je souhaiterais d'ailleurs vous dire, Monsieur le Rapporteur, que le

Gouvernement partage votre approche s'agissant de la nécessité d'associer toutes les forces vives de la Principauté aux réflexions menées pour mieux préparer son avenir. Le Conseil Stratégique pour l'Attractivité en est la meilleure illustration mais il y en a d'autres, comme le Conseil Economique et Social par exemple. Il faut en effet souligner que la situation privilégiée de la Principauté, à laquelle je faisais allusion, est forgée par le travail de ces forces qui sont chaque jour à pied d'œuvre. Le travail effectué dans un esprit de consensus et dans le respect de nos Institutions par le Conseil National et le Gouvernement Princier a également sa part de mérite dans cette réussite, je tiens à le rappeler.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais revenir sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2012.

L'évolution favorable des recettes budgétaires constatée à fin septembre par rapport à l'année précédente connaît une progression qui tend à ralentir depuis trois mois : + 14 % en juillet, + 12,6 % en août, + 11,3 % en septembre en cumul sur l'année. De plus, la comparaison du niveau des recettes de T.V.A. monégasque, qui est un bon indicateur de la dynamique économique du pays, entre les mois d'août et septembre 2011 et 2012, fait aussi ressortir une certaine stagnation. Il en est de même avec les recettes issues des mutations immobilières. Leur comparaison sur la même période démontre un ralentissement du marché immobilier, que ce soit à propos du nombre ou de la valeur des transactions. A ce stade, les prévisions rectifiées en matière de recettes qui tablent sur une progression à la clôture de l'exercice de + 10,6 % par rapport à 2011 demeurent cohérentes avec la situation constatée à fin septembre.

Au niveau des dépenses, le Gouvernement a considéré, dans le contexte évoqué, qu'il était plus que jamais nécessaire de persévérer dans les mesures de maîtrise et d'arbitrage des dépenses publiques tout en assurant un niveau important d'investissements.

S'agissant des dépenses d'investissements et en réponse à l'intention affirmée dans votre rapport d'un suivi attentif de la Commission en matière de consommation des crédits votés, le Gouvernement anticipe une consommation accrue des crédits inscrits avec des taux de consommation prévus en augmentation sensible.

Ainsi, les estimations primitives du Budget 2012 ont été corrigées, tant au niveau des estimations de recettes que de dépenses et les principales

caractéristiques du Budget Rectificatif 2012 sont les suivantes :

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 895.139.600 €, est en hausse de 7,4 % par rapport au Budget Primitif 2012, soit + 62 M€. Cette hausse s'explique principalement par des recettes fiscales en hausse globalement de 50,1 M€, soit + 8 %. On note principalement l'augmentation de + 25,3 M€ des recettes issues de la T.V.A. (dont + 24,2 M€ pour les recettes issues du compte de partage ; il s'agit en réalité, en bonne partie d'un rattrapage sur les acomptes versés sur la base du décompte 2010 qui n'aura donc pas un caractère récurrent pour l'avenir, et s'agissant de la T.V.A. monégasque, une progression de 1,1 M€ pour la T.V.A.). On note également l'augmentation de + 22 M€ des recettes provenant de l'I.S.B..

Les dépenses augmentent mais de manière maîtrisée (+ 28 M€, soit + 3,1 % par rapport au Budget Primitif 2012). Elles s'élèvent globalement à 917.947.300 €. Les trois catégories de dépenses connaissent une hausse, à savoir + 1,8 % pour les dépenses de fonctionnement, + 7,1 % pour les dépenses d'interventions publiques, et 2,1 % pour les dépenses d'équipements et d'investissements.

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse contenue (+ 1,8 %) au Budget Rectificatif ; elles atteignent 460.616.600 €, soit + 8,3 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses des services commerciaux (+ 2,4 M€) et des services publics urbains (+ 2,3 M€).

Les dépenses d'interventions publiques s'élèvent à 224.397.300 € et connaissent comme on l'a vu une hausse marquée (+ 7,1 % soit + 14,8 M€). Cette augmentation s'explique essentiellement par une provision de 19 M€ au titre de créances non recouvrables ou de garanties octroyées par l'Etat qui seront très vraisemblablement activées. Je reviendrai sur ce point.

A ce titre, la Commission s'est interrogée sur le fait de savoir si les 19 M€ inscrits à l'article 609.214 « Intervention économique » n'auraient pas pu être ventilés sur les exercices 2012 et 2013 de façon à lisser la dépense. A cet égard, il peut être invoqué l'application du principe comptable de prudence. Ainsi, il est apparu nécessaire au Gouvernement de provisionner l'ensemble des engagements et risques de pertes sur créances qui seraient susceptibles d'être activés afin d'être en mesure de faire face, le cas échéant, aux règlements correspondants. Afin que les comptes publics reflètent la réalité, le Gouvernement n'avait ainsi d'autre choix que d'inscrire en totalité cette somme de 19 M€ au Budget Rectificatif de

l'année 2012. En effet, le principe fondamental veut que dès que l'on sait que le risque est devenu une certitude ou presque, il faut provisionner immédiatement et provisionner le tout. Ce choix était de surcroît rendu nécessaire afin de garantir une meilleure sincérité et lisibilité des finances publiques présentées aux élus du Conseil National.

Les crédits d'équipements et d'investissement, quant à eux, se trouvent augmentés de 4,8 M€ et cette section bénéficie également de reports de crédits de l'exercice 2011 à hauteur de 35,5 M€, ce qui porte les crédits de paiement en matière d'investissements au montant global de 268,5 M€. Ceci permet au Gouvernement de poursuivre une politique d'investissement soutenue dont la Commission s'est d'ailleurs félicité.

Ainsi, au niveau des grands équilibres, le Budget Rectificatif 2012 affiche un déficit prévisionnel en baisse de 34 M€ par rapport au Budget Primitif 2012, puisqu'il passe de 57 M€ à 23 M€ et qui s'inscrit dans les engagements pris par le Gouvernement pour un retour progressif à l'équilibre absolu des finances publiques.

Au-delà des remarques générales sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2012, vous avez fait part, Monsieur le Rapporteur, du souhait légitime de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de pouvoir disposer en temps utile de tableaux de bord suffisamment étayés pour analyser la conjoncture économique du pays.

A ce propos, je voudrais rappeler que l'I.M.S.E.E. publie tous les trimestres un bulletin de l'économie qui présente plusieurs indicateurs par secteurs, notamment le chiffre d'affaires et l'emploi, ce qui peut correspondre en partie aux attentes du Conseil National qui reçoit par ailleurs un relevé mensuel de la situation budgétaire.

Le bulletin de l'I.M.S.E.E. est publié en général deux mois après la fin de chaque trimestre concerné, temps nécessaire pour récolter les données (basées, comme vous le savez, sur les déclarations de T.V.A. pour les chiffres d'affaires).

Les chantiers de l'I.M.S.E.E. sont très nombreux et il n'a pas encore été envisagé de modifications en la matière, mais j'ai cependant pris note de votre demande et je vais demander à l'I.M.S.E.E., ainsi qu'à son conseil scientifique d'ailleurs, de réfléchir à une formule pour améliorer l'information du Conseil National.

J'en viens à présent aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission en marge du Budget Rectificatif.

En tout premier lieu, je voudrais rappeler une nouvelle fois ce soir la priorité accordée à la politique de logement en faveur des Monégasques et des personnes ayant des attaches anciennes avec la Principauté.

Je rappelle qu'une Commission Plénière d'Etude s'est tenue le 19 juillet dernier afin de présenter au Conseil National l'important rapport de l'I.M.S.E.E. qui propose une projection des besoins en logement des Monégasques jusqu'à l'horizon 2022.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour reconnaître la grande qualité du travail fourni et qui va nous permettre de réfléchir ensemble, sur des bases objectives, à ce problème essentiel pour l'avenir de la Principauté.

A propos de cette étude et des observations formulées par Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement considère, comme le Conseil National, que la situation présente ne peut être considérée comme satisfaisante mais il paraît important de faire la différence entre le réel besoin en logement et l'envie de changer d'appartement, même légitimement, suscitée par la qualité des nouvelles constructions et l'attrait pour certains quartiers. Aussi, est-il difficile de tenir compte d'un point de vue scientifique, dans les besoins en logement, des foyers qui ne se sont pas manifestés et de considérer comme un *a priori* qu'ils sont tous légitimes et à satisfaire.

S'agissant de l'Arrêté Ministériel du 26 septembre 2012 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux, je rappelle que la dernière modification des critères d'attribution des logements opérée par ce texte a été élaborée consensuellement et validée avant sa publication par les élus de la Haute Assemblée. Son objectif demeure de pouvoir disposer d'un outil équitable et transparent adapté à l'évolution actuelle des besoins en matière de logement, cette réflexion ayant été dictée par l'examen des synthèses des dix dernières Commission d'attribution.

Depuis sa promulgation en 2007, cet Arrêté a fait l'objet de deux révisions successives, en 2009 et en 2012, et cette même dynamique présidera à l'ajustement de ces critères dès lors qu'il sera constaté un décalage entre ce texte et la réalité de la société monégasque.

En effet, la réglementation sur les critères est forcément évolutive afin de s'adapter au mieux aux changements des besoins et de la sociologie des familles.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'intégration de la notion de « refus légitime » évoquée lors des réunions entre la Haute Assemblée et le

Gouvernement, celle-ci aurait pu induire en erreur les foyers en leur laissant imaginer, à tort, que le simple fait d'invoquer un motif précis, forcément légitime à leurs yeux, entraînerait par voie de conséquence la non-application de la pénalité afférente.

Il est rappelé qu'à l'instar de toutes les modifications opérées, ce critère – « Point 11 – Divers » de l'Annexe de l'Arrêté traitant des refus – a fait l'objet d'une véritable concertation entre le Gouvernement et le Conseil National.

Sa nouvelle rédaction en atteste puisqu'elle est dans le droit fil de la proposition formulée par votre Assemblée.

Il faut rappeler que jusqu'alors, la non-application de la pénalité, décidée par le Ministre d'Etat, concernait principalement les foyers dont le refus était motivé par des nécessités liées à leur état de santé.

Désormais, les foyers concernés auront la possibilité de communiquer tout élément utile à l'appui de leur décision de refus. Ces éléments seront appréciés en corrélation avec l'appartement attribué.

Pour les cas litigieux, les explications seront désormais soumises aux membres de la Commission d'attribution des logements domaniaux, avant le rendu de la décision par le Ministre d'Etat.

Je souhaiterais à présent revenir, toujours concernant le logement des Monégasques, sur le taux d'acceptation de la dernière Commission d'Attribution, car je ne partage pas tout à fait votre analyse, Monsieur le Rapporteur.

La Commission de 2010 concernait, en effet, peu de logements disponibles (59) alors que celle de 2012 proposait trois fois plus de logement (170). La comparaison des refus respectifs doit donc être examinée à la lumière de ces éléments.

Le système d'attribution par points appliqué selon la situation du demandeur (absence de logement, inadéquation, problème de santé...) permet, en règle générale, d'octroyer plus de points aux foyers étant dans un besoin de logement et non en simple demande d'amélioration de leur confort (changement de quartier, meilleure exposition).

Les foyers attributaires de la Commission de 2010, qui étaient donc majoritairement en situation de réel besoin, ont pour la plupart saisi l'opportunité qui leur était offerte de pouvoir se loger conformément à leur besoin et ce, dans une période dénuée de livraison d'immeuble domanial neuf.

Au contraire, le nombre élevé de logements proposés dans le cadre de la Commission 2012 a

permis de retenir sur les « quatre pièces » des foyers déjà logés dans leur besoin. Il est rappelé que 76 foyers ont bénéficié d'une proposition sur 82 demandeurs de F4. Il est donc bien évident que leur situation locative leur permettait d'émettre un refus, car ils disposaient déjà pour la plupart d'un appartement correspondant à leurs besoins.

En l'état, il a pu être constaté ces dernières années que la livraison importante de logements entraîne automatiquement une augmentation des refus.

Enfin, il paraît nécessaire d'apporter une rectification sur les taux d'acceptation avancés par Monsieur le Rapporteur. En effet, lors de la Commission de 2010, il avait été de 77 % et non de 83 %, tandis que pour celle de 2012, ce taux atteint à ce jour 74 %. La faible différence permet donc de relativiser la problématique.

De manière générale, le Gouvernement ne peut que rappeler que les contraintes urbanistiques, budgétaires et de délais, sont autant d'éléments à prendre en considération pour juger la qualité des constructions.

Néanmoins, les prestations des récentes constructions et, notamment celles aux normes H.Q.E., témoignent de l'attachement du Gouvernement à la qualité de vie des Monégasques.

Bien que le Gouvernement soit conscient que tous les appartements n'offrent pas les mêmes avantages, il rappelle toutefois que certains, à des loyers bien inférieurs aux autres, peuvent constituer une solution pour les primo accédants aux Domaines, ou pour les foyers confrontés à un accident de la vie, dont la situation familiale est amenée à évoluer, quelque fois brutalement.

Enfin, il ne paraît pas souhaitable de répondre aux exigences exponentielles de certains demandeurs de logements sous peine de créer des inégalités entre les différents locataires.

Pour ce qui concerne la gestion du parc domanial et de la mobilité en son sein, une réflexion de fond est menée pour l'améliorer, ce point faisant également partie des conclusions de l'étude de l'I.M.S.E.E.. En revanche, l'existence de mesures incitatives, présentes notamment dans le nouvel Arrêté Ministériel, ne peut pas être niée.

Ainsi, depuis 2006, il existe dans l'Arrêté Ministériel relatif aux critères d'attribution des logements domaniaux un critère « restitution d'un logement domanial supérieur aux besoins du demandeur » ce critère octroie 6 points par pièce, l'objectif étant d'inciter les foyers à libérer les

appartements qui ne correspondent plus à leur besoin normal.

En 2007, a été donnée la possibilité aux foyers dont le besoin normal est un F2 alors qu'ils étaient locataires d'un F5 domanial, de demander un F3.

En 2009, cette mesure a été étendue aux foyers locataires d'un F4.

Il s'agissait d'inciter les foyers à libérer des appartements devenus trop grands pour eux en leur permettant de conserver le bénéfice d'une pièce supplémentaire.

Un nouveau critère a vu le jour en 2012 face à l'incompréhension de certains demandeurs déjà logés dans un appartement correspondant à leur besoin normal et dont la situation financière avait évolué : *« le locataire d'un logement domanial correspondant à son besoin normal depuis plus de huit ans et dont la charge locative n'exécède pas 10 % de ses ressources sans recours à l'A.N.L. »* ouvre droit à 6 points.

L'objectif est de libérer des appartements dont la charge locative est faible et louer les appartements plus onéreux à des foyers ayant des revenus plus hauts, limitant ainsi le nombre d'A.N.L. versée.

Enfin, toujours dans les modifications de 2012, pour favoriser les foyers dont le besoin normal a évolué, la pénalité pour les foyers déjà logés dans le secteur domanial dans leur besoin avec le bénéfice d'une A.N.L., a été augmentée.

S'agissant de la procédure des échanges d'appartements, il est constaté une augmentation de cette démarche volontariste dans le respect du besoin normal évidemment : depuis son instauration en 2008, une centaine de foyers a pu en bénéficier dont plus d'un quart depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Comme vous le savez, le registre est également consultable depuis cette année, via Internet, sur le site du Gouvernement.

Dans le cadre d'un échange d'appartements de catégories différentes, le montant de l'Aide Nationale au Logement ne saurait excéder l'Aide Nationale au logement moyenne octroyée pour les logements domaniaux pour chaque type de logement concerné au titre de l'année précédente (Arrêté Ministériel n° 201-283 du 10 mai 2012, relatif aux conditions d'échange d'appartements domaniaux).

Toutefois, si l'Etat est effectivement conscient du problème et réfléchit actuellement sur les pistes à envisager pour favoriser les mouvements en interne, il semble opportun de préciser que le contrat Habitation

Capitalisation tend à réduire progressivement le nombre de logements susceptibles de se libérer pour un échange.

En tout état de cause, une réflexion générale sur la mobilité au sein du parc domanial pourra être menée en association notamment avec la Commission du Logement du Conseil National car, en la matière, il est nécessaire de disposer d'un maximum de connaissances et d'expériences.

Vous avez également soulevé, Monsieur le Rapporteur, la question des charges locatives des immeubles domaniaux à propos de laquelle le Conseil National a émis la suggestion d'effectuer une étude en corrélation avec une éventuelle modification du règlement de l'Aide Nationale au Logement.

Pour mémoire, les charges locatives couvrent les dépenses liées à l'entretien général de l'immeuble et aux services collectifs proposés. Elles varient évidemment selon les prestations du bâtiment et peuvent dans certains cas inclure les consommations individuelles des locataires (eau chaude, eau froide, chauffage, climatisation).

Un appartement situé dans une résidence avec, par exemple, concierge, production d'eau chaude sanitaire et chauffage collectif général aura *de facto* des charges plus élevées qu'un immeuble sans ces prestations particulières.

Les charges sont acquittées sous forme d'une provision par acompte et régularisées ensuite annuellement suivant un décompte définitif.

Il est à noter que l'Administration des Domaines communique systématiquement aux attributaires de logements toute explicitation sur le contenu des charges pour leur permettre de prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Compte tenu de ces éléments, il semble difficile de retenir la totalité des charges locatives pour le calcul de l'A.N.L., au risque de créer des discriminations entre les locataires.

Pour autant, le Gouvernement estime que des améliorations peuvent être envisagées en la matière et une étude spécifique sera prochainement demandée à l'Inspection Générale de l'Administration, dont les principales conclusions seront évidemment communiquées au Conseil National et pourront faire l'objet d'échanges plus constructifs qu'à ce jour.

J'en viens à présent au logement des personnes ayant des attaches anciennes avec la Principauté et, donc, au sujet de la Villa Ida, à propos duquel je souhaiterais vous apporter les précisions suivantes.

De nombreuses réunions se sont tenues avec la société et ses partenaires qui ont été retenus à l'issue de l'appel d'offres lancé, pour aboutir à la conclusion d'un bail dont l'objet est la construction d'un immeuble destiné exclusivement à l'habitation des personnes précitées.

A cette fin, l'Administration des Domaines a transmis dans le courant du mois de septembre 2012 à l'opérateur sélectionné un projet de promesse de bail à construction soumise à conditions suspensives, notamment, l'adaptation de l'Ordonnance Souveraine du quartier et l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours.

Celui-ci doit prochainement faire part de ses remarques sur le projet de bail à construction et a sollicité des informations complémentaires en matière de droits de mutation.

Outre les délais de modification de l'Ordonnance Souveraine et d'instruction d'un permis, la durée de construction de l'immeuble est estimée par le promoteur entre 15 et 17 mois. Ainsi, eu égard aux paramètres que je viens de rappeler, il est envisageable que l'immeuble puisse être entièrement achevé à la fin de l'année 2014, sous réserve du respect des étapes prévues évidemment.-

Une Commission Plénière d'Etude étant programmée à ce sujet le 5 novembre prochain, nous aurons l'occasion d'approfondir la discussion à ce moment-là.

Pour terminer mon propos sur la problématique du logement, je souhaiterais dire un mot sur la minoration du crédit de 205.000 € concernant l'Allocation Différentielle de Loyer.

La minoration de cette inscription budgétaire est la conséquence effective d'une diminution du nombre de nouveaux dossiers d'A.D.M. : en moyenne une vingtaine au cours des derniers exercices, 11 au terme du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Il convient de préciser que le pourcentage des personnes de nationalité étrangère, susceptibles d'ouvrir droit à cette allocation, a baissé de près de 20 % pour s'établir au cours des deux dernières années à près de 65 % des prises en location.

La baisse des offres de location ne peut en aucun cas être invoquée, leur nombre s'établissant au 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 55, contre 60 pour l'année 2011.

J'en viens à présent à la situation de « Mecaplast » et plus généralement à celle du secteur industriel de la Principauté.

Permettez-moi avant cela d'ouvrir une parenthèse concernant l'hypothèse de croissance de l'emploi à laquelle Monsieur le Rapporteur fait référence, dans le cadre de l'évocation de plans sociaux dans ce secteur industriel monégasque, en relevant que la loi de sauvegarde des retraites tablait, table, sur un taux d'augmentation de 2,5 % par an jusqu'en 2050.

Effectivement, le Gouvernement a fait le choix d'être raisonnablement optimiste en tablant sur 2,5 % de croissance par an des salaires horaires taxés, faute de quoi vous le savez il aurait fallu une contribution supplémentaire des salariés et des employeurs, qui se serait traduite immédiatement par une hausse de cotisations.

Les derniers chiffres connus confortent le Gouvernement dans sa décision puisque, sur les douze derniers mois, la croissance de ces heures taxées s'élève encore à 2,8 %.

Il convient également de préciser que lorsque l'on parle de 2,5 % de croissance, ce taux constitue un solde entre les créations et les suppressions d'emplois.

Le Gouvernement souligne, de plus, que les réservoirs de croissance sont importants : parmi les pistes les plus sérieuses, vous le savez, l'extension en mer et le télétravail.

Il y a déjà 16 % de télétravailleurs dans les Alpes-Maritimes. Or, le Département des Affaires Sociales et de la Santé est en négociation avec son homologue français pour permettre aux entreprises monégasques d'employer des télétravailleurs résidant en France, tout en étant affiliés aux Caisses Sociales de Monaco.

Il est donc possible d'envisager que plusieurs dizaines de milliers d'emplois puissent être créés d'ici 2050, sans nécessiter beaucoup d'espace, ni alourdir la circulation.

Les négociations avec la France progressent et je pense que 2013 sera l'année de la concrétisation et de la décision sur ce sujet.

Je ferme cette parenthèse sur la croissance globale de l'emploi en Principauté pour en venir, hélas, aux plans sociaux annoncés dans notre secteur industriel.

Bien entendu le Gouvernement partage la préoccupation du Conseil National concernant les plans sociaux en cours au sein des deux sociétés, « Thérax » et « Mecaplast ». Il est conscient de la gravité de la situation pour les salariés concernés.

Pour ces deux sociétés, le Gouvernement confirme que l'Inspection du Travail apportera tout son soutien technique et social, tout au long de la procédure, à l'employeur comme aux délégués du personnel.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé a d'ailleurs reçu les délégués du personnel et les dirigeants de « Mécaplast ». Il va à nouveau rencontrer dans les prochains jours le Président Administrateur Délégué et le Directeur Général de cette société et je crois savoir que des rendez-vous du même type sont prévus pour la société « Thérames ».

M. Stéphane VALERI mettra encore, à cette occasion, l'accent sur la volonté du Gouvernement de voir préserver le plus d'emplois possibles à Monaco et de voir les entreprises mettre en place des cellules de reclassement efficaces pour tous les salariés.

Pour accompagner les salariés de ces deux sociétés, le Gouvernement a décidé :

Premièrement, de permettre la dérogation, à tous les salariés concernés de s'inscrire auprès du Service de l'Emploi, quel que soit leur lieu de domicile et donc de bénéficier de son soutien pour la recherche d'un nouvel emploi en Principauté ;

Deuxièmement, d'activer, si l'entreprise le demande, l'aide au soutien à l'emploi, c'est-à-dire une aide financière de l'Etat pour financer le chômage partiel, afin d'éviter de nouveaux licenciements ;

Troisièmement, bien sûr, de contrôler le respect des dispositions légales sur le plan social, notamment en matière de priorité de licenciement, prévues par la loi n° 629.

A ce sujet, d'ailleurs, ayant constaté dans le cadre du plan social de la société « Mécaplast » que des éléments manquaient pour garantir une information économique et technique suffisante des délégués du personnel, le Gouvernement a décidé que le délai réglementaire de 30 jours prévu par les textes, à l'annonce d'un tel plan, ne pourrait débiter qu'à la réception de ces éléments.

Par ailleurs, je voudrais faire un point précis ce soir de la situation économique et financière de ce grand groupe monégasque actif dans le secteur des équipements automobiles. Au niveau de l'extension de la garantie de l'Etat, le Gouvernement suit en permanence la situation, tant au plan local qu'au travers des réunions du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle qui se tiennent régulièrement à Paris et auxquelles participe un représentant du Gouvernement monégasque.

Bien entendu, le Gouvernement ne manquera pas de revenir de façon détaillée lors des réunions consacrées au Budget Primitif 2013 devant le Conseil National afin de lui faire part des évolutions de ce dossier particulièrement sensible aussi bien sur le plan économique que social.

Pour établir une synthèse des aides de l'Etat monégasque et de la situation du groupe en question (19 M€), il faut tout d'abord rappeler qu'une garantie de paiement à première demande a été consentie en 2008 sur un prêt accordé par la H.S.B.C. pour un montant de 10 M€.

Un prêt de 3 M€ remboursable en une seule fois a ensuite été accordé, à la suite de l'exercice par la C.M.B. en juillet 2009 de la garantie concédée par l'Etat en décembre 2008.

Enfin, un prêt de 9,3 M€ dans le cadre du dispositif d'aide (France et Monaco) a été consenti en octobre 2009 et dont le résiduel est à ce jour de 5,9 M€, mais dont les intérêts ne sont plus honorés depuis le mois de juin 2012.

Toutes ces mesures ont été en leur temps soumises à la Commission de Placement des Fonds et validées.

S'agissant plus généralement du sujet des locaux industriels occupés par les sociétés en difficulté auxquelles fait référence le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, celles-ci occupent effectivement des locaux domaniaux au sein du complexe industriel de la Zone F de Fontvieille.

Nous les avons interrogées sur d'éventuelles libérations de locaux et restons dans l'attente de leur réponse.

On peut d'ores et déjà souligner que plusieurs demandes présentant un intérêt certain, notamment dans les secteurs textile et pharmaceutique, sont en notre possession pour la location de locaux à usage industriel, ce qui peut être considéré comme rassurant.

Je voudrais à cet égard, pour répondre à la demande de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mais aussi parce que cela représente un enjeu majeur pour l'avenir de l'économie monégasque, faire un point avec vous sur notre filière industrielle.

Quel doit être l'avenir de la filière industrielle à Monaco et quel doit être le rôle de l'Etat ?

C'est la question qui est posée ce soir au Gouvernement et à laquelle je souhaiterais apporter la réponse suivante.

Comme vous le savez sans doute, j'ai personnellement débuté en septembre 2011, avec le support de la Direction de l'Expansion Economique, une série de visites d'entreprises industrielles de la Principauté qui se poursuivent toujours.

Ces rencontres très intéressantes ont pour but d'améliorer la connaissance du tissu industriel, de

confirmer une démarche pro-active de l'Etat en direction des entreprises, et au-delà d'identifier leur réalité quotidienne, les points forts et les faiblesses d'une implantation monégasque, les perspectives de développement et d'évolution de ces sites industriels.

La finalité de cette démarche est également d'identifier les savoir-faire généralement méconnus, acquis et développés par des entreprises souvent très anciennes, en vue d'une éventuelle démarche de valorisation.

On peut à cet égard distinguer dans les grandes lignes et en simplifiant deux types d'établissements industriels :

des établissements appartenant à des groupes multinationaux dont les décisions d'arbitrages en terme de localisation géographique échappent au niveau de la Principauté et répondent souvent à une stricte logique de productivité et de compétitivité, notamment dans les secteurs pharmaceutique et cosmétique ;

des sociétés familiales anciennes, c'est le deuxième type, qui ont conservé leur identité et leur capacité décisionnelle propre, et mis en œuvre des modèles d'organisation industrielle leur permettant de conserver à Monaco l'essentiel de la valeur ajoutée contenu dans la chaîne de la valeur, mais aussi le niveau de l'emploi, tout en ayant délocalisé ou sous-traité intelligemment pour certaines, les activités à caractère plus manufacturier, notamment dans les secteurs textile, chimique et de la plasturgie.

Certaines activités industrielles traditionnelles constituent le tissu des entreprises (plasturgie, cosmétique et pharmacie) mais aussi des « niches » d'excellence reconnues au niveau international (électromécanique, ingénierie et génie informatique) ; les unes et les autres, en dépit des évidentes contraintes d'exploitation propres à Monaco, font preuve d'imagination dans leur organisation et d'importantes capacités d'innovations créatrices de richesses, soutenues également par les financements mis en place par le Gouvernement, notamment par le biais du Fonds Monégasque de l'Innovation.

L'Etat peut en outre avoir, les concernant, un rôle d'écoute, d'anticipation, d'accompagnement du développement et de veille en direction de ces entreprises.

Autre question posée dans le rapport : « L'Etat entend-il favoriser l'implantation de nouvelles structures industrielles pour le remplacement des entreprises ayant quitté le territoire ou favoriser

l'implantation de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée ? ».

Comme vous le savez, les activités industrielles font traditionnellement partie de la diversité du tissu économique monégasque, preuve en est l'ancienneté de la plupart d'entre elles, et elles représentent un secteur « qui compte », en particulier en termes d'emplois, et qui doit continuer à compter.

Il est illusoire toutefois d'imaginer l'implantation d'activités industrielles fortement manufacturières en Principauté dans les années à venir, l'exiguïté du territoire et les contraintes environnementales étant à elles seules dissuasives à cet égard, mais la globalisation de l'économie l'est aussi.

Le Gouvernement doit en revanche s'attacher à accompagner les entreprises industrielles existantes dans leurs mutations, et c'est l'un des grands enseignements des visites qui ont été effectuées.

Il a été constaté que l'esprit d'entreprise, l'expérience et les savoir-faire mais aussi la créativité des chefs d'entreprises industrielles et de leurs collaborateurs ont permis l'adaptation de ces industries aux contraintes d'espace, grâce à des prouesses en matière d'ergonomie et de gestion des flux en matière logistique.

Ce constat porte aussi sur la capacité à imaginer de nouveaux produits aussi bien que des schémas d'organisation de production et de marketing, de manière à préserver la compétitivité de ces entreprises sur leurs marchés.

Et c'est précisément sur ce schéma que l'on peut envisager l'avenir des activités industrielles : conserver sur le territoire monégasque les activités à plus forte valeur ajoutée, la maîtrise des activités de recherche et le développement liées à des « pilotes industriels », bancs-tests ou sites de validation industriels d'activités manufacturières pouvant se trouver partiellement délocalisées.

L'industrie, pour résumer, sera pérenne si elle est créative, si elle s'adapte et trouve un modèle économique qui préserve sa compétitivité.

Mais, il ne faut pas nous le cacher, l'industrie monégasque subira néanmoins une concurrence croissante de la part de pays qui offrent une organisation du travail plus compétitive, puisque beaucoup moins respectueuse des droits des salariés auxquels la législation sociale monégasque est heureusement attachée. Cette concurrence est principalement le résultat de l'ouverture du marché européen vers l'est durant les années 1990-2000, ainsi que de la négociation d'accords internationaux qui ont

facilité l'ouverture du marché européen à la concurrence extra européenne. Nombre d'observateurs avaient considéré d'ailleurs cette ouverture du marché européen comme précipitée mais il faut reconnaître qu'à moins de remettre en cause notre modèle social, les entreprises industrielles de la Principauté se trouvent quelque part désarmées par rapport à ces situations exogènes.

C'est pourquoi, je le répète, « il faut donc oser le pari de l'innovation », c'est ce que fait le Gouvernement avec le Fonds monégasque de l'Innovation mis en place en 1998 au travers d'une Convention avec le groupe O.S.E.O. Il est destiné à financer les entreprises monégasques menant à bien un projet innovant à caractère technologique.

Quarante et un projets ont été financés depuis la mise en place de ce dispositif, concernant 28 entreprises, l'Etat ayant doté ce fonds de plus de 4 M€ depuis l'origine.

Les projets financés concernent le développement de technologies de pointe aussi bien dans des secteurs liés au développement durable qu'aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, l'Etat monégasque enregistre des succès dans ces choix de soutien à certaines industries qui se reflètent notamment dans les comptes de la S.A.C.D.E.. Ainsi, les comptes 2011 font apparaître un bénéfice de 565.310 €, en raison notamment de l'opération réalisée sur MCTEL qui est un fabricant de solutions multimédia mobiles pour opérateurs télécoms mobiles et fixes.

Enfin, s'agissant de la proposition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de mettre en place une Commission Mixte sur l'Industrie, le Gouvernement est prêt à répondre favorablement à cette demande qui pourrait se concrétiser par une nouvelle articulation de l'actuelle « Commission Spéciale Consultative pour le Commerce et l'Industrie ». En effet, les problématiques du secteur du commerce et celle du secteur de l'industrie sont de plus en plus différentes, une Commission Mixte pourrait être mise en place pour chacune de ces thématiques comprenant notamment des représentants de l'U.C.A.M., en ce qui concerne le commerce, et de la Fédération Patronale, de la C.D.E., du Conseil Economique et Social, du Gouvernement et du Conseil National, sous la présidence du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Sous réserve de l'accord du Conseil National et des autres entités, un agenda de travail pourrait rapidement être précisé et arrêté.

Pour terminer sur ce sujet, puisque vous y faites référence dans le cadre de l'évocation de la filière industrielle, Monsieur le Rapporteur, je souhaiterais vous répondre s'agissant du devenir de l'usine d'incinération.

Le Gouvernement a présenté ce sujet très complexe au Conseil National en Commission Plénière d'Etude très récemment. Nous sommes d'accord, bien évidemment, la meilleure solution consisterait à faire traiter nos déchets en dehors de la Principauté : cela nous permettrait de récupérer un espace important à Fontvieille et de faire exercer ailleurs cette activité qui engendre certaines nuisances. Toutefois, d'autres problématiques ne peuvent être ignorées : les conventions internationales particulièrement contraignantes en la matière et l'absence de capacité de traitement par des usines de la région environnante, ce qui nous a été confirmé tant par les Autorités françaises locales que nationales. Il faut donc rester pragmatique tout en explorant toutes les pistes envisageables, dont celle proposée lors de cette Commission par le Président du Conseil National. En la matière, le Gouvernement demeure donc guidé sur ce dossier comme sur les autres par un principe de réalité et nous serons donc amenés, dans les prochaines semaines, les prochains mois, à évoquer à nouveau ensemble ce sujet.

Je voudrais à présent, Monsieur le Rapporteur, revenir sur la partie de votre développement qui concerne la Société des Bains de Mer.

S'agissant tout d'abord du climat social, il convient de rappeler encore une fois que le Gouvernement ne gère pas au quotidien la S.B.M. qui est sous la responsabilité des dirigeants nommés par le Conseil d'Administration. Certes, comme dans toutes les sociétés d'une certaine dimension, il existe des difficultés de management que ni le Gouvernement, ni la S.B.M. ne méconnaissent. En revanche, il ne faudrait peut-être pas prendre pour argent comptant certaines déclarations alarmistes et excessives dénonçant un « management par la peur ou la violence sociale ». Il faut d'ailleurs relever qu'un communiqué de presse signé par les représentants de sept syndicats les plus représentatifs des employés de jeux en date du 8 octobre a dénoncé ces propos qui « n'engagent que leurs auteurs » et n'ont souhaité « en aucune manière, y être associés ». Par ailleurs, les représentants de ces sept syndicats ont tenu à ajouter qu'ils sont « convaincus de l'urgence de continuer le travail (...) déjà entrepris et d'y associer tous ceux qui ne s'inscrivent pas dans cette volonté de division » fin de citation. Le Gouvernement ne peut donc que prendre acte avec satisfaction d'une position

librement exprimée par une majorité de représentants syndicaux. Il demande instamment que la concertation se poursuive avec tous et dans le respect de tous.

Par ailleurs, le Gouvernement, comme le Conseil National, a pris acte, avec satisfaction, de la signature de la convention collective par neuf syndicats des personnels « Intérieur/Extérieur », ce qu'il souhaitait depuis de nombreux mois.

Moi-même et le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, nous nous sommes investis, vous le savez, très personnellement, pour favoriser l'obtention de cet accord, qui constitue un exemple à suivre.

S'agissant des travaux de reconstruction du Sporting d'Hiver et de restructuration de l'Hôtel de Paris, le Gouvernement est bien conscient de la gêne à laquelle ils conduiront. Cependant, il faut souligner que l'emplacement choisi pour le transfert provisoire des différentes boutiques est le résultat d'une consultation de leurs exploitants. En effet, le positionnement au-dessus du parking situé au-dessous du Jardin des Boulingrins permettra de dégager en sous-sol des espaces indispensables au stockage des marchandises et donc à l'approvisionnement continu des boutiques. Point, vous le savez, extrêmement important dans la concurrence qui se livre avec les places voisines à la nôtre. De plus, la proximité du boulevard des Moulins, qui est l'axe routier naturel pour les clients souhaitant se rendre dans ces boutiques, ainsi que du Café de Paris, a milité en faveur de ce choix. Alors que la situation des terrasses du Casino, qui sont souvent balayées par le vent, l'impossibilité d'aménager des réserves, a plutôt milité pour ne pas les transformer en zone commerciale, même provisoirement.

Le Gouvernement propose de toute manière d'évoquer de façon détaillée ces questions sociales et commerciales lors d'une prochaine Commission Tripartite qui pourrait se réunir d'ici à la fin de l'année.

S'agissant enfin de l'Hôtel Méridien, le Gouvernement, tel qu'il l'a déjà fait savoir à plusieurs reprises dans le passé, notamment à l'occasion des réunions de la Commission de Placements des Fonds, confirme à nouveau qu'aucun droit ne pourra être concédé à un tiers en vue de l'exploitation de cet établissement et du Sea Club à l'échéance du 30 septembre 2018 des accords conclus avec la S.B.M., sans l'assentiment de l'Etat de Monaco, propriétaire par le biais de la Société Nationale de Financement, des murs et des fonds de commerce et seul à pouvoir en disposer.

Lors de la Commission de Placement des Fonds du 18 juin 2012, il avait été précisé aux représentants du Conseil National, tel que cela est rapporté dans le procès-verbal transmis à l'Assemblée, « qu'il s'agit pour l'Etat, sur le plan financier d'une opération plutôt positive (pas de versement d'indemnités prévu au contrat à la société Starman) ». Le Gouvernement avait aussi indiqué que « suite à l'accord entre les parties pour cette reprise, des négociations avec la S.B.M. sur les conditions de prolongation par anticipation du contrat de gérance libre avec conservation de la maîtrise totale du foncier par l'Etat seront lancées. Ainsi, cette perspective permettrait d'offrir à la S.B.M. une visibilité à long terme (de l'ordre de 75 ans, comme pour les autres baux à construction hôteliers) et lui faciliter la prospective de s'adjoindre comme partenaire à une grande chaîne hôtelière, de préférence asiatique en Principauté ». Aussi, cette perspective permettrait-elle de développer le « network » international de la S.B.M. tout en attirant une nouvelle clientèle très recherchée pour le secteur des jeux.

Je souhaiterais à présent dire un mot des activités immobilières qui ont particulièrement retenu l'attention de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

S'agissant tout d'abord de l'étude sur le devenir du Centre Commercial de Fontvieille, son extension représente une perspective de développement très intéressante et constitue une priorité pour le Gouvernement. Elle fait actuellement l'objet, vous le savez, d'une étude approfondie et des solutions concrètes se dessinent, que nous évoquerons, je pense rapidement, au sein d'une Commission sur ces sujets.

Au travers de cette extension qui doit permettre de créer des surfaces de commerces, de développer le Centre Commercial de Fontvieille avec des activités complémentaires à celle d'aujourd'hui, mais aussi de créer une cohérence avec le secteur tout proche de la Condamine pour faciliter les flux de clientèle et accroître notre dynamisme commercial, c'est donc l'ensemble de l'offre commerciale de Fontvieille qui sera prochainement optimisé. Mais nous aurons l'occasion d'en parler très bientôt ensemble.

S'agissant d'un autre sujet cher au Conseil National, je veux parler du financement des opérations immobilières sur les terrains de l'Etat, je souhaiterais réserver la présentation de ce sujet complexe à notre Commission Plénière d'Etude du 5 novembre prochain.

Enfin, pour ce qui concerne la problématique des droits à bâtir, comme le souligne à juste titre la

Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je confirme que des critères sont en cours d'élaboration visant à instaurer une participation du promoteur et les méthodes pour son calcul.

Ces derniers sujets d'importance trouveront leur place dans les discussions que nous aurons pour le Budget Primitif de l'année prochaine.

Vous avez par ailleurs abordé, Monsieur le Rapporteur, deux questions à propos desquelles je voudrais vous faire part de la position du Gouvernement : le problème du stockage des archives et de la circulation routière en Principauté, avec une attention particulière sur les tarifs de nos parkings.

S'agissant tout d'abord des stockages des archives, je souhaiterais préciser que le Gouvernement, bien conscient du problème de place qui se pose avec de plus en plus d'insistance, mène depuis plusieurs mois une réflexion avec des spécialistes de la matière. Ainsi, les archives de l'Etat devraient bientôt connaître une rationalisation au travers de l'institution de nouvelles règles communes à l'ensemble des Services administratifs. Pour ce qui concerne le secteur privé, il pourrait être intéressant que, sur le modèle de l'Etat, certains corps de métiers définissent des règles communes permettant de surmonter une grande partie des difficultés qui peuvent se poser. En tout état de cause, le Gouvernement a déjà prévu des espaces dédiés en sous-sol de certains nouveaux bâtiments domaniaux.

S'agissant des tarifs pratiqués par les parkings publics monégasques évoqués dans le rapport, je souhaite tout d'abord indiquer que les comparaisons avec les villes voisines doivent être abordées avec prudence, car il convient de prendre l'ensemble de la problématique de transport et d'infrastructure pour conduire une analyse plus globale.

Je tiens d'ailleurs à la disposition du Conseil National l'évolution des tarifs qui a été adoptée cette année pour les abonnements « jours » et qui démontre une certaine augmentation.

Il faut également préciser que nous visons une convergence des tarifs à terme et donc certaines augmentations vont se poursuivre.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet en séances privées : il y a un point d'équilibre à trouver. Des tarifs trop élevés pèseraient sur le pouvoir d'achat des personnes modestes au moment où l'offre des transports ferroviaires n'est pas encore optimale et ne permet pas à tous les travailleurs de se rendre facilement en Principauté.

Je voudrais à présent revenir sur deux domaines évoqués dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et qui sont depuis longtemps des domaines-phares de la Principauté, je veux bien sûr parler de l'éducation et de la culture.

Je remercie à cet égard Monsieur le Rapporteur pour les propos très élogieux qu'il a eus sur l'excellence du système éducatif monégasque, qui se traduit, notamment, par des taux de réussite exceptionnels aux examens, en particulier au Baccalauréat.

Je souhaite ici, au nom du Gouvernement, renouveler mes félicitations et mes remerciements chaleureux à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, aux enseignants et à l'ensemble de notre communauté éducative.

L'éducation est une priorité du Gouvernement et, conformément aux instructions de S.A.S. le Prince Souverain, une attention toute particulière est apportée au choix de ses personnels comme de ses moyens budgétaires.

L'éducation, comme je l'ai précisé auparavant, fait partie des secteurs sanctuarisés du budget de l'Etat et cette priorité sera pérennisée.

Mais Monsieur le Rapporteur a raison d'insister sur la nécessaire orientation de nos élèves, essentielle pour leur avenir professionnel.

A cet égard, je voudrais rappeler la Journée des Métiers organisée chaque année en février au Collège Charles III par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui permet aux collégiens et lycéens de la Principauté de rencontrer près de 225 professionnels issus de 150 corps de métier et participent donc à l'élaboration du projet personnel d'orientation de l'élève.

Il convient également dans ce domaine de souligner les actions menées tout au long de l'année scolaire, d'une part, par les conseillers d'orientation psychologues qui interviennent dans les établissements du secondaire en proposant une expertise dans le domaine de l'évaluation des cursus scolaires, des capacités et des motivations individuelles et, d'autre part, par le Centre d'Information de l'Education Nationale qui dispose d'informations et de documentation sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Pour aller plus loin dans ce domaine, le Centre d'Information de l'Education Nationale mettra en place dès cette année des permanences hebdomadaires au Lycée Albert 1<sup>er</sup> et organisera, à

un rythme mensuel, des séances d'informations thématiques.

Enfin, le Gouvernement a pris note avec satisfaction des félicitations adressées par le Conseil National pour l'organisation du 1<sup>er</sup> Forum de l'Alternance par le Service de l'Emploi, sous l'égide du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

En ce qui concerne les bourses d'études, je voudrais dire que le Gouvernement partage la préoccupation du Conseil National quant à leur vocation sociale. Une évaluation de la politique publique menée en la matière – la première évaluation publique, au passage – est d'ailleurs actuellement pilotée par l'Inspection Générale de l'Administration et le Gouvernement ne manquera pas de porter les conclusions de cette étude bien sûr à la connaissance du Conseil National. Cela permettra certainement de mieux réfléchir aux éventuelles améliorations à apporter au système de bourses en se basant sur un bilan global et sur les éléments d'appréciation objectifs.

J'en viens enfin au domaine de la culture.

Ainsi que Monsieur le Rapporteur l'a rappelé, les crédits dans ce domaine sont stables.

La culture n'est absolument pas sacrifiée, bien au contraire : des partenariats privés ont été recherchés et obtenus de manière à maintenir les budgets de nos entités culturelles qui sont aussi, tout le monde partage ce constat, un élément fondamental de l'attractivité de la Principauté.

Mais je souhaite confirmer ici que, sauf crise économique et financière mondiale de grande ampleur qui aurait un impact considérable sur nos recettes, les crédits de la culture seront maintenus. L'Etat, comme je m'y suis engagé, compenserait toute défaillance ou diminution d'un partenariat privé.

Voilà qui est clair et qui démontre, si besoin était, l'attachement de S.A.S. le Prince et de S.A.R. la Princesse de Hanovre à la culture en Principauté, alors même, comme vous le savez, que la plupart des pays qui nous entourent, pour ne pas dire tous, diminue, parfois, de façon drastique, leur effort budgétaire en la matière. Là encore, la situation de la Principauté est privilégiée.

Permettez-moi enfin de faire un point sur notre programme législatif, évoqué par Monsieur le Rapporteur dans le cadre de la politique d'attractivité que conduit le Gouvernement en application de la feuille de route délivrée par le Prince Souverain.

A ce propos, je partage tout à fait votre manière de voir : cette politique doit être soutenue dans le domaine juridique et c'est précisément ce à quoi

s'attelle le Gouvernement, en particulier pour ce qui concerne le projet de loi de modernisation du droit économique de la Principauté.

Le Gouvernement confirme à cet égard que les délais supplémentaires pour finaliser ce projet ont été utilisés afin de compléter un texte qui, sans cela, aurait pu être critiqué comme n'opérant qu'une mise à jour, en elle-même indispensable mais insuffisante, de la législation monégasque. Cependant, le souhait d'y intégrer certaines innovations plus significatives a conduit à de nouvelles consultations qui n'ont pas permis de respecter les délais prévus, ce que je reconnais bien volontiers en le regrettant, mais précisément, comme nous ne faisons pas du copier/coller du droit du pays voisin, le temps de préparation a été plus long qu'estimé au départ, mais j'espère que le résultat permettra de renforcer notre activité sur un point essentiel pour faire venir, ici à Monaco, des investisseurs.

Par ailleurs, ces innovations apparaissent comme indispensables si l'on veut que ce texte comporte de réels éléments d'attractivité qui puissent distinguer Monaco dans le « Law shopping » auquel se livrent de plus en plus les investisseurs internationaux. C'est pourquoi le texte proposera des solutions qui le distinguent des autres pays, notamment dans le cadre de l'arbitrage international ou dans celui des règles de droit international privé applicables à la protection des actifs patrimoniaux.

Il se propose également d'innover avec des mesures visant à régler les conflits entre dirigeants ou actionnaires de sociétés qui souvent conduisent à un blocage néfaste pour celles-ci.

Aussi le Gouvernement s'apprête-t-il, dans les prochains jours, à lancer une phase de consultation de spécialistes de la place à laquelle il aurait aimé associer le Conseil National en nommant un groupe de travail *ad hoc* avant le dépôt de ce projet de loi qui, je vous le confirme, sera fait cette fois-ci d'une manière certaine, courant novembre.

S'agissant par ailleurs de l'étude du « Code de l'environnement » et du projet de loi sur le patrimoine, l'attitude du Gouvernement est loin d'être figée dans la mesure où il procède actuellement à l'élaboration des réponses aux questions du Conseil National qui, pour certaines d'entre elles, sont complexes parce qu'elles nécessitent un examen conjoint préalable de plusieurs Services administratifs. Ces réponses devraient pouvoir vous être transmises très prochainement, au plus tard dans le courant de la semaine prochaine et, peut-être, même dès cette semaine.

Enfin, pour ce qui concerne le droit du travail, vous avez évoqué, Monsieur le Rapporteur, le projet de loi relatif au contrat de travail et la lutte contre le travail illégal.

Concernant le contrat de travail, le Gouvernement confirme, ainsi qu'il l'a indiqué lors du retrait du projet de loi, la nécessité de relancer une concertation des partenaires sociaux en vue de l'élaboration d'un nouveau projet de texte fondé sur des solutions négociées.

Ainsi, dans un premier temps, en 2013, le Gouvernement, par l'intermédiaire du Département des Affaires Sociales et de la Santé, va s'engager, ainsi qu'il l'a fait sur les retraites, dans une large concertation, à laquelle tous les acteurs sociaux seront associés.

Dans un second temps, le Gouvernement serait tout à fait favorable à associer le Conseil National à ces réflexions.

Toutefois, il convient de rappeler, compte tenu des positions respectives, souvent antinomiques et des intérêts divergents entre l'Union des Syndicats de Monaco et de la Fédération Patronale Monégasque, qu'il est plus que probable qu'il soit impossible d'arriver à un consensus. Dès lors, il appartiendra au Gouvernement de prendre ses responsabilités, comme il l'a fait sur les retraites, et de décider de solutions équilibrées, assurant à la fois une juste protection des salariés et la nécessaire souplesse dont les chefs d'entreprise ont besoin pour une gestion efficace.

S'agissant de la lutte contre le travail illégal, il convient de rappeler que le Gouvernement a mis en œuvre des moyens nouveaux pour lutter contre ce fléau.

La création du poste de Chef de Section à la Direction du Travail a été effective à compter du 3 août 2011 et a été pourvu par un agent déjà présent dans l'effectif, qui bénéficie d'une longue expérience notamment au sein de cette Direction en matière d'hygiène et de sécurité du travail et de contrôle des titres de travail sur les chantiers et dans les industries. Le poste libéré par celui-ci a été ultérieurement pourvu par une personne conjointe de Monégasque.

Dès lors, la Direction du Travail a accentué ses actions, qui ont complété les vérifications habituellement réalisées sur les chantiers du bâtiment où l'Inspection du Travail a largement accru ses contrôles.

En outre, la question de la lutte contre le travail dissimulé a donné lieu à plusieurs échanges avec la Chambre Patronale du Bâtiment. Sous la conduite du

Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, une réunion a, à nouveau, eu lieu le 3 octobre 2012 et une autre est fixée le 7 novembre 2012.

Le Gouvernement avance donc dans le consensus avec la Chambre Patronale du Bâtiment, afin de mettre en place une carte professionnelle du bâtiment, qui constituera un outil efficace pour lutter contre le travail illégal sur les chantiers. Notre objectif est d'être opérationnel dès le début 2013.

Au moment de conclure, je pense Monsieur le Rapporteur, avoir répondu à vos attentes et en particulier vous avoir apporté des éclaircissements sur les points évoqués dans le document élaboré par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avant d'entamer la discussion et l'examen de ce Budget Rectificatif 2012, je souhaiterais rappeler que la préoccupation majeure du Gouvernement rejoint celle du Conseil National : continuer à assurer un bien-être incomparable aux Monégasques, aux résidents et à ceux qui viennent travailler chaque jour en Principauté. Et bien que la situation des pays qui nous entourent ne puisse inciter qu'à la prudence, nous pouvons convenir ensemble, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, qu'en continuant à suivre la feuille de route délivrée par notre Prince Souverain, Monaco possède tous les atouts, au travers notamment d'une discipline budgétaire assumée, pour assurer la préservation et le rayonnement de son modèle de développement.

L'avance dont nous disposons sur notre tableau de marche dans la perspective d'un retour à l'équilibre structurel absolu n'est certes pas un acquis mais un encouragement appréciable pour poursuivre dans cette voie.

Grâce à la concertation et aux actions conjuguées de ses entrepreneurs, de ses salariés, et bien sûr de ses Institutions, au premier rang desquelles celles que nous représentons ici ce soir, nul doute que la Principauté restera un pays attractif, pour ne pas dire envié, qui saura relever les nouveaux défis imposés par un monde en perpétuels changements.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je me tourne maintenant vers le Rapporteur. Souhaitez-vous faire une remarque Monsieur le Rapporteur ? Pas du tout. Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Monsieur le Rapporteur, permettez-moi, à mon tour, de vous adresser, ainsi qu'aux Membres de votre Commission, toutes mes félicitations pour la qualité de vos analyses, la justesse de vos remarques comme la pertinence de vos choix.

Le rapport de la Commission des Finances est le produit d'un travail collectif pour lequel chaque élu membre de la Commission décide, *in fine*, en son âme et conscience, de voter, de refuser ou de s'abstenir.

Ces alternatives somme toute classiques pour un élu traduisent cependant, de façon on ne peut plus claire, le sens des convictions politiques de chacun, mettant en lumière la capacité des élus à proposer et au final leur capacité à choisir.

Car participer à la vie politique de son pays implique de s'investir, de s'engager et de procéder à des choix le moment venu.

Sinon, la critique stérile s'installe, laissant le champ libre aux effets d'annonce et aux projets démagogiques.

Choisir de voter pour ou contre un projet de loi, un rapport ou un budget est ainsi un acte responsable pour un élu.

A l'inverse, s'abstenir incarne l'absence de choix et révèle l'incapacité à décider.

Choisir est ainsi un acte responsable et parfois un acte courageux, lorsque le choix ne s'opère pas dans le sens spontanément voulu par l'opinion publique, par les électeurs ou bien dans le sens préconisé par le Gouvernement.

Nous avons tous à l'esprit des exemples concrets : le vote de la loi permettant l'interruption médicale de grossesse, ou plus récemment, la réforme des droits de mutation où seuls certains élus ont pris la décision de soutenir une proposition forte du Gouvernement en faveur du renforcement des recettes de l'Etat.

Autre exemple concret, en fin d'année 2011, où l'ensemble des élus de l'Assemblée se sont rangés à l'avis de la majorité – en se positionnant dans le contexte économique particulier que nous connaissons – contre la réalisation du projet de tunnel descendant, malgré l'avis favorable du Gouvernement.

Choisir peut alors signifier déplaire, incitant certains par facilité à recourir à l'artifice de l'abstention.

Je crois qu'un élu responsable, agissant dans l'intérêt général de son pays, dans le respect du

mandat et de la confiance accordés par les électeurs, doit être en mesure d'exprimer et de justifier ses choix et ses décisions, *a fortiori* sur des sujets aussi fondamentaux que les budgets de l'Etat.

Je crois pouvoir ainsi me faire l'interprète de tous les Monégasques, lorsque j'affirme que chacun d'entre nous a été élu pour être présent lors des grands moments de la vie politique de la Principauté.

Je saisis ainsi l'occasion qui m'est donnée ce soir de remercier tous les collègues du Conseil National qui s'engagent quotidiennement, avec conviction et détermination, à la vie de l'Institution, en sacrifiant – et cela fait partie des exigences du mandat confié par les compatriotes – un part de leur vie personnelle, professionnelle et familiale, pour servir Monaco.

Permettez-moi également de saluer le professionnalisme des fonctionnaires et agents de l'Etat qui ont participé activement à la bonne tenue des finances publiques.

Je tiens également à remercier l'implication des équipes permanentes du Conseil National qui participent pleinement au bon fonctionnement de notre Assemblée ; je me réjouis pour nos équipes de la qualité et de la fonctionnalité du nouveau bâtiment dans lequel nous nous trouvons à présent, car il améliorera encore la qualité de travail de toute l'Institution, pour servir une seule cause, celle de la Principauté, selon les axes définis par le Prince Souverain.

L'avenir de Monaco et des Monégasques, jeunes ou moins jeunes, l'avenir de nos entreprises et de leurs salariés, l'avenir de notre modèle économique et de notre modèle social privilégié sont au cœur de nos ambitions, au cœur de nos préoccupations communes, partagées par le Conseil National et le Gouvernement Princier.

L'examen des budgets de l'Etat est ainsi un moment fondamental pour le Conseil National, car il permet aux élus de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs fixés pour l'avenir de Monaco et les moyens financiers qui existent pour y parvenir. Ce moment permet de faire un point sur l'action publique de l'Etat.

Ce soir, nous inaugurons trois soirées d'échanges consacrées à l'examen du Budget Rectificatif 2012, au terme desquels les élus se prononceront sur la conformité des prévisions établies par le Gouvernement lors du vote du Budget Primitif par rapport à l'évolution des recettes et des dépenses en cours d'exercice.

Cette année, je me réjouis, comme tous les élus, de l'amélioration significative des anticipations de recettes et de dépenses pour l'année 2012. Hors provision pour la construction future du nouvel hôpital, le budget de l'Etat pour l'année 2012 présente même un excédent de 5 M€, conformément aux prévisions.

Par ailleurs, pour la première fois, le Gouvernement parvient à maintenir son niveau d'investissement prévu au Budget Primitif, alors que jusqu'à présent, l'investissement était toujours utilisé comme une variable d'ajustement pour parvenir à atteindre l'objectif de déficit annoncé.

Cela faisait bien longtemps que le Conseil National n'avait pas reçu un projet de Budget Rectificatif conforme à ce que l'on entend par « rectifications budgétaires ».

En effet, durant de nombreuses années, le Budget Rectificatif était bien plus proche d'un « Budget bis », tant les niveaux de recettes et de dépenses étaient éloignés des niveaux prévus lors de l'examen des Budgets Primitifs.

Je souhaiterais tout d'abord revenir un instant sur les avancées que le Conseil National a obtenues lors des échanges consacrés au Budget Primitif 2012, qui ont été concrétisées cette année.

Sous l'impulsion du Conseil National, nous avons la satisfaction d'avoir réussi à préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique, grâce à la revalorisation du point d'indice.

Dans un contexte international incertain, où le pouvoir d'achat des ménages fond comme neige au soleil, la mesure qui a été prise à Monaco est rassurante et encourageante.

Sur ce point, Monsieur le Ministre d'Etat, le Conseil National sera toujours d'une extrême vigilance pour que le pouvoir d'achat des compatriotes soit préservé.

Autre avancée acquise lors de nos échanges relatifs au Budget Primitif 2012, il s'agit de la diminution du montant de l'apport initial nécessaire pour souscrire un Contrat Habitation-Capitalisation dans les appartements domaniaux. Sans modifier la valeur d'achat de l'appartement, cette mesure permet de diminuer le montant de l'apport de 15 à 10 % de la valeur de l'appartement.

Je me félicite, comme la majorité de mes collègues, du succès de cette initiative auprès des familles monégasques, en particulier des jeunes ménages, qui ne bénéficiaient pas toujours de la trésorerie

suffisante, au début de leur vie de famille, pour déposer un apport de 15 %, qui bien souvent s'apparentait à une somme supérieure à 50 000 euros.

Près d'un demi-millier de foyers monégasques ont d'ores et déjà décidé d'accéder au Contrat d'Habitation-Capitalisation et d'après les retours que nous avons tous les jours de la part des Monégasques, la baisse du montant de l'apport sera certainement de nature à favoriser l'accès à la propriété aménagée pour un nombre croissant de foyers. Là encore, en permettant aux Monégasques de ne plus payer de loyers à fonds perdus, c'est le pouvoir d'achat des compatriotes qui sera préservé, en leur assurant par ailleurs la constitution d'un patrimoine transmissible.

Le cadre de vie et les investissements rentables ont également fait l'objet de nos plus grandes préoccupations car il s'agit bien de deux éléments fondamentaux pour l'avenir de la Principauté.

A cet égard, le Conseil National se félicite d'avoir convaincu le Gouvernement de mener une étude sur le devenir de l'usine d'incinération qui ne sera plus adaptée aux normes en vigueur à compter de 2015-2017.

Nous aurons l'occasion, à nouveau, de développer notre réflexion aux cours des débats budgétaires cette semaine ainsi qu'à l'occasion de l'examen du Budget Primitif, mais il me semble important, dès aujourd'hui, de rappeler qu'une décision en la matière – à savoir un maintien sur site ou une délocalisation – engagera la Principauté pour au moins 30 ans.

Une telle décision ne saurait être prise sans en avoir étudié toutes les opportunités et contraintes, à la fois d'un point de vue de la souveraineté nationale, bien entendu, mais également, d'un point de vue de santé publique, de protection de l'environnement et de l'opportunité économique, compte tenu de l'emplacement même de l'usine, au carrefour du quartier d'affaires de Fontvieille et du quartier en devenir à l'entrée Ouest de Monaco.

Enfin, autre élément structurant des débats, la question des investissements, et plus particulièrement le recours à des partenariats publics/privés dans ce domaine.

Sur ce point, je continue de penser, rejoint par un grand nombre de mes collègues, que Monaco doit rester maître de la gestion de son domaine, et s'assurer de la maîtrise de ses réserves foncières. Le Pays n'est pas assez grand pour en laisser échapper des pans entiers, sans un contrôle strict.

Je le répète solennellement en ce début de débats budgétaires, l'exploitation de parcelles par des

entreprises privées ne pourra s'envisager que par le vote de lois de désaffectation du domaine public, afin que notre Assemblée puisse se faire une opinion précise de chaque projet.

Pour le Conseil National, le respect de la priorité nationale dans l'attribution des marchés publics, comme dans le cahier des charges d'exploitation, seront des éléments cruciaux à prendre en considération avant de décider de l'opportunité de céder une parcelle du domaine public.

S'agissant à proprement parler du projet de Budget Rectificatif 2012, je souhaiterais revenir un instant sur les grandes lignes de ce projet dont nous allons débattre avec le Gouvernement Princier.

Certains affirmaient que la gestion des finances publiques par le Gouvernement et le Conseil National depuis cinq ans était si mauvaise, que la dette publique guettait les Monégasques à très très court terme. Ces mêmes personnes avaient alors présenté des idées importées d'autres pays, en parlant de la « règle d'or constitutionnelle » ou pire encore, de l'instauration prochaine d'un impôt à Monaco !

Je crois qu'il m'appartient, en qualité de Président du Conseil National, de m'associer au Gouvernement, pour rassurer tous les compatriotes mais aussi les investisseurs : Monaco a une économie saine, des finances publiques gérées de manière raisonnée et raisonnable.

Pour preuve, le déficit transitoire que la Principauté a connu en raison de l'ampleur de la crise économique et financière internationale, est aujourd'hui en cours de résorption. Le Gouvernement Princier a ainsi pu, sans grever la politique d'investissement, épargner dès cette année, 40 M€ pour financer la construction future du nouvel hôpital de Monaco.

Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'inscrit dans la même ligne pour rappeler aux compatriotes que le budget de l'Etat est en réalité, aujourd'hui, présenté en excédent de plus de 17,2 M€ – hors provision pour le C.H.P.G. et hors reports de crédits. J'attire enfin l'attention sur le fait que nous étudions le Budget Rectificatif et qu'il faudra attendre les premiers mois de 2013 pour connaître le montant réel de l'excédent ou du déficit.

En la matière, la prudence s'impose, mais comme vous le rappeliez à l'instant, Monsieur le Ministre, je vous cite « les prévisions de recettes se situent toujours à un excellent niveau, très proches des réalisations ».

Soyons donc d'un optimisme prudent et mesuré et choisissons une voie médiane, équilibrée. Il est en

effet très probable que nous puissions parvenir, à la clôture des comptes de l'Etat 2012, à l'équilibre budgétaire, même après déduction de la provision pour le nouveau C.H.P.G.. Selon vos propres termes, Monsieur le Ministre d'Etat, je cite « un excédent budgétaire structurel sera sans doute constaté dès 2012 si l'on soustrait la provision de 40 M€ pour le nouvel hôpital ».

Ce scénario réaliste et optimiste est conforté à l'aune des recettes encaissées au 30 septembre 2012, qui sont en ligne avec les recettes inscrites au projet de Budget Rectificatif 2012, en progression notable par rapport à l'année dernière, des recettes en progression de 11,3 % (+ 67 M€), et des dépenses en diminution de 3 % (- 18 M€).

Nous avons toutes les raisons d'être ambitieux et optimistes pour notre économie et pour l'avenir de notre pays.

Cette confiance en notre avenir, nous devons la faire partager pour renforcer notre attractivité.

Nous devons en effet avoir des ambitions étendues, réalistes et pragmatiques dans le contexte financier actuel, pour inventer les nouvelles richesses de demain.

Et dans ce domaine, le Conseil National continue de jouer tout son rôle, de la publication du *Livre Blanc Monaco 2029* en 2009, à l'examen et au vote de nombreux textes de lois qui ont trouvé leur origine dans le travail de notre Assemblée dans le but de développer les recettes du Budget (loi sur l'économie numérique, proposition de loi sur le droit international privé et celle sur la fiducie).

Sans oublier le succès de la réforme des droits de mutation, auquel le Conseil National a été pleinement associé au sein d'une Commission mixte, regroupant le Gouvernement et des élus du Conseil National de la majorité comme de l'opposition.

Nous devons également veiller, en période d'instabilité en Europe et dans le monde, à maintenir une gestion avisée et rigoureuse des dépenses sur lesquelles il est possible d'agir.

En cela, nous devons avoir confiance en la capacité de notre Pays à s'adapter et à franchir les obstacles qui se présentent, sans sombrer dans le pessimisme, encore moins dans le repli sur soi, préconisé par certains.

Monaco, sous l'impulsion de ses Princes Souverains, a toujours été un pays ouvert sur le monde, ouvert aux échanges et aux cultures, tout en sachant admirablement préserver et défendre ses spécificités.

Il est illusoire et irresponsable que certains fassent croire aux compatriotes et aux résidents que le salut viendrait du repli sur soi, car la prospérité de Monaco réside dans sa capacité renouvelée au fil des siècles, de s'adapter aux réalités du moment et de s'enrichir de l'ouverture aux autres : le tourisme, les jeux, l'attractivité de Monaco aux yeux des investisseurs sont autant d'exemples des bénéfices de la politique d'ouverture voulue par les Princes Souverains.

Cela implique de poursuivre les efforts engagés pour mieux maîtriser la croissance des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Cela implique également de procéder à des arbitrages en matière de dépenses d'interventions publiques, nous en avons tous conscience. Car même si ces dépenses sont utiles en termes de visibilité de Monaco, il nous faut admettre que nous ne pourrions toujours être présents et actifs partout et dans tous les domaines.

Par conséquent, des choix s'imposent pour continuer de mener des politiques efficaces, économiquement pertinentes et socialement justes, qui permettent de maintenir à l'équilibre nos finances publiques et de s'assurer que les dépenses relatives à la sécurité, à l'éducation et à la santé soient sanctuarisées, c'est-à-dire intégralement préservées.

Au cœur de nos échanges sur le Budget de l'Etat, la question de l'avenir de notre secteur industriel traditionnel est effectivement centrale.

L'annonce des plans sociaux – nous en avons déjà parlé – par « Theramex » et « Mecaplast » est très inquiétante. Le montant alloué par l'Etat sous forme de subvention à « Mecaplast, » à hauteur de 19 M€ pose clairement la question des garanties et des contreparties pour l'Etat monégasque.

Le Conseil National a pris toute la mesure de ce problème et je suis certain que nos débats budgétaires accorderont toute la place que mérite cette problématique préoccupante.

J'ai pu à cet égard recevoir, à leur demande, avec M. Guillaume ROSE, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, une délégation de salariés de l'entreprise « Mecaplast ».

Je relève, comme de nombreux collègues, une coïncidence de calendrier particulièrement étrange, puisque ces plans sociaux d'envergure, à l'échelle de notre économie, ont été annoncés par voie de presse, quelques jours seulement après le vote de la loi réformant le système de retraites des salariés.

Comment, dans ce contexte, atteindre les objectifs de croissance de l'emploi annoncés par le

Gouvernement ? Comment envisager que Monaco connaisse une croissance de l'emploi de 2,5 % par an pendant 40 ans si le secteur industriel connaît de telles difficultés ?

Je rappellerai en ce sens que la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, saisie du projet de loi relative à la réforme des retraites, avait à juste titre exposé ses doutes quant à la capacité de Monaco d'atteindre cet objectif de croissance de l'emploi.

Ce climat d'incertitude sur l'avenir de certaines d'emplois nous invite, Gouvernement et Conseil National, à poser la question du futur de tout notre secteur industriel traditionnel. C'est aujourd'hui que nous devons préparer l'avenir et envisager des solutions pérennes en matière économique.

Les questions sont simples – vous avez commencé à y répondre – :

Quel rôle l'Etat entend-il jouer à long terme vis-à-vis du secteur industriel ?

Le secteur industriel sera-t-il conservé en l'état, avec les mêmes industries ?

Autant de questions qui appellent des réponses, sans détours, afin d'anticiper les mesures qui s'imposeraient et d'accompagner, en douceur, tout changement d'orientation en la matière, qui aurait été décidé par le Gouvernement Princier.

Des réponses, des engagements et des décisions sur l'avenir de ce secteur devront rapidement être prises, car nous ne pouvons ni éluder ni reporter un tel débat de fond.

En ce sens, je remercie le Gouvernement d'avoir accédé à la demande du Conseil National, énoncée dans le Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, visant à la création très prochainement d'une Commission mixte, ou une évolution de Commission, réunissant des représentants du Gouvernement, des élus du Conseil National, des entreprises de ce secteur et des professions concernées.

Autre grand axe de ce Budget Rectificatif, tout à fait complémentaire, la politique d'investissement de l'Etat.

Cette année, comme je le disais en propos liminaires, les opérations d'équipement et d'investissements n'ont pas servi de variable d'ajustement. C'est louable et encourageant pour les prochains exercices.

Les chiffres sont ainsi éloquentes. En effet, hors acquisitions et rachats au Fonds de Réserve

Constitutionnel, hors provision du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, le niveau des dépenses relatives aux investissements, et aux travaux d'infrastructures pour les services de l'Etat, est estimé pour cet exercice, à près de 272 M€.

Il s'agit du troisième plus haut niveau de dépenses en la matière que l'on projette de réaliser à Monaco, sur les treize dernières années.

Bien entendu, il a été pris en compte pour ce calcul que les reports de crédits de cette année allaient être consommés à hauteur de 85 % conformément à ce que nous avait annoncé le Gouvernement en Commission Plénière d'Étude de début septembre.

En effet, depuis l'année 2000, le Budget de l'État consacre, en moyenne, près de 214 M€ pour ce type de dépenses. Or, nous nous apprêtons à voter un budget qui prévoit près de 58 M€ supplémentaires. Cette augmentation est loin d'être négligeable.

Mener une politique d'investissements s'impose en effet pour soutenir le développement de nos entreprises, soutenir l'emploi et enfin parachèver certains projets d'envergure afin de redonner un cadre de vie agréable à la Principauté.

Cependant, il faut noter que le niveau de dépenses actuel correspond à bien des égards à l'avancée et à la fin de nombreux chantiers décidés il y a plusieurs années.

Ayons la sagesse d'investir dans les grands travaux prioritaires et les opérations rentables afin d'assurer la prospérité de notre économie, seule à même de garantir l'excellence de notre modèle social et de porter notre avenir.

J'ai toujours sur ce point défendu la nécessité pour l'Etat de privilégier, chaque fois que possible, les investissements rentables.

Il est en effet fondamental pour l'Etat de poursuivre sa politique d'investissements à moyen et long termes, en ciblant des dépenses utiles au développement économique de Monaco. Je pense en particulier à la création de surfaces supplémentaires de bureaux, de commerces et de logements.

A cet égard, Monsieur le Ministre, vous connaissez la position du Conseil National, nous avons pu l'aborder l'année dernière au sujet de l'opportunité de lancer la construction du tunnel descendant : à chaque fois que la situation budgétaire l'exigera, le Conseil National souhaite que le Gouvernement privilégie le financement d'opérations rentables, capables d'abonder les recettes de l'Etat, avant de procéder à des investissements d'équipement très onéreux à la

construction et qui auront un impact significatif à long terme sur les dépenses de maintenance et d'entretien !

Je reprendrai, pour conclure mon intervention, les propos avisés de Clémenceau qui affirmait je cite « Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire. Quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire ».

Ensemble, Gouvernement et Conseil National, nous avons démontré jusqu'à présent, qu'en travaillant de concert et en bonne intelligence pour l'intérêt général, de grandes décisions pouvaient être prises pour l'avenir de Monaco.

C'est pourquoi, en cette fin d'année, lors des débats budgétaires, le Conseil National sera vigilant pour qu'un engagement ferme soit pris par le Gouvernement en faveur du logement des Monégasques, avec la définition de programmes de constructions domaniales dès après 2014.

Cette décision doit en effet être prise dans les prochains mois afin d'éviter le retour à une situation de pénurie après les livraisons d'immeubles prévues. Car nous savons tous qu'un minimum de trois à quatre années est nécessaire pour voir aboutir un projet.

Engagement ferme pour que la priorité nationale soit mieux appliquée en particulier au travers de décisions concrètes à la S.B.M., comme dans l'attribution des surfaces commerciales domaniales ou dans celle des marchés publics.

Engagement ferme pour améliorer la qualité de vie à Monaco. En ce domaine, le Conseil National s'est montré force de propositions en prenant à bras-le-corps la problématique des nuisances sonores à Monaco. La proposition de loi déposée par les Conseillers Nationaux UDM-UNAM devrait ainsi prochainement permettre des avancées concrètes dans ce domaine sensible, qui touche directement au quotidien des Monégasques.

Sur toutes ces questions qui engagent l'avenir de notre pays, le Conseil National est un partenaire attentif et constructif du Gouvernement, pour travailler, ensemble, à l'amélioration des recettes de l'Etat et réfléchir à des solutions d'avenir, notamment vis-à-vis de nos entreprises et de leurs salariés, qui sont fortement impactées par la crise internationale.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, dans quelques minutes vont s'ouvrir les débats de notre Assemblée, je les souhaite constructifs, libres et dignes, afin de prendre tout la mesure des enjeux réels de ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les élus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget.

Alors, dans l'ordre, j'ai vu se lever la main de Messieurs Fabrice NOTARI, Gérard BERTRAND et Claude CELLARIO.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

En matière d'amélioration des finances publiques, la réforme des droits de mutation est un élément fondamental de l'année écoulée.

Un exemple de travail en bonne intelligence entre le Conseil National et le Gouvernement, dans l'intérêt de Monaco. Les chiffres sont éloquentes avec 77 M€ de recettes perçues à fin août 2012 au titre des droits de mutation, alors que les meilleures prévisions tablaient sur 44 M€ d'ici à 2014, la réforme est un franc succès pour notre Principauté.

Ce texte, seule la majorité UDM/UNAM l'a soutenu, défendu et voté en 2011, car les élus de la majorité ont estimé qu'il participerait efficacement à l'amélioration des recettes de l'Etat et permettrait donc un retour plus rapide à l'équilibre budgétaire.

Il y a quelques jours, Conseil National et Gouvernement ont procédé à un dernier réajustement sur ce texte et, là encore, seule la majorité l'a soutenu, rejoint par Eric GUAZZONNE, dont nous saluons le vote cohérent.

L'opposition n'a pas partagé cette analyse, malgré les bienfaits constatés de cette réforme sur les recettes de l'Etat, en préférant s'abstenir ou rejeter ce texte.

J'espère de tout cœur que l'embellie des finances publiques annoncée par le Gouvernement pourra rapidement être perçue par toutes nos entreprises, tous nos salariés. Les plans sociaux annoncés dans le secteur industriel sont inquiétants et la majorité UDM/UNAM en prend toute la mesure.

Ces plans sociaux témoignent de grandes difficultés subies par certaines de nos entreprises durement touchées par la conjoncture et la concurrence internationale.

Ces plans sociaux risquent également de pénaliser, sinon de compromettre, l'objectif de 2,5 % de croissance par an de l'emploi annoncé par le Gouvernement comme nécessaire pour pérenniser l'équilibre de la réforme des retraites, objectif de croissance que le Conseil National avait justement trouvé peu réaliste.

L'embellie économique ne masquera pas ces situations inquiétantes mais à l'inverse la majorité est convaincue que seule l'amélioration des finances publiques permettra de réfléchir à des mesures d'accompagnement pour ces entreprises et commerces en difficulté et une embellie de leur situation.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

Je n'en ai pas parlé, mais peut-être que pour le public je vais le rappeler : Les interventions de politique générale sont limitées à six minutes et toutes les interventions suivantes sur un sujet sont limitées à trois minutes.

Nous écoutons à présent Monsieur Gérard BERTRAND.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

En ma qualité de Président de la Commission du Logement, je souhaiterais, une nouvelle fois, attirer l'attention du Gouvernement Princier sur la pénurie de logements.

J'ai pu lire récemment dans la presse que Monsieur CUCCHI estimait que le logement ne faisait plus partie des préoccupations des Monégasques et qu'il n'était plus nécessaire de construire des centaines de logements domaniaux car nous n'étions plus dans un contexte de pénurie. Or, il suffit d'aller à la rencontre des Monégasques pour comprendre que la pénurie demeure. Faute de logements suffisants, certains de nos compatriotes attendent depuis plusieurs années que leur dossier soit accepté. Des familles sont encore dans des deux pièces avec un, voire deux enfants, d'autres sont encore dans leur studio d'étudiant à 40 ans ! Je me permets de rappeler que lors de la dernière Commission d'attribution, 445 foyers monégasques ont déposé un dossier de candidature pour 171 appartements disponibles et je suis bien placé pour vous dire que les demandes affluent pour la prochaine Commission et qu'elles ne pourront pas toutes être honorées.

On ne peut malheureusement pas se reporter à l'étude de l'IMSEE. En effet, l'hypothèse de départ est erronée puisqu'elle prend en compte le fait que toutes les demandes auraient été formulées lors de la dernière Commission d'attribution. Je peux vous dire que cela n'est pas la réalité, plusieurs de nos

compatriotes n'ont pas souhaité déposer leur dossier lors de la dernière Commission pour des raisons qui leur sont propres.

Par ailleurs, le Gouvernement n'a pas encore programmé de construction après la livraison de la Tour Odéon en 2014 et cela m'inquiète car le manque de logements risque de redevenir chronique.

Je souhaite évoquer également la situation concernant les délais d'attribution du logement pour les personnes placées en liste d'attente. En effet, le délai entre le dépôt du dossier et l'attribution du logement est très long, trop long. A titre d'exemple, lors de la dernière Commission, les premiers de la liste ont attendu 15 mois et les autres attendent encore... Cette situation d'incertitude est difficile à vivre car ces familles ne peuvent se projeter vers l'avenir. Je sais bien que le système est particulier, mais ne pourrait-on pas prévoir une date butoir ? Ne pourrions-nous pas informer les personnes sur l'évolution de leur situation ?

S'agissant de l'Aide Nationale au Logement, le budget qui lui est alloué ne doit pas diminuer. Les Monégasques doivent pouvoir être logés dans leur pays et selon leurs besoins ; or, à l'heure actuelle, compte-tenu du manque de logements domaniaux, certains se voient contraints de se loger dans le secteur privé et ont donc recours à l'ANL, faute de quoi ils ne pourraient assumer le paiement du loyer. Tant que l'accès au logement ne sera pas aisé, l'ANL est donc indispensable et, je le répète, le budget alloué ne doit pas être revu à la baisse, cela aurait des conséquences catastrophiques pour nos compatriotes.

Je profite des discussions budgétaires pour attirer l'attention du Gouvernement sur le sujet des charges locatives. Des Monégasques nous ont fait part du montant parfois élevé de leurs charges locatives. Dans certains immeubles ces dernières peuvent dépasser les 300 € mensuels. Pour ceux dont les revenus sont modestes, cela peut être une charge financière difficile à assumer. Je suis d'ailleurs satisfait qu'à l'occasion de la modification des critères pour l'attribution des logements domaniaux, le Gouvernement ait accepté de prendre en considération le montant élevé de ces charges. Toutefois, le fait d'avoir à payer des charges locatives conséquentes à cause de prestations d'une grande qualité, voire luxueuses, dans certains immeubles, apparaît antinomique avec le caractère social du secteur domanial – qu'en sera-t-il du montant des charges à la Tour Odéon ? - Il ne faut pas oublier que la localisation ne relève pas du choix des locataires qui pourraient se retrouver à payer des charges pour des prestations dont ils n'ont pas l'utilité. Pour les prochaines constructions d'immeubles

domaniaux, il faudrait être très prudent à ce sujet. J'espère que l'étude sur les charges locatives demandées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale nous parviendra rapidement afin que nous puissions évaluer son évolution par année et en fonction des immeubles.

La modification des critères d'attribution des logements domaniaux vient d'entrer en vigueur et sera donc effective pour la prochaine Commission d'attribution. Une des mesures-phares est bien sûr la prise en compte, désormais, de la garde partagée. Ainsi, un parent ayant la garde de son enfant 50 % du temps pourra se voir attribuer une chambre supplémentaire pour cet enfant. C'est une très grande avancée qui va dans le sens de la proposition de loi de la majorité sur la résidence alternée.

Par ailleurs, et afin de recentrer le secteur domanial sur sa vocation sociale, un plafond de revenus a été établi à partir duquel le dossier du postulant ne saurait être accepté. Toutefois, je regrette que la notion élargie de « refus légitime » n'ait pas été retenue et ce, pour motif d'« équité ». Par exemple, refuser un appartement donnant sur un mur ou sur une sortie de parking ou encore avec des fenêtres ne s'ouvrant pas totalement peut être considéré comme un motif légitime, et dans ce cas la pénalité peut apparaître comme une lourde sanction, d'autant plus qu'il s'agit bien souvent d'appartements qui vont être maintes fois refusés.

Le logement a toujours été au cœur de nos priorités et de notre action, et cela continuera à le rester tant que toutes les demandes ne seront pas satisfaites. Nos compatriotes doivent pouvoir accéder à un logement, certes de qualité et correspondant à leurs besoins, mais dans lequel ils se sentent bien.

*(Sonnerie).*

Les Monégasques n'ont pas tous des ambitions démesurées et sont conscients que nous vivons en ville sur un territoire de 2 km<sup>2</sup>. Toutefois, il y a certains critères sur lesquels ils ne peuvent faire l'impasse (luminosité, surface raisonnable). L'Etat ne doit pas construire des immeubles sans prendre en considération la qualité de vie. Cela doit être dans les esprits du maître d'ouvrage et des architectes...

**M. le Président.-** ... Je vous invite à conclure, Monsieur BERTRAND.

**M. Gérard BERTRAND.-** ... J'ai fini, Monsieur le Président...

Ces conditions respectées, nul doute que nous pourrions constater une diminution du nombre de refus. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement est attentif aux interventions de chacune et chacun des Conseillers Nationaux et je ne souhaite pas en règle générale répondre, évidemment, à chacune de ces interventions sauf, Monsieur BERTRAND, lorsqu'il y a des inexactitudes. Et dans votre intervention, il y a une grosse inexactitude : il est complètement faux de dire ce que vous avez dit sur le rapport de l'IMSEE. Le rapport de l'IMSEE se projette dans les demandes de logement, simplement la projection de l'IMSEE, elle est scientifique et non pas au niveau du ressenti.

Je voulais le dire, on ne peut pas dire que l'étude de l'IMSEE, on peut la mettre à la poubelle et je ne peux pas laisser passer lorsque vous dites qu'on ne peut pas se fonder sur l'étude de l'IMSEE parce que celle-ci n'aurait pas prévu qu'il y aurait, à l'avenir, des demandes d'appartements. C'est excessif, Monsieur BERTRAND.

**M. le Président.-** Ce n'était pas le but de M. BERTRAND de faire cela !

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, la bonne gouvernance que vous avez mise en place depuis deux ans concernant la maîtrise des finances de l'Etat, un mélange de rigueur budgétaire et de soutien aux investissements productifs et à la consommation intérieure, a permis d'assainir progressivement les finances de l'Etat.

L'idée que l'Etat ne peut plus dépenser plus que ce qu'il gagne a fait son chemin dans les mentalités et nous en voyons les résultats positifs aujourd'hui.

La bonne tenue des recettes issue de l'I.S.B., de la T.V.A. et des droits de mutation montre que Monaco est toujours un pays attractif alors que la situation internationale est défavorable. Ainsi, on note avec satisfaction que les recettes de l'Etat progressent d'environ 26,6 M€.

Malgré une conjoncture en berne, vous avez augmenté légèrement le budget d'investissements pour un montant de 233 M€ contre 228,1 M€ au Budget Primitif 2011. Quant au report de crédits, il s'élève à 35,5 M€ en baisse significative, c'est un engagement que vous aviez pris et qui est tenu.

Enfin, vous avez réussi à contenir les dépenses puisque leur progression n'est que de 0,7 %. On le voit bien, tout est réuni pour que vous puissiez atteindre l'objectif fixé, à savoir, présenter un budget en équilibre très prochainement.

Face à de tels résultats, devrait-on être résolument optimiste pour l'avenir ?

Malheureusement, la réponse est négative car si les finances de l'Etat se sont considérablement améliorées, un secteur de notre économie souffre et cela n'a échappé à personne. Il suffit de lire les médias des jours derniers, le secteur industriel est en danger car il est touché de plein fouet par la crise internationale.

Il n'est plus possible de se voiler la face, des entreprises traversent de grandes difficultés. On parle de plus en plus de plans sociaux et des salariés vont perdre leur emploi.

Face à cette situation, vous avez été réactif et avez donné des instructions afin d'atténuer le plus possible les effets négatifs des plans de restructuration qui pourraient se mettre en place. Mais force est de constater que vous n'avez pas la maîtrise du devenir de ces sociétés. Quant à l'avenir de ce secteur, quelle réponse pouvez-vous apporter ?

Je considère que vous ne pouvez plus vous contenter de nous exposer le budget de l'Etat sous forme comptable en nous détaillant toutes les opérations que vous allez réaliser.

Lors du prochain Budget Primitif, j'attends de votre Gouvernement un exposé de la politique économique que vous souhaitez mettre en œuvre pour la Principauté. Dans mon esprit, cela concerne les grands secteurs de notre économie, secteur industriel, secteur tertiaire, centres commerciaux, etc... mais aussi, les implantations de commerces et de bureaux dans les différents quartiers de notre ville.

Un quartier, il faut le faire vivre, il faut l'animer, ce sont les habitants et les commerces implantés qui sont les moteurs de cette animation. Pourtant il est frappant de voir que certains quartiers sont inertes, comme vidés de toute vie.

Prenons la Place des Bougainvilliers. Pour convaincre les commerçants de s'installer, on leur a fait croire qu'ils trouveraient une clientèle parmi les

flux important des travailleurs venant de la gare. Manque de chance et de clairvoyance ces travailleurs ne traversent pratiquement jamais le quartier des Bougainvilliers. On leur a fait croire que dans un avenir proche, serait construit le TSP – Transport en Site Propre – qui deviendra l'élément attractif et ramènera du monde dans ce quartier. La disposition des différents immeubles, l'exiguïté de l'espace au sol montrent que ce projet a très peu de chance d'aboutir. Aujourd'hui, ces commerçants se sentent abandonnés.

L'étude du Cabinet Catalyst commandée par votre Gouvernement a rendu ses conclusions en juin 2010. Il préconisait, en outre, une baisse des loyers pour le maintien des entreprises, en particulier, celles implantées à Fontvieille dans le secteur industriel.

Des Monégasques aussi ont des entreprises dans divers quartiers de Monaco ! Pour beaucoup, dans les locaux appartenant à l'Administration des Domaines et depuis 2009, eux aussi sont touchés par la crise et font face à des situations délicates.

Pourtant, le Gouvernement n'a pas engagé de réflexion concernant une baisse des loyers des locaux domaniaux et les Monégasques concernés ne comprennent pas que le Gouvernement ne les aide pas en ces temps incertains.

Aussi je vous demande de vous pencher sur ce réel problème car l'année 2013 s'annonce tout aussi difficile. Ces quelques exemples montrent à l'évidence qu'il n'y a toujours pas de réflexion sur l'aménagement des divers quartiers de Monaco. On construit des immeubles, on aménage des espaces, on ouvre des commerces mais on ne se donne pas les moyens pour faire vivre le quartier.

C'est pourtant au prix de cette réflexion que nous pourrions stabiliser notre économie dans les secteurs en difficultés, développer les secteurs porteurs et augmenter les recettes de l'Etat.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur CELLARIO.

Nous écoutons à présent Madame Nicole MANZONE-SAQUET

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Si on peut se réjouir de la bonne santé des finances

monégasques, mon esprit est toutefois préoccupé par le contexte social.

Le climat social est actuellement perturbé et cela touche tous les secteurs, ce qui démontre l'ampleur du phénomène et cela est très inquiétant.

Au sein de la Fonction Publique, tout d'abord, où des cas d'anxiété, voire de dépression, ont pu être constatés au sein de certains services.

A la S.B.M., bien sûr, où certains employés n'ont pas hésité à dénoncer un climat malsain, « *délétère* », je reprends la citation du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Mes pensées vont également aux « *Mecaplastiens* » qui sont en train de vivre une période très difficile avec un avenir encore incertain ainsi qu'aux salariés de Thérax pour lesquels la décision de suppression de 84 postes à Monaco est tombée.

Ce contexte économique et humain est préoccupant et nous devons, plus que jamais, continuer à œuvrer pour une justice sociale et cela a toujours été au cœur des préoccupations de la majorité. Nous souhaitons une société juste, où chaque individu a les mêmes chances de réussite. L'équité peut être considérée comme une justice adaptée aux cas particuliers. Etre équitable ce n'est pas mettre tous les individus sur le même pied d'égalité. Au contraire, il faut axer nos actions vers ceux qui en ont besoin afin que ces derniers puissent trouver leur place au sein notre société.

Pour ce faire, des corrections sont évidemment nécessaires, qu'elles soient sociales, financières ou culturelles. Et c'est dans cet objectif que la majorité UDM a œuvré pour une retraite minimale à l'occasion de la récente réforme de la loi sur les retraites afin qu'une personne qui aurait travaillé toute sa carrière à Monaco avec un salaire minimal puisse se voir garantir une retraite minimale. On ne peut décemment pas laisser de côté les gens qui se sont investis durant toute une carrière pour Monaco. C'est également l'objectif ayant guidé la modification des critères pour l'attribution des logements domaniaux afin que le secteur domaniaux conserve son caractère social et qu'il puisse bénéficier aux foyers qui n'ont pas la possibilité de se loger en dehors du secteur domaniaux.

Dans le domaine de l'éducation, le même objectif a porté la modification du système d'attribution des bourses, afin de recentrer ce mécanisme vers les familles qui en ont réellement besoin et sans lequel leur enfant ne pourrait pas poursuivre ses études, ou alors pas dans de bonnes conditions. Et c'est également le cas en termes d'emploi lorsque la

majorité met l'accent sur l'orientation des étudiants afin que ces derniers puissent trouver un emploi dès la fin de leurs études. Nous avons d'excellents résultats au baccalauréat mais quel est l'avenir de ces jeunes si à la sortie de leurs études, ils ne trouvent pas d'emploi dans leur branche ?

Il ne s'agit certainement pas d'un raisonnement utopique mais cette démarche doit être considérée comme progressiste.

Depuis 2003, la majorité a fait de l'égalité entre les hommes et les femmes un axe prioritaire de son programme et de nombreux textes en la matière ont vu le jour.

Parmi ces textes, il y a le projet de loi sur la nationalité qui a été voté en décembre dernier. Je souhaiterais féliciter le travail de la majorité qui a œuvré pour que cette loi puisse voir le jour. Et, malgré les craintes formulées que nous désirions « fabriquer des Monégasques à toute vitesse », on peut constater, presque un an après son entrée en vigueur, que cela n'a pas du tout été le cas. Ce qui a d'ailleurs été confirmé par une étude scientifique faite par l'IMSEE.

Ce texte a simplement permis de rétablir une injustice puisque seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité de leur conjoint monégasque et ainsi établir l'équité en ce domaine. Plus de Monégasques, certes, mais nous nous réjouissons, pas plus de Monégasques demandeurs.

Plus récemment, la proposition de loi sur la résidence alternée en est un autre exemple. Qu'appelle-t-on « résidence alternée ? ». Il s'agit de la possibilité pour un enfant de vivre en alternance chez son père et chez sa mère et ce, qu'ils soient mariés ou pas, et dans ce dernier cas, à la condition que l'enfant ait été reconnu par les deux auteurs. Toutefois, de nombreuses conditions doivent être respectées afin de sauvegarder l'intérêt de l'enfant et le lien familial. Plus que jamais, nous souhaitons ouvrir le débat et permettre l'échange des idées. Beaucoup de choses restent à faire et l'UDM a montré que la tâche ne l'effrayait pas en étant la seule force politique de proposition. Plus que jamais, l'UDM renforcera ses actions en ces domaines afin que nos compatriotes soient écoutés, épaulés pour affronter ce contexte social difficile et franchir les obstacles pour affronter l'avenir.

Monsieur le Ministre, la conclusion de votre réponse est touchante, elle démontre combien vous êtes attaché au bien-être de notre beau pays. Je vous remercie ainsi que les membres de votre Gouvernement pour votre esprit de bienveillante

compréhension qui a permis, jusqu'à ce jour, de parvenir à un consensus avec le Conseil National en faveur des Monégasques et des résidents de Monaco.

Merci de m'avoir écoutée.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot sur un point de l'intervention de Madame la Doyenne, concernant l'orientation professionnelle et l'insertion professionnelle de nos jeunes et de nos étudiants, pour rappeler que depuis maintenant plus de deux ans, travaille activement la Commission d'Insertion des Diplômés. En plein accord avec le Département de l'Intérieur et la Direction de l'Education Nationale, elle a amené des professionnels à présenter leurs métiers dans les établissements d'enseignement de la Principauté, elle s'est adressée à l'ensemble des élèves de terminale de Monaco, l'année décisive où on va choisir son orientation dans l'enseignement supérieur ; elle a pu amener des professionnels de secteurs porteurs d'emplois en Principauté à la rencontre de ces élèves de terminale, dans le domaine du yachting, de la grande plaisance, de la finance, de la banque, de la comptabilité, des métiers de santé de l'hôtellerie et j'en oublie...

Je voudrais aussi rappeler très concrètement qu'au-delà des paroles, cette Commission depuis un peu plus de deux ans, a signé une centaine de partenariats avec les plus importantes entreprises de la Principauté et qu'à ce jour, plus de soixante Monégasques et enfants du pays ont trouvé un emploi dans le secteur privé grâce à cette Commission.

Je crois qu'il fallait le dire puisque jusqu'à présent, je ne l'ai pas entendu dans ce débat.

**M. le Président.-** Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je commencerai mon intervention par des félicitations adressées au Gouvernement. Félicitations pour l'affinement de ses prévisions budgétaires puisque, en presque dix années, c'est la première fois que nous atteignons un tel degré de précision. Félicitations aux Services de l'Administration qui ont pleinement participé à l'effort budgétaire, certains plus que d'autres d'ailleurs.

Ce Budget Rectificatif s'inscrit dans une démarche de dépenses contenues, sauf celles relatives à l'investissement qui augmentent, là encore, ce doit être souligné, et d'optimisation des recettes de l'Etat. Les réformes mises en œuvre par le Conseil National et le Gouvernement portent donc leurs fruits, notamment les droits de mutation. Je ne vais pas reprendre les chiffres qui ont été évoqués par mon Collègue Alexandre BORDERO, mais force est de constater que le texte fonctionne, et on ne peut que se réjouir de voir l'intérêt général de la Principauté ainsi préservé.

Intérêt général, deux mots sans lesquels l'engagement politique n'aurait pas de sens et que malheureusement certains tentent de s'approprier alors qu'ils en ignorent jusqu'à la signification. Ces mêmes droits de mutation en sont l'exemple. En refusant de voter une modification à la marge du dispositif, l'opposition persiste dans son erreur initiale et refuse même de prendre en compte les réalités chiffrées qui attestent du bien-fondé de la réforme. *Perseverare diabolicum*, n'est-ce pas ?

Mais je suis un peu dur, il faut au moins le reconnaître le mérite de la constance. En effet, M. NOUVION ne s'était pas caché lors de l'étude du texte qu'il défendait avant tout certains intérêts personnels et particuliers, cela figurait même au procès-verbal. Serait-ce cette même démarche de satisfaction de certains lobbies privés qui a poussé l'opposition et ses nouveaux convertis à s'abstenir une nouvelle fois ? Non, bien sûr, ce sont des considérations de techniques financières ou, mieux encore, de techniques juridiques tenant à une interprétation exégétique et téléologique des considérants du Tribunal Suprême.

C'est vraiment faire fi de l'intelligence de nos compatriotes qui sont loin d'être dupes. Les Monégasques savent ce qu'est l'union de façade. Ils n'ont pas la mémoire courte. Ils voient clair dans votre stratégie électorale qui consiste, notamment, à vous approprier les problématiques qui ont toujours été défendues par la majorité. La dernière en date, le logement. C'est tout bonnement incroyable ! Après avoir nié pendant des années les problèmes de

logement rencontrés par nos compatriotes, vous découvrez soudain que peut-être ils existent. Médicalement, je vous avoue que je ne savais pas que la campagne électorale favorisait la maladie d'Alzheimer. Nous verrons à l'heure du bilan, chers Messieurs de l'opposition, lorsqu'il s'agira de faire le détail de vos propositions sur ces cinq dernières années. Cela dit, les seules que vous avez formulées, je vous les laisse bien volontiers puisqu'elles consistent, soit à avoir recours à l'endettement de l'Etat monégasque, soit soumettre directement nos compatriotes à l'imposition, j'aurais l'occasion d'y revenir. Nous avons notre travail et notre conscience pour nous, ce travail toujours orienté vers l'intérêt et les préoccupations des Monégasques.

Encore très récemment, nous l'avons montré en déposant quatre propositions de loi, dont l'une, sur les nuisances sonores, sera bientôt étudiée en Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Vous pouvez toujours proposer des boîtes à idées au Conseil National, nous, nous proposons le contact direct et convivial avec les Monégasques, non un échange aseptisé comme vous avez l'air de le vouloir. Pourquoi pas un sas de décontamination pour recevoir les Monégasques tant que vous y êtes ? Vous méconnaissez à ce point la réalité des Monégasques que ça en serait presque risible, si toutefois vous n'aviez pas la ferme conviction – la seule sans doute – d'avoir raison. Je préfère laisser ces inepties là où elles sont, le temps des explications publiques viendra bien assez tôt.

Seul l'avenir de Monaco doit nous préoccuper. Et pour cela, nous devons privilégier les investissements. Investissement dans l'éducation en maintenant la politique d'excellence de notre système éducatif. Investissement dans le cadre de vie en privilégiant les technologies propres et en créant les conditions de leur réussite. Mais aussi en posant les bonnes questions comme sur le dossier de l'usine d'incinération qui doit être traité plus en profondeur. Investissement économique, les investissements dits rentables par lesquels l'Etat créera de l'activité : surfaces de bureau, locaux commerciaux et, bien sûr, l'extension en mer.

C'est dans notre dynamisme que se trouvent les solutions et en cette année de crise mondiale, vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre d'Etat, nous pouvons être fiers d'être Monégasques, chanceux d'habiter à Monaco et pour une partie d'entre nous, en plein accord avec le Gouvernement Princier pour pouvoir maintenir cette excellence pour les générations futures.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

La parole est à Monsieur Pierre LORENZI.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Lors de mon intervention de politique générale pour le Budget Primitif 2012, j'avais souhaité évoquer la problématique de l'investissement en Principauté, et plus particulièrement du rôle de l'Etat dans la détermination des priorités qui y sont relatives. Nous nous inscrivions dans un contexte budgétaire de discipline. Force est de constater que les signes de cette discipline budgétaire sont d'ores et déjà perceptibles puisque, pour reprendre le terme du Gouvernement qui avait été employée, nous sommes à l'équilibre primaire, c'est-à-dire hors provision pour la construction du futur hôpital et hors programmes gouvernementaux.

Les mots ont précisément leur importance, et je suis heureux que la discipline budgétaire que nous partageons, Gouvernement et majorité, ne se soit pas transformée en cure d'austérité. J'en suis d'autant plus heureux qu'en lisant la presse économique aujourd'hui même, j'ai pu constater que le FMI reconnaissait que les plans de rigueur menés depuis 2009 auraient en réalité un impact bien plus désastreux sur la croissance que ce qui avait été prévu à l'origine.

A Monaco plus qu'ailleurs, le tissu économique est très sensible à l'investissement public qui, malgré certaines voix médisantes, est en hausse pour ce Budget Rectificatif. Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'investir tous azimuts. Il est impératif de prioriser et de hiérarchiser les investissements. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais dénoncé, lors du Budget Primitif 2012, la prétendue urgence qui tenait à la réalisation du tunnel descendant, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président. Le Gouvernement n'a pas souhaité tenir compte de la position unanime du Conseil National, toutes tendances politiques confondues, dont acte. Pour autant, ce n'est pas parce que les travaux ont débuté que mon opinion a changé. Je maintiens que le tunnel descendant n'était pas une priorité, et je ne peux me satisfaire que ce chantier soit aujourd'hui, selon la presse de ce matin, « *le plus gros chantier de l'Etat du moment* ».

J'aurais été infiniment plus satisfait que l'Etat se consacre à des investissements rentables, c'est-à-dire des projets utiles, qui favorisent le développement du

tissu économique local, tout en permettant à l'Etat de rapidement engranger des recettes, et dont la Principauté ne pouvait faire l'économie. Comme nous l'avions dit lors du Budget Primitif 2012, ainsi que dans le journal que nous avons adressé à l'ensemble de nos compatriotes : « *les Elus de l'UDM considèrent que l'économique doit être au service du bien-être social afin que lui-même puisse, en retour, influencer sur notre développement* ».

Les pistes ne manquent pas, à commencer par l'extension du centre commercial de Fontvieille et la construction de surfaces de bureaux. La majorité considère que ces deux éléments sont intrinsèquement liés car ils participent tous deux à la promotion et à la restructuration d'un quartier dynamique et attractif à l'entrée Ouest de Monaco, à partir de l'Ilot Charles III, autour d'activités commerciales et tertiaires. La construction de bureaux jouera, à n'en pas douter, un rôle essentiel pour répondre aux attentes des investisseurs étrangers et des entreprises monégasques qui recherchent de nouveaux locaux en Principauté pour étendre leur activité. De plus, la méthode choisie doit permettre à l'Etat de conserver la mainmise sur son territoire, et nous attendons avec impatience le compte-rendu des solutions techniques qui seront utilisées à cet effet.

Dans l'investissement rentable, il y a aussi le volet du suivi de cet investissement. L'Etat doit, à ce titre, jouer un rôle important de régulation, en faisant en sorte que l'investissement qu'il met en œuvre puisse avoir les plus larges répercussions possibles sur le tissu économique. Aussi doit-il s'assurer que les entreprises attributaire des marchés publics qui ont recours à des sous-traitants respectent la priorité nationale. Trop d'entrepreneurs monégasques sont aujourd'hui écartés, directement ou indirectement. C'est un point auquel il faut remédier, par exemple en intégrant cette donnée au titre des cahiers des charges lors des appels d'offre.

Enfin, comme je viens de le rappeler, l'investissement est au service du bien-être social. A ce sujet, je regrette, la majorité regrette, de ne pas avoir une meilleure visibilité sur la construction du futur Collège, dont on a l'impression qu'il ne figure plus parmi les priorités du Gouvernement. Pourtant, la restructuration de ce nouveau quartier émergent Fontvieille-Condamine ne peut se faire en laissant le Collège sur le bas-côté. D'autant qu'il en va d'exigences humaines. Beaucoup d'enseignants du Collège et des parents d'élèves estiment que leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer, sans qu'il n'y ait de réelles perspectives d'amélioration. Aussi cette question doit-elle être prioritaire.

Investissements économique, social et éducatif, investissements rentables et bénéfiques, tels doivent être nos axes de réflexion pour l'avenir.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur LORENZI, pour le Collège il y a dans le projet de Budget Primitif pour 2013, donc nous en reparlerons, les crédits nécessaires à la poursuite des études à une hauteur telle qu'il n'y aura aucun retard dans ce qui était programmé.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

La notion d'urbanisme commercial a fait florès puisqu'apparemment elle est une des composantes du programme de la majorité qui récupère ainsi la récolte du blé que nous avons semé, Laurent NOUVION et moi...

*(Quelqu'un intervient sans micro, inaudible).*

**M. Philippe CLERISSI.-...** Je vous ai laissé parler, vous me laissez parler s'il vous plaît, vous ne me faites pas peur, vous savez ! Elle s'insinue depuis quelques temps de manière récurrente dans les débats lors des différentes réunions du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, ou encore dans les réflexions du Conseil Economique et Social. Poussés par ce mouvement d'opinion, le Gouvernement et le Conseil National dans son ensemble ont pris conscience qu'il était urgent de parvenir à une certaine cohérence en matière de commerce et que l'animation des rues, l'embellissement des artères, la qualité du mobilier urbain, l'élargissement de l'offre commerciale, la cohérence dans les plages d'ouverture constituaient autant d'atouts majeurs en termes d'attraction. Il faut maintenant prendre le taureau par les cornes et je l'admets, ce n'est pas si facile. Ce n'est pas non plus une raison suffisante pour abandonner.

Je l'avais souligné ici-même il y a un an, la constitution de la Commission Commerce telle que vous l'aviez imaginée, Monsieur le Ministre, ne me

paraissait pas satisfaisante et les faits m'ont donné raison puisqu'elle ne s'est jamais plus réunie alors qu'elle avait été officialisée lors d'une conférence de presse lui donnant ainsi un caractère quasi solennel.

L'organisation commerciale monégasque est cependant unique et elle vous laisse malgré l'absence de chambre de commerce, une grande latitude pour intervenir, encore faut-il le vouloir... En effet, si l'on fait abstraction de la S.B.M., qui gère son offre commerciale de manière autonome et sur laquelle, à l'évidence, on ne peut que s'appuyer tant elle est homogène et correspond véritablement aux attentes d'une clientèle ciblée, pour le reste, c'est plutôt la consternation qui prévaut, et apparemment, je ne suis plus un des seuls à le penser.

Commençons par le secteur privé, qu'il est difficile de réguler, encore que parfois il suffirait d'appliquer les ordonnances souveraines pour éviter des erreurs fondamentales et définitives. Je cite la n° 36 du 12 mai 2005 qui dit que les locaux en rez-de-chaussée situés sur le Boulevard des Moulins doivent être affectés à des activités commerciales ou de services relevant des catégories commerce de détail et réparation d'articles domestiques, hôtels et restaurants et services personnels (teinturerie, beauté, tatouage, etc...), la 1172 du 15 juin 2007 qui la modifie dit qu'aucune banque, aucune agence immobilière, aucune agence d'assurance ne devrait être implantée en rez-de-chaussée des immeubles du Boulevard des Moulins. C'est parlant, n'est-ce-pas ?

Vous disposez ensuite d'un certain nombre de leviers qui vous permettent d'intervenir de diverses façons. Ainsi, le secteur domanial, autrement dit les locaux commerciaux dont l'Etat est propriétaire devraient faire l'objet d'une concertation très large lors des attributions avec les professionnels de la place, qui mettent gratuitement leur compétence à votre disposition, qui sont au contact des Monégasques et peuvent traduire leurs désirs quartier par quartier, qui enfin connaissent les enseignes incontournables et indispensables à une ville-Etat qui se veut attractive. On éviterait ainsi, déjà, de consacrer des sommes non négligeables en études préliminaires qui souvent ne servent à rien et nous pourrions répercuter les montants économisés à la réfection de certaines artères passantes, à l'embellissement des ports, à la rénovation des galeries commerciales.

Vont être livrés bientôt un certain nombre de locaux commerciaux dans les Jardins d'Apolline mais nous les responsables des centres commerciaux, et tous ceux qui s'occupent de la stratégie commerciale dans les différents organes de la Principauté n'ont

jamais été consultés de manière collégiale. C'est tout simplement aberrant ! Alors, de grâce, ne « salopez » pas la copie qui est déjà en partie tachée par la récente attribution à Monoprix d'un local domanial à la ZAC St Antoine, nous y reviendrons, car votre décision aura des répercussions sur l'ensemble du quartier pour les années à venir. De même pour l'agrandissement du Centre Commercial dont on attend toujours le projet architectural et urbanistique avec une certaine impatience, ces mêmes personnalités ont été totalement ignorées, jamais associées à l'évolution de l'ensemble du projet. C'est décevant mais est-ce irrémédiable ? C'est la question que je vous repose ce soir en sachant que si l'offre commerciale dans sa globalité était au moins convenable ou que du moins je sentais chez vous une réelle volonté d'inverser la vapeur, vous ne m'entendriez pas.

Cependant, le commerce de détail, je le réaffirme est pourvoyeur d'emplois et de T.V.A. et contribue largement à l'attractivité, puisque le mot est à la mode, nous ne pouvons donc pas nous permettre de laisser celui de Monaco périlcliter et tant que je serai ici face à vous dans cet hémicycle, tant que les bonnes décisions ne seront pas prises, vous continuerez d'entendre ce discours moralisateur même si cela vous ennuie.

Il faut savoir que le chiffre d'affaires du commerce de détail est d'un milliard trois cents millions d'euros par an et que le commerce de détail emploie 4 600 personnes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur CLERISSI.

Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Merci.

Je ne vais pas m'abstenir de parler parce que de toute façon bientôt ce sera interdit l'abstention.

Malgré la baisse du déficit, je qualifierai ce Budget Rectificatif comme le Budget Primitif d'ailleurs, de budget transitoire dans une année de transition. Le Budget Rectificatif 2012 fait apparaître des recettes supplémentaires de près de 61 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. Ces recettes à hauteur de 22 M€ correspondent à une hausse de l'impôt sur les bénéfices et à hauteur de 24,2 M€ à des recettes de T.V.A. supplémentaires.

Donc, ISB et T.V.A. expliquent pour 75 % l'accroissement des recettes inscrites au Budget

Rectificatif. Or, pour ce qui concerne l'ISB, je ne sais pas quelle part est due à la hausse des taux ou plutôt à l'incitation citoyenne sans pour autant que cette dernière, je vous l'accorde, puisse être assimilée à de la sueur et du sang et quelle part est due à une amélioration de la situation économique de nos entreprises ? C'est-à-dire est-ce plutôt le taux ou l'assiette qui a augmenté, dans quelle proportion ? Cela change tout quant à l'évolution des secteurs clefs de l'économie monégasque, de la santé réelle de notre développement et de mon analyse.

Quant à la T.V.A. l'augmentation provient uniquement de l'ajustement du chiffre définitif du compte de partage 2011, le Gouvernement n'ayant pas jugé pertinent de réévaluer le chiffre de la T.V.A. monégasque inscrite au Primitif ou plutôt seulement à la marge de 300 000 €.

Concernant les dépenses, le rapport fait état de 19 M€ qui auraient dû être étalés sur deux ans. Hélas, plus qu'une dépense c'est une perte et une perte cela se constate et s'enregistre. Le Gouvernement a comptabilisé cette opération afférente à la société Mécaplast suite à des garanties qui ont été appelées en vertu du principe de sincérité et d'annualité budgétaire.

La majorité étant peut-être étrangère à la notion de perte.

La conclusion du rapport d'ailleurs nous dit que si cette perte de 19 M€ n'avait pas été inscrite, le déficit aurait été réduit d'autant. Cette année M. de LA PALICE s'invite donc au budget !

Rappelons que sur cette opération, l'Etat demeure exposé à hauteur de 6 M€ à 7 M€.

Il est d'usage dans un Budget Rectificatif de ne s'intéresser qu'aux inscriptions modificatives du Budget Primitif mais le rapport fait mention de la loi sur les droits de mutation qui fit l'objet d'une révision car se posait un problème d'application et de constitutionnalité. Comme en 2011, l'opposition s'est abstenue sur ce vote car les effets de cette loi ne peuvent raisonnablement être appréciés qu'après trois ou quatre ans.

Nous sommes restés très circonspects et très réservés quant au volet de la loi 1.381 concernant les structures opaques échappant aux droits. Nous n'en contestons ni la pertinence ni la nécessité mais plutôt son adéquation et son applicabilité.

Aujourd'hui, sur les quelques 2600 sociétés dites opaques recensées l'an dernier et détentrices de biens immobiliers en Principauté, à ce jour, 25 % n'ont pas fait l'objet de déclaration. Ce sont là près de

650 sociétés détentrices d'au moins autant de biens immobiliers monégasques. Il faut convenir que la congruence d'une loi laisse à désirer lorsqu'elle ne s'applique qu'à 75 %. Mais, avec cette modification de l'article 47 de la loi votée l'an dernier, ces 650 structures ainsi que les autres entités concernées, car pour l'instant seules 87 sociétés sur 2600 ont choisi la transparence, le risque de voir des ventes s'effectuer sous couvert d'attribution de droit réel au taux de 1 % au lieu 4,5 %, voire 7,5 %, est étendu à deux ans supplémentaires. Le Gouvernement parle lui-même pudiquement d'une brèche.

Quant à soutenir que la reprise de l'immobilier monégasque est prétendument induite par le vote de la loi 1.381, cela constitue une utilisation éhontée de la réalité. Ainsi, en 2009, les droits de mutation portant sur des biens immobiliers étaient tombés à 26,7 M€ contre une moyenne de 55,7 M€ par an de 2006 à 2008. En 2010 déjà, ces droits augmentaient de 34,5 % sans baisse des droits et nouvelle loi, ce qui produisait une hausse de 9 M€. Mais, ce qui est intéressant, c'est l'année 2011 avec un semestre avant baisse des droits et un semestre après vote de la loi. Pour l'année 2011, le total des droits sont de 48,9 M€ ; le premier semestre avant la réforme donc progresse lui de 52,8 % par rapport au premier semestre 2010, près donc de 53 % de recettes en plus sans l'intervention providentielle et législative des économistes distingués de la majorité. Cette hausse étant due à l'enregistrement d'un plus grand nombre d'opérations bien sûr, portant sur les montants supérieurs à 5 M€.

Nous voyons bien là que la baisse des ventes et des mutations n'était pas totalement liée à des droits trop importants ou à l'évitement de droit, mais bien à une baisse des transactions en volume et en valeur. La majorité ne comprend pas qu'un lien de corrélation n'implique pas forcément un lien de causalité.

En conclusion, il ne faut pas faire de triomphalisme électoraliste bon marché sur le dos des finances publiques et d'une conjoncture un peu plus favorable sur un, voire deux semestres, mais garder de la hauteur et analyser plus loin que des échéances électoralistes en évitant de se prévaloir d'un bilan dont on n'est pas garant.

Si la baisse des droits peut rendre plus attractif l'achat en ne baissant, je le rappelle, le prix total que de 2,79 % pour l'acheteur, il ne faut pas oublier que c'est le nombre de transactions et leur valeur et donc l'assiette, qui est fondamentale. Une assiette, donc une base imposable qui devra toute chose étant égale par ailleurs, progresser de 67 % pour atteindre des recettes fiscales d'avant la réforme.

Le politique responsable devrait donc d'abord s'interroger sur l'offre immobilière future, le type d'acheteur que nous voulons attirer, l'urbanisation que nous proposerons et donc le cadre de vie à terme. Là, se trouve un des véritables défis du Monaco de demain.

Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci.

Monsieur BURINI, je vais demander à Monsieur PICCININI d'apporter quelques éléments de réponse à votre intervention. Permettez-moi, en souriant, de relever l'argument qui reproche au Gouvernement que l'ensemble des sociétés opaques n'ait pas été déclarées et qu'il en resterait encore 25 % non déclarées, mais s'il n'y avait eu que votre vote, c'est zéro société opaque qui serait déclarée !

*(Rires).*

**M. Marc BURINI.-** .... Il n'y a pas 25 % qui sont déclarés, il y a 87 %, 85, qui ne sont plus opaques donc 3 %, c'est ça le chiffre !

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais avec votre vote, il y avait 0 % !

**M. Marc BURINI.-** ... Il faut le voir dans dix ans, dans cinq ans mais pas maintenant, on ne peut pas faire de bilan.

Je trouve assez scandaleux que vous puissiez dire des énormités comme cela : que la loi aurait rapporté 77 M€...

**M. le Président.-** Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* A propos d'énormité, permettez-moi, cela doit être un *lapsus lingue* peut-être dans votre fougue d'orateur, vous me parlez, vous m'interrogez, vous avez même répété à plusieurs reprises, si l'amélioration de l'ISB est due à une amélioration du taux ? Alors, vous parlez d'économisme avec un certain sarcasme d'économiste distingué... vous ignorez qu'à Monaco, le taux de l'imposition sur le bénéficiaire, que ce soit pour les personnes physiques ou les sociétés, est fixé de

manière conventionnelle à 33,3 %, pourquoi venez-vous me dire qu'on a changé le taux....

*(M. BURINI intervient sans micro, inaudible).*

**M. le Président.-** Laissez parler ! Monsieur BURINI, laissez parler M. PICCININI.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Moi je vous ai écouté, j'ai écouté des choses quand même assez amusantes, mais franchement, recevoir des leçons.... Mais bon....

Le taux de l'ISB, évidemment, ne change pas. L'assiette s'est améliorée, c'est vrai, parce qu'on a élargi l'assiette par persuasion, par un travail au quotidien que les Services Fiscaux ont fait, que le Département dans son ensemble a fait afin d'amener plus de sociétés à la contribution et, évidemment, il y avait aussi un climat pour certains secteurs oui, pour certains secteurs au moins, il y a un climat économique plus favorable, mais ce n'est certainement pas une question du taux, je vous rassure.

Concernant la T.V.A., le compte de partage, vous semblez reprocher au Gouvernement de ne pas avoir inscrit assez vite, assez rapidement les sommes, vous l'avez dit, marginales. Effectivement, on ne pouvait savoir qu'on aurait cet effet de rattrapage bénéfique qu'à la constatation des flux réels sur l'année 2011, flux réels qui ne peuvent être constatés qu'en mai/juin, juste avant la Commission mixte franco-monégasque fiscale qui s'est réunie cette année à Bercy. Donc, inscrire ça en septembre de l'année d'avant aurait été digne de Madame SOLEIL, et ce n'est malheureusement pas mon cas.

*(Brouhaha, inaudible).*

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Permettez-moi, vous avez exprimé votre point de vue, quand même permettez-mois...

Vous avez parlé de la provision Mécaplast. Ayant fréquenté aussi des conseils d'administrations de ces sociétés cotées en bourse, la provision prévoit un risque de perte, il n'y a pas en fait beaucoup de différence entre provision et perte, il faudrait prendre un manuel de comptabilité. Par contre la provision se fait lorsque la créance ne fait pas l'objet d'un abandon. Je peux vous signaler que je suis très à même sur ce sujet parce que dans le cadre du CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) qui est

l'organisme interministériel auquel Monaco est également associé dans le cas de Mécaplast, il est effectivement question d'abandon des créances et certaines banques ont été amenées à faire des abandons de créances. L'Etat monégasque, grâce aussi, je dois le dire, à la capacité de notre représentant permanent au sein du CIRI auquel je dois rendre hommage, avait obtenu que nos créances soient intégralement inscrites en « new money » et donc ne font pas l'objet d'un abandon.

Par contre, puisque nous avons des doutes malheureusement plus que fondés sur la possibilité de recouvrer ces sommes, il était tout à fait opportun et normal de procéder à leur provisionnement intégral, il n'y a pas que 6 M€ de provisionnés, nous avons provisionné 10 M€ plus les 3 M€, plus les 5,9 M€ du CIRI, tout a été entièrement provisionné. Ce sont des sommes qui figuraient soit sous forme de garantie par signature, soit sous forme d'inscription dans les Comptes Spéciaux du Trésor. Donc, il était absolument dans un intérêt de transparence de la comptabilité publique, il était absolument indispensable de le provisionner intégralement et, malheureusement, je pense que les perspectives de récupération sont vraiment très très faibles, mais si vous me demandez mon avis personnel, il ne faut jamais subventionner les entreprises qui vont mal, jamais ! Mais ce n'est pas à moi qu'il faut imputer cela, il ne faut pas financer lorsqu'une entreprise va mal, injecter une perfusion d'argent, ne fait qu'aggraver son cas parce que l'entreprise s'adapte à un régime de subvention qui est tout à fait à l'opposé de la lutte sur le marché libre. Désolé, mais finalement, il y a toujours un moment où il faut rendre des comptes à la vérité des marchés économiques.

J'en viens à un sujet qui vous passionne beaucoup – moi aussi, si vous me permettez – c'est les droits de mutation sur les immeubles. Vous avez très justement dit que les effets d'une loi se voient après trois ou quatre ans, je dis même entre cinq ou six ans, mais dans ce cas-là, s'il faut attendre de voir le résultat d'une loi fiscale après cinq ou six ans, on ne voterait aucune loi fiscale, c'est un peu paradoxal, ce n'est pas M. de LA PALICE ça...

**M. Marc BURINI.-** ... On peut répondre ?

**M. le Président.-** ... Après.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... S'il faut attendre quatre ou cinq ans avant de décider de voter une loi,

alors le Gouvernement devrait procéder par arrêté, et après vous jugerez peut-être avec beaucoup de sagesse après quatre ou cinq ans. J'aimerais aussi pouvoir le faire mais ce n'est pas le cas dans notre Constitution. Toute loi fiscale d'ailleurs a un caractère évolutif et la dernière modification que nous avons dû apporter était dictée par une décision du Tribunal Suprême dont nous sommes tous sujets. Il y a notre Prince et ensuite il y a le Tribunal Suprême. Donc, nous avons dû certainement en tenir compte, ce n'était pas par plaisir que nous avons fait cet exercice.

Vous avez dit, vous avez laissé croire, ce que franchement je trouve d'un point de vue civique... je ne me prononcerai pas... qu'on pourrait éventuellement faire des transactions déguisées, des ventes déguisées, passant par 1 %. Désolé de vous décevoir, vous et peut-être votre clientèle, si c'est cela que vous suggérez à vos amis, désolé de vous décevoir mais ce n'est pas possible, parce que la charge de la preuve, la loi le dit clairement, incombe à celui qui veut se prévaloir de cette mesure. Il y a beaucoup de cas déjà avant l'extension du terme, il y a eu beaucoup de cas où nous avons refusé des dossiers qui ont été présentés à 1 % parce que nous n'avions pas la certitude absolue qu'il n'y avait pas eu changement d'ayant droit économique entre la déclaration et l'entrée en vigueur de la loi, donc, ce n'est pas le cas. La charge incombait, incombe toujours, au déclarant et donc l'administration fiscale a tous les moyens pour refuser, ce n'est pas un droit mais c'est une simple possibilité de soumettre à l'appréciation fiscale qui est très rigoureuse. Dans tous les cas douteux, les services me consultent personnellement et, quelquefois, nous consultons même des spécialistes des différents pays où ces sociétés sont logées afin de ne pas nous faire avoir sur ce point-là. Faites-moi confiance, on ne laisse pas partir l'argent facilement, je crois que les comptes de l'Etat sont là pour le prouver.

Vous dites aussi que la loi a été un échec parce qu'il y a un certain nombre de sociétés qui n'ont pas fait leur devoir déclaratif dans les délais. C'est vrai, c'est tout à fait vrai, je l'avais d'ailleurs annoncé au moment, c'était une des inquiétudes que votre groupe d'ailleurs avait émises. J'avais dit que le calendrier serait appliqué de manière, bien sûr, précise mais mesurée et je vous précise également que toutes ces sociétés font l'objet d'un rappel. Il fallait quand même attendre la fin de la période déclarative, parce qu'on ne pouvait pas soupçonner quelqu'un avant la fin de cette période et, depuis, toutes les entités font l'objet d'un rappel conformément aux termes de la loi. Comme dans tous les pays normaux, si les gens ne font pas leur devoir sur le plan fiscal, cette loi nouvelle,

évidemment, fait preuve d'une certaine mesure, mais pas de naïveté, croyez-moi.

Ensuite, vous parlez de la reprise immobilière, mais nous sommes les premiers à douter d'une reprise immobilière ! On voit même des signes de ralentissement du marché immobilier, je l'ai dit l'autre jour en Commission Plénière d'Etude au moment du Budget Primitif pour l'année 2013, le marché immobilier fait preuve d'une certaine faiblesse essentiellement due au manque de financement, les banques financent beaucoup moins l'immobilier qu'il y a quelque temps et cela pour des raisons évidentes parce que les accords de Bâle III, les critères de Bâle III comportent des exigences en capital qui sont beaucoup plus élevées. Donc il y a le fait de « deleveraging » qui intéresse toutes les banques et ils sont également, malheureusement, sur l'immobilier très cher, cela a un effet complexe et en plus j'ai également dit, je l'ai même écrit, et je l'ai dit dans les rares interviews – je suis toujours critiqué pour cela parce que je ne donne pas beaucoup d'interview – mais la dernière que j'ai accordée, je dis que c'est l'offre immobilière qui doit évoluer pour tenir compte d'une nouvelle clientèle européenne, mais surtout hors européenne susceptible de venir à Monaco. C'est dans cet esprit que nous essayons, nous ne sommes pas dans un Etat dirigiste, nous ne pouvons pas imposer à un promoteur son projet, mais, quand même, dans la mesure du possible, nous faisons preuve de persuasion pour amener les promoteurs vers des produits dignes de cette nouvelle clientèle que nous souhaitons attirer en Principauté.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller de Gouvernement.

Je vais vous laisser parler Monsieur BURINI, rapidement, mais je vous rappelle que nous en sommes aux motivations de politique générale, donc je vous laisse répondre puisque vous voulez répondre mais je vous demande d'être bref afin qu'on puisse passer le tour de parole aux autres Collègues.

**M. Marc BURINI.-** Je ne savais pas que j'allais lancer un débat mais je tiens à vous rappeler que je suis ici dans le cadre d'un mandat, moi je ne fais pas d'attaque personnelle, vous ne savez pas ce que je fais et il se trouve d'ailleurs que je n'ai pas de client à Monaco qui ont des biens immobiliers et vos propos sont très graves !

**M. le Ministre d'Etat.-** On retire, Monsieur PICCININI retire cette expression, évidemment.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est certainement à entendre dans le sens latin pas dans le sens, peut-être, littéral.

**M. Marc BURINI.-** Maintenant, je pourrais vous répondre point par point, techniquement, car je connais aussi le CIRI, il se trouve que le fondateur en était Michel PEBEREAU qui était mon professeur d'économie à Science-po. Peut-être le connaissez-vous ? Donc je connais moi aussi les mécanismes. Je pourrais vous répondre point par point mais on ne va pas entamer un débat dès maintenant, mais plus tard, dans le cadre de nos discussions budgétaires.

**M. le Président.-** Très bien, merci.

La parole est à Monsieur Pierre SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, ce Budget Rectificatif 2012 traduit, en apparence tout au moins, une amélioration sensible de l'activité économique en Principauté ces derniers mois.

Dans un environnement économique international morose, marqué par des taux de croissance relativement faibles pour la plupart des grands pays européens à l'exception peut-être de l'Allemagne, taux compris entre moins 1 et 1 % de croissance, Monaco réalise des performances tout à fait honorables.

Monaco échapperait-il à la crise ? Par rapport à la clôture des comptes du Budget 2011, le montant total des recettes de l'Etat est en hausse de 86 M€, soit 10,6 %. Les dépenses dans ce Budget Rectificatif 2012 sont en croissance d'un peu plus de 6 %, toujours par rapport au Budget 2011. En ce qui concerne les recettes plus précisément, si le montant de la T.V.A. est en hausse de 12,9 % et les droits de mutation en hausse de 7 % comparés à 2011, c'est avec l'Impôt sur les Bénéfices que les écarts en pourcentage sont le plus conséquents, près de 20 % de hausse de l'ISB, soit un montant de 19 M€ par rapport à l'année précédente. Cette progression semble s'expliquer par une hausse des bénéfices déclarés par les entreprises et aussi, peut-être, par une incitation citoyenne au paiement de cette taxe. Le Gouvernement ne manquera pas de nous donner des précisions supplémentaires sur ce point au cours des débats.

A partir de chiffres si éloquents, il sera intéressant lors des discussions qui vont suivre, de poser au Gouvernement la question de savoir si cette embellie

est le premier signe d'une sortie de crise et peut-être même d'une reprise de l'économie.

De plus, on sait que la situation budgétaire actuelle d'un déficit de 50 M€ au Primitif 2012 ramené à un déficit de 23 M€ au Rectificatif prend en compte la provision de 40 M€ destinée à financer les travaux du futur Centre Hospitalier.

La conjoncture internationale actuelle devrait nous rendre extrêmement prudents, voire pessimistes. Or, la politique économique du Gouvernement nous permet de réaliser des performances opposées à celles des pays qui nous entourent.

Cependant, beaucoup d'entreprises ont eu du mal et ont du mal à Monaco à traverser ces crises bancaires, financières et économiques, à répétition dont la première date de 2008, avec la faillite de la banque Lehman Brothers aux Etats-Unis.

Nous aurons l'occasion pendant ce débat du Budget Rectificatif 2012 d'essayer d'analyser ce paradoxe existant entre d'un côté, une amélioration de nos finances publiques et, de l'autre, une situation économique toujours difficile.

Je vous parlerai également d'une source de recettes importante ou qui devrait l'être et qui semble très souvent insuffisante, ce sont les plus-values réalisées par le Fonds de Réserve Constitutionnel. La part liquide de ce Fonds composé d'actions, obligations et dépôts monétaires représente un montant compris, je crois, entre un milliard cinq et deux milliards d'euros. N'y a-t-il pas une possibilité d'optimiser encore plus la gestion de ces avoirs ? L'appel d'offre réalisé par le Gouvernement il y a quatre ans pour allouer des fonds à quatre ou cinq gérants spécialisés a-t-il porté ses fruits ? Les performances sont-elles jugées positives par le Gouvernement ? Le Fonds Pléiade a-t-il aussi donné des résultats satisfaisants depuis trois ans ? Envisagez-vous une autre façon de gérer le Fonds de Réserve Constitutionnel ?

J'attends avec impatience les débats pour obtenir des réponses à toutes ces questions, mais je souhaitais également répondre aux propos tenus par mon Collègue Fabrice NOTARI sur le vote de la loi sur les droits de mutation. La majorité UDM/UNAM a fait paraître un communiqué il y a quinze jours annonçant que 77 M€ liés à la réforme sur les droits de mutation votée il y a plus d'un an avaient été comptabilisés dans les recettes de l'Etat, fin août 2012. Permettez-moi de me réjouir de cette bonne nouvelle pour nos finances publiques. Après plus d'une année, il semble que la loi ait produit des effets bénéfiques sur les transactions immobilières, mais les explications données par le Conseiller aux Finances il y a quinze jours en Séance

Publique, sur la répartition des 77 M€ n'établissent à aucun moment un lien de cause à effet entre la loi votée il y a un an et 77 M€ de recettes nouvelles et générées.

Certes le vote de cette loi a permis de débloquent des transactions acheteurs et vendeurs ayant en effet attendu la nouvelle donne législative pour effectuer leurs opérations immobilières, certes quelques sociétés opaques sont sorties de leur anonymat.

Cependant, je tenais à expliquer la raison pour laquelle j'avais voté contre cette loi il y a un an et la raison pour laquelle je m'étais abstenu il y a quinze jours à peine ; je ne reprendrai pas mon intervention faite lors du vote de la loi, mais je souhaitais réaffirmer que je n'étais évidemment pas contre une baisse des taux de droits de mutation ni contre la mise en place d'un dispositif permettant à l'Etat de récupérer des recettes. C'est sur la forme et principalement la rapidité avec laquelle nous avons étudié ce texte, toutes ses conséquences qui sont nombreuses et son applicabilité parfois imprécise qui m'a fait craindre le vote d'un texte incomplet et imparfaitement maîtrisé par moi.

Ce texte me semble être un texte essentiel, capital même pour la Principauté. Je regrette que le Gouvernement ne nous ait pas donné plus de temps pour le parfaire. Quant aux propos tenus par mon Collègue M. MARQUET, je lui répondrai tout simplement en lui disant que ma campagne sera digne, sans autre commentaire. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je commencerai par souligner un point positif de ce Budget Rectificatif : le déficit pour l'année 2012 va passer de moins 35 M€ à moins 23 M€. J'aimerais bien croire que cette embellie économique est liée à un microclimat économique au dessus de Monaco et que les millions vont continuer d'affluer.

Mais malheureusement aujourd'hui ce que je constate c'est plutôt l'incompréhension et de l'inquiétude de nos compatriotes et des habitants.

La première concerne le logement. Beaucoup de nos compatriotes viennent me voir avec de vraies questions :

« Comment se fait-il que des appartements domaniaux restent vides pendant des mois voire des

années ? Pourquoi je ne peux pas échanger mon quatre pièces au Larvotto, avec un trois pièces à Fontvieille, puisque l'autre locataire est d'accord ? », « A quand la prochaine attribution après celle du Jardin d'Apolline ? ». Face à ces interrogations et à ces vraies inquiétudes, le Gouvernement nous annonce en s'appuyant sur les statistiques de l'IMSEE que finalement, tout bien calculé, une fois livré ce qui est en cours de construction, il n'y a plus besoin de construire de logements domaniaux jusqu'en 2022, d'ailleurs il n'y a plus rien de prévu !! J'ai vraiment l'impression qu'on n'habite pas le même pays, et que l'on ne croise pas les mêmes personnes. Il va vous falloir encore beaucoup de temps et de pédagogie, beaucoup de travail pour mieux gérer le parc existant et surtout prévoir des programmes de constructions domaniales pour après 2014.

De l'incompréhension et de l'inquiétude, il y en a aussi au niveau social. La population est tout à fait consciente et ulcérée par la situation à la S.B.M. Le climat social est déplorable, le plan Renaissance n'est qu'un mot lancé en l'air, sans objectif sans chiffre, sans résultat, sans vision aucune notamment dans le secteur jeu. Alors, comme un leitmotiv et comme toutes les autres années, je demande que l'Etat joue son rôle d'actionnaire et de concessionnaire et qu'il soit le garant de la dimension sociale de la S.B.M..

Quant aux sociétés Mecaplast et Théraxem, lorsqu'elles annoncent un plan de licenciements, c'est, effectivement, les salariés qui sont touchés de plein fouet, mais aussi tout le reste de la Principauté qui voit bien que notre tissu industriel est en train de fondre comme neige au soleil. Le secteur industriel monégasque mérite mieux que le fatalisme ambiant. Pourtant il existe des solutions, comme le chômage technique, les primes industrielles, mais encore faut-il les mettre en œuvre quand il est encore tant. Alors, je demande là aussi au Gouvernement – et au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé – que tout soit mis en œuvre pour que les salariés puissent connaître un traitement digne dans les conditions difficiles qu'ils vont rencontrer.

Je reçois aussi des questions concernant la zone commerciale, la ZAC Saint Antoine, elle va être confiée à un concurrent de Carrefour, Monoprix alors même que l'Etat a financé ! Alors me direz-vous il y a eu un appel d'offre. Justement parlons-en : un appel d'offre fait entre Noël et jour de l'an, un appel d'offre avec un seul candidat et c'est ce candidat-là qui a été retenu ! C'est inacceptable. L'appel d'offre aurait dû être déclaré infructueux. Pourquoi allons-nous nous priver de recettes de T.V.A. et risquer de mettre en jeu celles générées par Carrefour ? Il faut que la

Principauté ait une démarche commerciale cohérente et globale, constructive et ambitieuse.

Je finirai par un exemple qui vient de m'être rapporté par un riverain, qui peut faire sourire mais devrait vous porter à réfléchir Madame, Messieurs du Gouvernement. Il s'agit du rond-point des Papalins. Construit il y a peu, on s'est vite rendu compte que les bus de la ville, qui l'empruntaient, ne pouvaient pas tourner ! Qu'à cela ne tienne ! Il fut donc démoli et reconstruit... Mais, cette fois-ci on avait oublié que les bus de la ligne 100, plus gros, empruntaient ce même rond-point et ne pouvaient toujours pas tourner. Il fut donc démoli et reconstruit....

Alors, au-delà de cet exemple « anecdotique », je vous demande vraiment, Monsieur le Ministre, de poursuivre la modernisation de l'Administration car il reste encore, vous en conviendrez, beaucoup de chemin à parcourir. Heureusement il existe, je le sais, beaucoup de fonctionnaires très motivés et investis et qui vont rendre les choses possible.

Surtout en ces temps difficiles et même si notre situation économique est, meilleure qu'ailleurs, nous restons fragiles, trop petits pour perdre notre énergie et nos moyens financiers entre autres, dans des combats inutiles.

J'attends du Gouvernement et des débats qui vont suivre des réponses à un certain nombre de questions, pour être à même de voter le Budget Rectificatif car, à ce stade, je n'en suis pas convaincue.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Madame POYARD-VATRICAN.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien sûr, Madame POYARD-VATRICAN, les débats qui suivront permettront d'apporter des réponses à vos remarques. Simplement, je ne peux pas laisser passer une affirmation mensongère, inexacte que vous avez faite. Le Gouvernement, le Ministre d'Etat, n'ont jamais déclaré qu'il n'y avait plus besoin de construire des logements d'ici 2022 ! Ça, c'est faux ce que vous dites, Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Qu'est-ce qui est prévu après le Canton ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais ça c'est l'objet de la réunion....

**M. le Président.-** On fera le débat ensuite...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** D'accord, merci de votre réponse.

**M. le Président.-** Monsieur VALERI...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Cherchez dans les déclarations du Ministre d'Etat, du Gouvernement quelque chose qui est le début d'une justification de ce que vous venez de dire. Donc, dire que le Gouvernement a décidé ou a affirmé qu'il n'y avait plus de logements à construire parce que l'étude de l'INSEE montrait que tout le monde était satisfait, cela est une contre-vérité, Madame POYARD-VATRICAN, et je tiens à vous le dire.

**M. le Président.-** Monsieur VALERI souhaitait intervenir...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** J'indique simplement que je transmets le sentiment d'inquiétude de la population. Les études de l'IMSEE, pas forcément la position du Gouvernement, montraient que statistiquement, sous un angle purement chiffré, il n'y avait plus besoin, au-delà des constructions en cours, de construire des logements.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... C'est faux, c'est faux !

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** ... Pour autant, moi ce que j'attends de vous, ce n'est pas qu'on se dispute sur qui a dit vrai, qui a dit faux, c'est quels sont les logements, quelles sont les constructions qui sont prévus à l'avenir pour nos compatriotes ?

Comment va être géré le parc aujourd'hui ? Comment vont se dérouler les prochaines constructions pour que les gens soient satisfaits ? L'attribution de la première partie des Jardins d'Apolline a laissé un certain nombre de nos compatriotes sans logement. Qu'en sera-t-il de la prochaine attribution ? Si toutes les demandes sont satisfaites, j'en serai la première ravie.

**M. le Président.-** Je vous demande de bien vouloir conclure parce que nous sommes en train de faire des déclarations de politique générale et là on commence à faire un débat. Donc, il y a les investissements...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Monsieur le Président, c'est à vous de faire régner et d'appliquer le Règlement Intérieur...

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, je ne vous ai pas donné la parole...

**M. Laurent NOUVION.-** ... c'est à vous. Normalement il n'y a pas d'intervention prévue dans le cadre des six minutes....

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, je vous demande de ne pas intervenir, je vous demande simplement de respecter le temps de parole, de parler six minutes. Le débat peut être fait ensuite.

Je crois que j'ai laissé parler M. BURINI, j'ai laissé parler Mme POYARD-VATRICAN, et il me semble que c'est tout à fait correct, mais je pense qu'il ne faut pas lancer le débat maintenant parce que sinon, nous n'arriverons jamais à débattre sur les chapitres budgétaires.

Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Président.

Quelques précisions sur les plans sociaux dans la suite de l'intervention du Ministre d'Etat en introduction de ce débat, pour vous dire que j'ai, au nom du Gouvernement, reçu longuement – le même jour d'ailleurs que le Président du Conseil National – les délégués du personnel de Mécaplast qui sont conscients, ils nous l'ont écrit, de tous les efforts que fait aujourd'hui le Gouvernement pour les accompagner le mieux possible dans cette période très difficile et ils nous en remercient.

Ce que je peux vous dire c'est que le Service de l'Emploi est mobilisé, qu'une réunion a eu lieu hier. Vous savez que nous avons souhaité accompagner nous-mêmes, au mieux, les reclassements, parce que ce qui est important, malheureusement, pour ceux qui sont victimes d'un plan collectif, c'est de retrouver le plus vite possible un travail à l'issue de ce licenciement. La Chef du Service de l'Emploi a rencontré, hier, le Cabinet que nous souhaitions effectivement voir mis en place par la Société Mécaplast, qui est un Cabinet de reclassement qui a une très bonne réputation sur le plan français, c'est le Cabinet SODIE et donc une réunion a eu lieu hier entre les équipes du Service de l'emploi et ce Cabinet ; cinq collaborateurs du Service de l'emploi sont mobilisés pour essayer de retrouver le plus vite possible du

travail pour tous et toutes et des réunions régulières hebdomadaires auront lieu entre le Cabinet spécialisé de reclassement et les équipes du Service de l'emploi. Je peux vous dire et je le répète, que les salariés en sont conscients comme ils nous l'ont écrit aujourd'hui, le Gouvernement a réagi vite et il met tous ses moyens en œuvre, y compris d'ailleurs auprès des dirigeants de l'entreprise. Demain, j'aurais l'occasion de voir à nouveau le Président Délégué, M. MANNI, le Directeur Général M. BOULET et le D.R.H. M. DERACO pour les sensibiliser encore à toute l'importance qu'il y a à accorder à ces reclassements à travers leur Cabinet.

En ce qui concerne Thérax, les délégués du personnel ont souhaité aujourd'hui pouvoir me rencontrer, donc je les recevrai vendredi et, bien évidemment, nous ferons exactement les mêmes efforts pour les 80 salariés de Thérax que nous le faisons pour la centaine de salariés concernés de Mécaplast.

Pour le reste, le Ministre d'Etat vous a rappelé que nous sommes tout à fait disposés à mobiliser les aides au chômage partiel, je pense à Mécaplast évidemment, pour éviter dans les prochains mois que d'autres licenciements suivent ceux qui sont déjà programmés. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Roland MARQUET.

**M. Roland MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

L'évolution de la démographie nous oblige à prendre en considération les besoins de la population âgée en termes de santé en combinant, autant que faire se peut, l'aide à domicile, le secteur médico-social et les établissements de soin. N'oublions pas que les seniors représentent 23 % de notre population et que ce chiffre ne fera que croître dans les années à venir.

Le Centre de Gérontologie Clinique Rainier III, tant attendu, ouvrira ses portes début 2013. Avec ses 210 lits, l'établissement est destiné à prendre en charge toutes les pathologies liées aux personnes âgées : consultations, hôpital de jour, soins de suite et longue durée, court séjour.

L'ouverture intégrale des 210 lits est indispensable au regard des besoins des malades. Toutefois, des questions restent en attente, notamment celle du

recrutement du personnel. Ce recrutement, je vous pose la question, a-t-il commencé ? Où en est également la réflexion sur la possibilité de prendre en charge quelques personnes résidant dans les communes limitrophes ? Est-ce toujours d'actualité ?

Tous ces sujets restent en attente d'une réponse et je souhaiterais avoir très rapidement des éléments avant que ne commence l'examen du Budget Primitif.

Par ailleurs, s'agissant du Cap Fleuri. Depuis 2006, la majorité du Conseil National n'a eu de cesse de réclamer que les programmations soient faites avant que les patients ne quittent le Cap II et ce, afin de ne pas perdre de temps dans le cadre de la rénovation du Cap Fleuri. Cela ne semble pas avoir été pris en compte, et ce malgré l'insistance et les années qui viennent de s'écouler.

J'engage donc le Gouvernement Princier à profiter de la situation exceptionnelle du Cap Fleuri pour permettre à la Principauté de disposer d'une maison de convalescence optimale.

Enfin, je souhaitais revenir une nouvelle fois sur l'occupation partielle de la Résidence « A Qietüdine », par souci de maîtrise des dépenses.

Cet établissement a été programmé grâce à l'acharnement de la majorité du Conseil National qui a œuvré en ce sens depuis 2003. Ce lieu de vie d'une grande qualité, situé en plein cœur de Monaco, a répondu au besoin impérieux d'un lieu convivial et comportant tous les services adaptés aux personnes âgées.

En 2011, le taux de remplissage n'atteignait que 60 %. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Est-ce que les hébergements « à la carte » proposés depuis peu ont rencontré le succès escompté ? Cette mesure a-t-elle permis d'optimiser l'occupation de cette résidence ?

Enfin, l'ouverture du dernier étage est-elle programmée ?

Toutes ces questions sont essentielles et méritent une réponse rapide.

La rénovation du Cap Fleuri, l'ouverture du Centre de Gérontologie Rainier III, le maintien à domicile, l'embauche de personnels qualifiés sont des chantiers importants qui ne doivent pas être touchés sous prétexte d'économies budgétaires. La majorité refusera de sacrifier les personnes dépendantes ou bien ses aînés au profit de restrictions budgétaires. Et nous y veillerons attentivement.

N'oublions pas que la qualité d'une société se reconnaît au respect manifesté pour ses aînés.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Une petite précision pour ne pas allonger le débat général, toutes ces questions, Docteur, auront une réponse précise au cours des débats, ou ce soir ou demain. Si Monsieur VALERI est d'accord, pour ne pas allonger le débat général, on apportera ces réponses au cours des débats et, bien sûr, avant le vote du Budget Primitif.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Si vous me permettez, Monsieur le Ministre, juste quelques instants tout de même sur des questions fondamentales, le détail on le verra lors des débats, comme vous l'avez dit.

Oui, le Centre Rainier III – une partie des réponses, nous vous les avons apportées dans les débats en séances privées – ouvre fin janvier 2013 ; oui les recrutements sont en cours ; oui, ils vont monter en puissance à partir de novembre prochain et se terminer à l'ouverture à la fin du mois de janvier. Non, la France n'a pas donné son accord pour la prise en charge à Monaco des résidents des communes limitrophes, on pourra vous expliquer, effectivement, la position française que nous regrettons, mais cela ne met pas en cause l'occupation du Centre Rainier III qui est très largement destiné aux résidents de la Principauté. Oui, le Cap Fleuri va être totalement restructuré et ce n'est possible que parce que le Centre Rainier III ouvre à la fin du mois de janvier, car avant, comment restructurer le Cap II alors qu'il est plein de malades lourdement dépendants ? Et oui, pour « A Qietüdine », nous sommes pleins sur les trois niveaux et si nous n'avons pas ouvert le quatrième niveau, c'est uniquement par souci, pour le moment et comme vous l'avez souhaité, d'économies budgétaires et de discipline budgétaire. Mais nous l'avons prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2013, car si on avait ouvert un quatrième étage avec un seul pensionnaire, évidemment, cela aurait coûté très cher au budget de cet établissement, qui est déjà en déficit.

Donc, nous ouvrirons bientôt le quatrième étage et je vous annonce comme je vous le dis depuis près de trois ans, que bientôt vous allez nous reprocher d'avoir une maison pleine, parce qu'avant la fin de l'année 2013, les dix-sept chambres manquantes que nous allons mettre à la location à partir du 1<sup>er</sup> janvier, seront probablement pleines.

Je pense que vous aurez une maison de retraite de qualité et remplie à 100 % avant la fin de l'année 2013.

J'en ai terminé, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** En fait, M. MARQUET parlait surtout des études de rénovation du Cap Fleuri, parce que nous en avons parlé, il y a quelques années en d'autres lieux et c'est vrai que nous regrettons quelque peu que les études ne soient pas suffisamment avancées pour restructurer, pas pour faire les travaux, pour penser à restructurer. Voilà, c'était la seule remarque, je crois, de M. MARQUET.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Si vous voulez, on en parlera mais alors c'est au sujet de l'équipement, dans le débat sur le chapitre 7.

**M. le Président.-** Parfait.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Mais je vous rassure, nous avons bien avancé aussi avec le Département de l'Équipement, dans le projet de restructuration du Cap Fleuri.

**M. le Président.-** C'est très bien.

Nous écoutons à présent Madame Michèle DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Le Budget Primitif 2012 marquait, de la part du Gouvernement Princier, un changement méthodologique fort quant au financement de la politique culturelle de la Principauté. Ma première réaction avait été celle de la stupeur à l'annonce d'une baisse de près de 14 % des fonds publics octroyés aux entités culturelles. Baisse qui devait être compensée, heureusement, par une forme de « *sponsoring* » en partenariat avec des entités privées.

Le partenariat public/privé venait également de s'inviter dans le domaine culturel, avec des inconvénients certes mais aussi des avantages chers au Conseil National pour faire en sorte que l'Etat reste l'acteur incontournable et le soutien principal de la vie culturelle monégasque, conformément à l'engagement

historique de la Famille Princière et des Princes de Monaco en faveur des Arts.

Cela étant, les explications fournies par le Gouvernement ont été de nature à me rassurer quelque peu sur ses intentions puisque le recours aux entités privées était avant tout un choix pragmatique et non idéologique. Ce choix a permis de maintenir intacte la programmation des entités culturelles. Je m'en réjouis et je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, pour les propos très rassurants que vous avez tenus, il y a un instant, enfin je veux dire, un long instant.

Cependant, je ne peux m'empêcher de constater qu'une orientation vers le partenariat privé ne peut être que provisoire sinon elle maintient, comme c'est le cas aujourd'hui un *statu quo*.

Encore très récemment, nous avons été tous alertés et émus par une lettre de l'Orchestre Philharmonique de la Principauté qui, ce n'est pas trop élogieux de le dire, est un des fleurons artistiques de la Principauté et participe grandement à son attractivité. Les musiciens y dénonçaient les difficultés avec lesquelles ils doivent mener à bien leur mission. La baisse des effectifs suite au non renouvellement des départs à la retraite est en train d'impacter le bon fonctionnement de l'orchestre qui, pour continuer à maintenir son niveau et à pouvoir jouer la plupart des œuvres musicales, aurait besoin de conserver une centaine de musiciens.

Nous pouvons tous comprendre la prudence avec laquelle le Gouvernement appréhende les conséquences de la crise internationale, mais cela doit-il conduire à l'immobilisme dans ce qui relève pourtant de notre identité, de notre patrimoine commun, de notre stratégie d'attractivité auprès d'une clientèle internationale habituée à une diversité et une qualité de programmation exceptionnelle ?

De patrimoine justement, il en est question avec le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris.

Il est heureux que ce projet tienne compte de la dimension historique et culturelle de ce palace emblématique de Monaco en restaurant les façades et les pièces maîtresses de cet édifice qui est dans le cœur de tous les Monégasques. En effet, tous les composants de ce bâtiment : façade, hall salle Empire, salle du Louis XV, cave admirable, etc... sont autant d'éléments architecturaux inestimables pour l'histoire du patrimoine de la S.B.M. et du quartier de Monte-Carlo, et sont fondamentaux pour la renommée et l'attractivité de l'Hôtel de Paris auprès de sa clientèle internationale.

Cet exemple démontre qu'en matière de protection de notre patrimoine et de réussite urbanistique,

lorsque l'on s'en donne les moyens, on peut prétendre parvenir à des réalisations soignées tout à fait pertinentes.

Aussi, je regrette que par ailleurs le développement de l'urbanisme se fasse à l'image d'un patchwork où l'on tente d'intégrer ce qui ne pourra jamais l'être, un peu comme si on espérait mélanger de l'huile avec de l'eau.

Je n'ai pas réellement besoin d'illustrer mon propos pour être comprise. Je vous avoue parfois que la nostalgie me guette quand je me promène dans certains quartiers de Monaco.

Beaucoup de nos compatriotes se posent aussi la question : que restera-t-il de ce patrimoine historique pour les générations futures, et déjà pour nos enfants ?

Car il ne faudrait pas croire que nos jeunes se désintéressent de la question, bien au contraire, ils nous le rappellent régulièrement et c'est réconfortant. D'ailleurs, le Gouvernement nous a transmis, il y a peu, la ventilation des domaines d'études poursuivies par les étudiants boursiers et j'ai eu la bonne surprise de voir que presque 12 % de ces étudiants s'étaient orientés vers le domaine artistique, vous l'avez d'ailleurs souligné, Monsieur le Ministre, tout à l'heure, ce qui classe ce secteur en troisième position, juste derrière les sciences et le commerce mais aussi devant les secteurs juridique et littéraire. Il me semble important que la jeunesse éduquée en Principauté ressente un attrait particulier pour la culture et pour le patrimoine. Nous comptons d'ailleurs de jeunes artistes très prometteurs.

J'aimerais donc que nous continuions à œuvrer pour une politique artistique et culturelle ambitieuse.

Ne nous trompons pas, c'est un élément primordial de notre attractivité et surtout, un investissement pour l'avenir.

Merci de m'avoir écoutée.

**M. le Président.-** Merci beaucoup Madame DITLOT.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Tout d'abord, je me réjouis de pouvoir étudier pendant ces trois séances ce Budget Rectificatif, fort de huit élus, maîtrisant parfaitement la gymnastique

budgétaire, ces élus qui défendront ensemble les couleurs de la liste que je conduirai le 10 février prochain.

Je veux souligner que ces mêmes élus ont été exclus de l'émission parlementaire télévisée du Conseil National préparant ce Budget Rectificatif.

Le Ministre d'Etat responsable du Canal local et le Président de la Haute Assemblée ont, d'un commun accord, validé ce principe alors que nous nous trouvons en période de pré-campagne électorale depuis le 3 octobre, il y a là une rupture d'équité démocratique.

Nous demandons publiquement à ce que l'équité soit rétablie pour la prochaine émission parlementaire en décembre. Voilà nos compatriotes informés, rendez-vous en février 2013.

Le Budget Rectificatif 2012 est le cinquième de la législature qui se termine, il est au cœur des attributions de la Haute Assemblée, il est donc temps de faire un bilan de son efficacité car il y a beaucoup à dire.

Depuis cinq ans qu'avons-nous pu constater ? D'abord des écarts, des écarts souvent intolérables entre les chiffres annoncés au Budget Primitif et les chiffres donnés au Budget Rectificatif. Ce qui est frappant, ce sont les données réelles d'exécution budgétaire qui ne sont connues que mi-février chaque année et qui brouillent un peu plus la donne. Les prévisions du Gouvernement sont donc peu fiables et aléatoires. Conséquence, cela rend de moins en moins lisible le passage obligé du Budget Rectificatif chaque année au mois d'octobre.

A cela, depuis cinq ans, s'ajoute un constat autre. Le mécanisme des reports de crédits n'a pas été maîtrisé, ils ont explosé pour constituer des sommes considérables sur des dépenses votées, donc engagées mais reportées.

Pour les Monégasques, quel est le résultat ? Le retard généralisé de presque tous les grands chantiers d'équipement. Non seulement ce budget manque de sincérité mais il manque aussi de visibilité pour nos compatriotes.

En effet, comment comprendre la signification des rendez-vous budgétaires quand le Gouvernement communique dans la presse depuis maintenant quatre ans, dans les premières semaines d'octobre sur le Budget Primitif et ses enjeux, avant que le Conseil National se soit réuni pour débattre du Budget Rectificatif de l'année en cours en vue de son vote ou non.

C'est pourquoi, dès février 2013, si les Monégasques le décident, nous demanderons au Gouvernement de s'engager publiquement devant nous à ne plus communiquer sur le Budget Primitif avant que le Budget Rectificatif ne soit voté, pour plus de clarté dans le débat.

Nous sommes inquiets. Inquiets d'abord concernant le secteur industriel de la Principauté désormais touché de plein fouet par la crise financière de 2008. Les conséquences sociales humaines sont graves et nous en mesurons toute l'ampleur. Inquiets ensuite concernant le déficit final du Budget Primitif 2012, il était de 56 M€, il sera vraisemblablement de 23 M€ à la clôture des comptes en février.

Mais la vraie question au fond est de savoir si ces recettes qui sont les bienvenues sont exceptionnelles ou récurrentes. Pour les recettes de l'impôt sur les sociétés, il faut que les règles de recouvrement soient les mêmes, c'est un gage de sérieux et de transparence vis-à-vis des acteurs économiques locaux. Concernant les dépenses d'équipement, c'est-à-dire le nerf de la guerre pour les générations qui viennent, il faut parler clair, elles sont en diminution sérieuse depuis cinq ans, c'est un signe alarmant pour notre Principauté et pour nos entrepreneurs.

Les démonstrations du côté de la majorité ou du Gouvernement ne tiennent pas, dès qu'on se base sur les dépenses réelles, nous sommes autour de 23 % du total du budget, c'est gravement insuffisant.

Concernant la S.B.M., je veux le redire ici, Monaco ne peut pas aller bien tant que la S.B.M. va mal ! J'ai du mal à comprendre comment la Direction peut à la fois présenter des projets fonciers de grande qualité qui vont coûter près de 600 M€ – Sporting d'Hiver et rénovation de l'Hôtel de Paris – et en même temps être dans l'incapacité de donner aux compatriotes dans les jeux des perspectives et une vision claire sur ce secteur et sur le devenir de chacun et de chacune d'entre eux.

Constatons-le, le climat social est un désastre, il est temps d'accélérer. Messieurs de la S.B.M. et du Gouvernement, le Conseil National est prêt à vous soutenir mais c'est maintenant qu'il faut agir.

La vigilance, voilà ce qui guidera notre action !

Vigilance absolue concernant le Méridien du Larvotto, pour que rien d'ici à 2018 n'échappe ni à la Principauté ni aux intérêts de la S.B.M.. Vigilance aussi concernant le financement de l'extension du Centre Commercial de Fontvieille et le futur Collège Charles III. L'Etat a réduit sa capacité d'autofinancement des grands travaux.

Il veut, entre guillemets, vendre des terrains à des tiers, notre position est donc claire, c'est non !

Vigilance toujours concernant l'opération Méridien de Fontvieille, nous l'avons dénoncée, elle est un symbole d'un dysfonctionnement majeur sur l'utilisation des droits à bâtir. S'il revient au Gouvernement Princier de droit et depuis toujours de décider des droits à bâtir et de délivrer des permis de construire aux opérateurs, il faut cependant établir des règles claires pour tous, qui seules garantiront la respectabilité de l'autorité de tutelle qu'est le Département des Finances. Nous attendons un texte vite qui clarifie la situation.

Vigilance enfin pour le logement de nos compatriotes. Nous demandons ce soir, officiellement au Gouvernement, de donner à la représentation nationale, le détail des projets de construction domaniale à la prochaine Commission des Grands Travaux pour 2015, 2016 et 2017. Vous seul, le Gouvernement, décidez de la préemption des appartements du secteur protégé, de la maîtrise des droits à bâtir pour remembrer et enfin des permis de construire.

Vigilance encore sur l'obstination de la majorité concernant le projet de la Villa Ida. Une obstination qui va compromettre pour trente logements pour les enfants du pays, une opération de plus de cent logements possible pour nos compatriotes, à fin 2015.

Pour conclure, nous voudrions, pour les Monégasques, un état d'esprit nouveau basé sur une vision claire, avec un budget lisible de la part du Gouvernement.

Pour les Monégasques, nous voulons ce que vous leur enlevez, de la sincérité et de la transparence, car ils le demandent et ils le méritent. Il est temps.

Pour les Monégasques, nous voulons en matière budgétaire ce que vous ne leur donnez pas ! Un Budget Rectificatif non dénaturé mais bien ancré dans le réel, pas du court terme mais de la vision et de la maîtrise.

Pour les Monégasques, nous voulons revenir à ce que commande l'esprit de la Constitution, un Conseil National aiguillon du Gouvernement aux travers des débats qui vont s'ouvrir, revenir aux fondamentaux.

*(Sonnerie).*

Oui, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, Monaco a besoin de rassemblement et de confiance. Cela commence par changer les méthodes de gouvernance au Conseil National. Nous, nous avons résolument confiance en l'avenir dans le plein respect...

**M. le Président.-** ... Je vous encourage à conclure, Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** ... des attributions de la Haute Assemblée pour Monaco et pour les Monégasques.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Pour être précis, puisque j'ai été attaqué directement, si le Gouvernement veut répondre plus tard, il verra. Mais je vous précise, pour être clair, que le passage en tribune libre a été défini par tirage au sort en juin 2012, que certains collègues n'ont pas souhaité participer à cette prise de parole. Pour le Budget Primitif, d'après mes informations, le tirage au sort avait prévu que vous parliez, Messieurs SVARA, SPILLOTIS-SAQUET et STEINER. Donc, vous serez exaucés, non pas par ma...

... je termine Monsieur NOUVION...

Non pas par ma volonté ou mon manque de volonté, mais en tout cas par le tirage au sort. Donc, ne vous inquiétez pas.

Pour ce qui est, et je terminerai là-dessus, de votre dérapage entre une loi qui vise à encadrer les dépenses et à créer une pré-campagne et une campagne, je vous répondrai sur le chapitre Conseil National parce qu'on ne va pas allonger plus les débats. Donc, dans quelques chapitres je vous répondrai directement.

**M. Laurent NOUVION.-** Si vous me permettez trente secondes, Monsieur le Président...

**M. le Président.-** ... Très rapidement, Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Il y a un élément tout à fait novateur par rapport à tous les cas de figure qu'a connus l'Assemblée depuis que les séances sont retransmises y compris sur Internet. Nous sommes dans le cas d'une pré-campagne qui a commencé le 3 octobre. Les compatriotes, ce soir, ont pu voir dans l'émission parlementaire qu'aucun des huit élus sur la liste que je conduirai aux élections n'a été entendu. C'est tout.

**M. le Président.-** Je pense que vous n'avez pas bien compris mon intervention, Monsieur NOUVION, et je vous rappelle qu'en juin 2012, il a été procédé à un tirage au sort, première chose. La deuxième chose,

c'est que la loi que nous avons votée sur le financement, sur le contrôle des dépenses de campagne, prévoit une pré-campagne et une campagne et que l'égalité de représentation n'est pas précisée dans cette loi, mais bien sûr dans un Arrêté Ministériel qui a été précisé pour ce qui concerne la campagne.

Donc, ne mélangeons pas les trois semaines qui vont précéder le scrutin et les quatre mois qui précèdent le scrutin. Ne mélangeons pas. Je pense que nos compatriotes ne sont pas des personnes que l'on peut tromper, il faut être précis lorsqu'on utilise ce genre d'argument.

**M. Laurent NOUVION.-** Les Monégasques jugeront dans quatre mois.

**M. le Président.-** Il n'y a aucun problème, Monsieur NOUVION, je vous en prie.

Je n'ai plus de demande de parole, est-ce que c'est fini ?

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Dans son ouvrage « l'histoire des oracles », FONTENELLE nous compte l'histoire de cet enfant de Silésie à qui les dents étant tombées, il lui en vint une en or à la place de ses grosses dents. Je pense ici qu'il fait référence aux molaires mais n'étant pas bercé dans l'art dentaire, je laisse à M. MARQUET le soin d'interpréter comme à son habitude.

Mais, revenons à notre dent en or. Voulant expliquer cette curiosité, de nombreux savants discoururent sur ce miracle en attribuant la cause soit à la nature, soit à Dieu. De nombreux livres furent écrits sur la chose, tant et si bien qu'à la fin il ne manquait rien à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était en or.

Ce ne fût donc que lorsqu'un orfèvre l'eut examinée, qu'il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent, avec beaucoup d'adresse.

Cette parabole nous invite à bien nous assurer du fait, avant de nous inquiéter, de la cause car, malheureusement, beaucoup de personnes, ici et ailleurs, courent à la cause et passent par-dessus la vérité du fait, tombant dans le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point.

Ce qui est vrai pour cette dent l'est tout autant pour ce budget et le rapport qui en est fait.

Lors de l'examen du texte sur les droits de mutation, le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, dans sa grande sagesse, cita DESCARTES en nous rappelant que *dubium sapientiae initium*, précepte que j'ai décidé de suivre tout au long de ce budget et de son rapport.

S'il est indéniable que les rentrées budgétaires sont bien meilleures que prévues, ce dont nous nous réjouissons, il en est de même pour les dépenses qui augmentent de 28 M€ mettant un bémol à l'hymne à la joie dont je parlais précédemment.

Il nous reste à savoir si cette dent, le budget donc, est d'or massif ou juste plaqué et, dans un cas comme dans l'autre, à en découvrir les causes qui nous permettront de juger si ces améliorations sont pérennes ou exceptionnelles. Ce dernier adjectif revenant tout au long du rapport m'amène ainsi à m'interroger sur la pérennité des chiffres.

Dans ce rapport, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale établit un comparatif entre le Rectificatif 2012, le Primitif de la même année et fait un rapprochement surprenant tout aussi que partiel avec le budget exécuté de 2008, année faste qui fut la dernière, où le budget de l'Etat se soldait par un résultat positif de 4 M€.

Suivons-le dans cette voie tracée mais utilisons comme point de référence le budget exécuté 2011 et nous verrons des choses singulières qui le seront d'autant plus si nous allons dans le détail de l'an 2008.

Tout d'abord les recettes. + 85 M€ par rapport à l'exécuté 2011 et - 1 M€ par rapport à 2012. Effectivement, c'est très positif. Nous pouvons constater que les revenus des monopoles sont en ligne plate par rapport à ces deux années. Les revenus du domaine immobilier sont en hausse, + 11 M€ par rapport à 2011, + 14 M€ par rapport à 2012, mais les transactions juridiques sont en baisse de 2 M€ par rapport à 2011 et de 39 M€ par rapport à 2012. Les droits de mutation, prévus à 72 M€ cette année, n'augmentent en fait que de 5 M€ par rapport à 2011 et sont en baisse de 13 M€ par rapport à 2008, ce que n'explique pas quand même la baisse des taux.

Ce qui tend à démontrer que la majorité sur ce sujet est un peu l'image de Gordon BROWN annonçant à la Chambre des Communes qu'il avait sauvé le monde, d'autant plus et l'on doit le souligner, que les droits de mutation, qui sont dans le fascicule budgétaire, recourent également les mutations à titre onéreux sur biens, meubles et immeubles ainsi que celles à titre

gratuit. La loi, elle, ne concernant comme son nom l'indique, que les mutations de biens de droit immobilier.

L'Impôt sur les Bénéfices connaît également une hausse de 19 M€ sur 2011, date à laquelle il était de 95 M€, soit à peu près identique à ceux de 2008, malgré la quête du Conseiller pour les Finances et l'Economie, ce dont je le félicite, qui a pris son bâton de pèlerin pour solliciter un effort volontaire, il faut le souligner, de nos entreprises, aux rentrées de l'Etat, un peu comme le faisait le fermier général au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

La T.V.A. augmente de 50 M€ par rapport aux résultats 2011 et d'1 M€ par rapport à celui de 2008. Bien sûr nous devons prendre en compte, comme M. BORDERO le soulignait, les 24 M€ dus à une augmentation mécanique des recettes de T.V.A. issues du compte de partage – c'est dans le rapport – nous laissant ainsi, malgré tout, bien en dessous des rentrées de 2008.

Quant aux dépenses, je ne regarderai ici que deux chiffres, le global et la part des dépenses d'investissement. Au Rectificatif 2012, les dépenses globales atteignent la somme d'environ 918 M€, soit 54 M€ de plus qu'au budget exécuté 2011 et + 25 M€ par rapport à l'année 2008, année exceptionnelle comme l'a souligné à maintes reprises dans son rapport le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Les dépenses d'investissement, lors de cette même année 2008, ont dépassé les 320 M€ alors qu'aujourd'hui elles plafonnent à 230 M€ soit 90 M€ en moins.

Enfin, si vous me permettez, je souhaiterais conclure par deux remarques : la première concerne l'inscription de dépenses complémentaires concernant le groupe Mecaplast. Soyons clairs le Gouvernement prend en quelque sorte sa perte sur des créances douteuses introduisant dans la Principauté le concept de « To beg, to fire » alors que de petites entreprises moins prestigieuses sont, elles, obligées de mettre la clef sous la porte...

(Sonnerie).

... et que la caisse de garantie des créances des salariés se retrouve en situation difficile et je dois m'appuyer sur le rapport de la Commission sur ce point précis, à savoir qu'aujourd'hui, je cite : « il est difficile de déterminer avec précision la nature et le montant des engagements financiers de l'Etat pour la société Mecaplast »...

**M. le Président.-** Je vous invite à conclure, Monsieur STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Je vais conclure, Monsieur le Président.

Nous souhaitons donc, à l'unanimité des élus, que le Gouvernement dresse un point complet de ce dossier pour le Budget Primitif 2013, ce que vous avez ébauché dans votre réponse de ce soir, Monsieur le Ministre.

Par contre, lorsque la majorité souligne dans son rapport que le déficit présenté de 22,8 M€ doit être nuancé...

**M. le Président.-** ... Je vous demande de conclure !

**M. Christophe STEINER.-** ... compte tenu du fait qu'il comprend la provision des 40 M€ du nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace et que de ce fait sans cette provision et sans l'inscription exceptionnelle des 19 M€, le solde budgétaire réel, compte tenu de l'état de la conjoncture économique est en excédent public...

**M. le Président.-** Monsieur STEINER, cela fait déjà une minute de plus....

**M. Christophe STEINER.-** ... il me faut rappeler aussi à la majorité, le dicton populaire – vous m'excusez Madame – « si ma tante en avait, ce serait mon oncle ».

Merci.

**M. le Président.-** Merci, je vous prie de bien vouloir tenir le délai si possible. Je n'ai plus de demande de parole donc, peut-être, pourrions-nous aller nous restaurer ?

Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de cet examen public du Budget Rectificatif, je souhaiterais axer ma déclaration de politique générale sur une notion qui est l'excellence. L'excellence c'est ce à quoi nous sommes tous condamnés à Monaco. Pourquoi ? Parce ce que lorsqu'on est un petit pays prospère comme le nôtre, il

n'est pas possible de se contenter de ce que nous avons, de se contenter de capitaliser sur l'acquis au risque de mettre en péril notre fragile économie et notre équilibre social.

L'excellence, celle à laquelle aspirent les Monégasques, elle se traduit ici par des performances économiques, bien sûr, mais surtout par le maintien d'une mixité sociale presque unique au monde sur un si petit territoire.

Un pays où cohabitent dans l'harmonie détenteurs de grandes richesses, habitants aux niveaux de vie divers et salariés pendulaires. Alors en parlant de ce pays, je ferai une petite digression. J'ai entendu tout à l'heure M. NOUVION dire qu'il voulait insuffler un nouvel état d'esprit aux Monégasques. Alors, c'est le passionné d'histoire qui vous le dit, Monsieur NOUVION, mais tous ceux qui ont voulu insuffler un nouvel état d'esprit à leur peuple n'ont jamais été des amis de la démocratie. C'est le passionné d'histoire vraiment qui peut vous le dire, parce que le cas s'est présenté de nombreuses fois dans l'histoire. S'il vous plaît, laissez donc les Monégasques garder leur état d'esprit, il est celui d'un peuple qui est parmi les plus prospères et les plus éduqués de la planète.

Pour revenir aux notions d'excellence, il faut bien savoir que l'excellence, elle n'a pas été obtenue cette année, en tout cas presque atteinte, avec cet équilibre budgétaire, sans efforts. Des efforts énormes, et c'est sans flagornerie que nous nous devons de féliciter l'ensemble des fonctionnaires sous la direction du Ministre et des Conseillers de Gouvernement qui ont fait un travail accompli avec abnégation et efficacité pour y parvenir. Mais l'excellence, c'est surtout d'assurer l'avenir pour nos jeunes, pour nos enfants, pour nous. Plus que jamais l'adage « gouverner c'est prévoir » est d'actualité, parce que cette prospérité, nous devons la gérer, nous devons la pérenniser. La clef de l'excellence, c'est la pérennité.

Alors, oui, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers, nous saluons votre action, mais nous sommes plus que jamais attentifs et nous le serons pendant ces trois jours de débat pour que les Monégasques recueillent les fruits de cette croissance avec équité.

Nous sommes préoccupés par certains signaux, notamment, et il en a beaucoup été question ce soir, par ceux qu'ont très récemment envoyés les délégués de la Société Mécaplast. Le problème Mécaplast, si le plan social qui est à présent proposé est bien à la hauteur de l'excellence de notre pays – et je tiens à saluer le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé pour cela – il est

préoccupant, néanmoins, de constater que le Département Recherche et Développement, Innovation de Mécaplast sans devoir à court terme être sacrifié par les dirigeants. Alors, c'est l'excellence qu'on risquerait de sacrifier car ce n'est pas assurer la pérennité de notre économie que de laisser l'innovation partir ailleurs.

Pourtant, j'ai cru voir et j'ai cru entendre dans la déclaration du Ministre ce soir, que l'innovation ferait l'objet d'une attention toute particulière avec même un pari d'innovation. Je souhaite que ce pari soit tenu à l'avenir, nous en parlerons pendant ces jours, ce n'est qu'un exemple, il y en aura d'autres au cours des débats car, non, tout n'est pas parfait, mais oui, Madame et Messieurs les Conseillers, la majorité du Conseil National, dans sa recherche permanente du consensus, du consensus productif, est prête à vous soutenir pour le meilleur, comme nous l'avons vu pour les retraites, mais elle sera toujours là pour débattre avec vous, fût-ce au prix de vifs débats, afin de construire l'équilibre social de Monaco, l'équité et l'avenir ensemble.

Les séances à venir vont le démontrer, même si l'opposition semble avoir décidé ce soir de sortir de nouveaux amusants arguments, selon lesquels une force mystérieuse l'empêcherait de parler. Je souhaite qu'elle trouve autre chose pendant les débats à venir même s'il semble que les contre-vérités les plus flagrantes soient à présent devenues le quotidien d'une opposition qui est entrée en union sur un mensonge en espérant faire campagne sur des malentendus.

A la population de Monaco de juger de ces effets de manche, je ne l'imagine pas dupe. Quant aux crises d'agressivité que j'ai déjà pu constater ici et là, je ne les imagine pas non plus être présages de débats sereins pourtant appelés de Ses vœux par Celui qui a inauguré notre nouvelle Assemblée, il y a quelques jours.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur ROSE.

Le dernier Conseiller National qui demande la parole est Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Chers Collègues,

J'ai entendu tout à l'heure les propos quelque peu fumeux de M. BURINI, j'ai bien noté l'abstention et la circonspection dont fait preuve l'opposition. Je crains

que ce ne soit ni d'abstention ni de circonspection que nous ayons besoin, mais de volontarisme et si l'opposition est circonspecte, la majorité, elle, est volontaire et déterminée à continuer de faire avancer Monaco.

J'ai également entendu la vision pessimiste, volontairement noircie, de M. NOUVION et de M. STEINER. Les chiffres sont pourtant clairs n'en déplaise à l'opposition qui fait du catastrophisme son fonds de commerce, sans doute pour essayer d'attirer les électeurs qui lui font défaut.

Le budget n'a jamais été aussi équilibré depuis cinq années. Ce Budget Rectificatif 2012, outre le fait qu'il est le dernier de la législature, nous invite à faire preuve d'optimisme. La forte diminution du déficit annoncée lors du Budget Primitif grâce à des dépenses de fonctionnement contenues et à la recherche de nouvelles recettes, notamment grâce aux droits de mutation, est une excellente nouvelle pour la politique d'attractivité de la Principauté. Elle l'est d'autant plus que le contexte économique international se révèle particulièrement préoccupant.

Aussi, sans crier victoire, il faut néanmoins se féliciter de la bonne santé générale de l'économie monégasque. Mais il ne faudrait pas, à l'inverse, se reposer sur nos lauriers. Du chemin reste à faire pour remporter le défi de la compétitivité, à commencer par l'installation des entreprises. Pour cela il faut investir rapidement dans la construction de surfaces de bureaux. Un pays, comme une entreprise, ne peut se résoudre à stagner, à moins de renoncer à la croissance.

Et cela doit également suivre sur le terrain législatif car, comme on le dit souvent, les investisseurs ont besoin d'être rassurés. Ils peuvent l'être, certes, par la saine gestion de nos finances publiques, nous n'avons pas de dette, je le rappelle, et le déficit est maîtrisé. Ils doivent l'être aussi par un cadre juridique incitatif.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie parlait, en réunion privée, des trois « + » de Monaco, on pourrait y ajouter les trois « S », Sécurité des personnes, Sécurité des biens et Sécurité des investissements. C'est ce que recherchent les clients à l'installation à Monaco. Dans un monde qui change constamment, il faut offrir la stabilité. La stabilité de notre système politique et de nos institutions permet de nous adapter au contexte économique et social sans remettre en cause nos spécificités.

C'est aussi pour cela, qu'à Monaco plus qu'ailleurs, le rôle de l'investissement étatique est si primordial et qu'il est impératif que nous continuions à investir pour l'avenir.

Comme mes collègues, j'attends donc avec impatience les résultats de l'étude sur le partenariat public/privé.

J'attends également avec impatience le dépôt du Code de l'économie, Code que je réclame maintenant depuis deux législatures et qui était au programme de la majorité au cours de l'échéance électorale 2008.

Le Gouvernement pourra compter sur le travail de la majorité dont le bilan en coopération avec le Gouvernement est tout à fait positif sur cette législature qui s'achève.

J'ai confiance dans l'intelligence de nos compatriotes qui, face à des critiques stériles, verront dans le bilan et les propositions de la majorité une réponse à leurs préoccupations, car c'est pour l'avenir de Monaco que nous œuvrons et les défis ne manquent pas. Notre modèle institutionnel permet à notre économie d'évoluer sereinement afin de maintenir notre modèle social et nos spécificités pour le bénéfice des Monégasques et de Monaco.

Je voterai ce budget.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur GARDETTO.

Ceci termine le tour de... Ah, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET avait dit qu'il ne parlait pas, mais il va répondre.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** J'ai changé d'avis....

**M. le Président.-** Mais vous avez le droit, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** Merci.

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** A l'heure de notre dernier Budget Rectificatif de ce dernier bilan financier, je me réjouis, comme vous tous du niveau des recettes enregistré pour cette année 2012, amplifié par plusieurs facteurs inattendus, comme par exemple, 24 M€ de T.V.A. supplémentaire au titre du compte de partage. Néanmoins, je regrette les trois années perdues pour décider du retour à l'équilibre budgétaire.

C'est en effet dès le Budget Primitif 2009, dès les premiers effets dévastateurs de la crise de 2008, qu'il fallait faire preuve de prudence et non pas naviguer à

vue, toutes voiles dehors, en pleine tempête financière.

Pendant cette période, Monsieur ROBILLO, votre majorité a fait preuve d'une extrême légèreté avec les deniers publics. Je garde en mémoire votre complaisance, fin 2010, à l'heure où avec les élus de l'opposition je dénonçais la folie d'engager 500 M€ du Fonds de Réserve dans l'opération ODEON. Vous avez permis l'utilisation de ce fonds pour financer une opération privée. Vous n'avez même pas défendu les Monégasques lorsqu'ils ont été traités par le Ministre d'Etat à l'époque, de « mangeurs d'olives ».

Il était temps ce soir, Monsieur BERTRAND, de soulever et de vous inquiéter du problème des charges de ces deux tours qui seront insupportables pour nos compatriotes. A ce jour, les retours attendus sur cette opération sont inexistantes. L'Etat a simplement récupéré la T.V.A. qu'il a lui-même payée aux promoteurs. Quant aux logements promis en 2013, ils nous réservent encore des surprises.

Pendant la même période, votre majorité irresponsable a validé trois budgets successifs représentant près de 200 M€ de déficit. Pourquoi avoir attendu l'année dernière un rapport alarmant de la Cour Supérieure des Comptes exposant que les disponibilités du Fonds de Réserve ne représentaient plus que deux exercices budgétaires contre cinq il y a dix ans, pour prévoir, enfin, un Budget Primitif 2012 avec des recettes réalistes et des dépenses maîtrisées et raisonnables.

Monsieur le Rapporteur, nous avons toujours abordé les débats budgétaires en bonne intelligence, dans un esprit constructif et au service de l'intérêt général, parce que nous considérons que la gestion des finances publiques est une chose sérieuse qui demande une grande rigueur morale et ne se calcule pas à 100 M€ près. Oui, 100 M€, c'est le montant des travaux du Tunnel descendant que vous avez voté l'année dernière. Je sais, Monsieur ROBILLO, vous allez dire que vous étiez contre, vous l'avez répété, la ligne de crédit de ces travaux, mais les gens doivent savoir qu'en acceptant le Budget Primitif dans son ensemble, vous avez, en réalité, voté pour ce Tunnel.

Ce passage en force du Gouvernement pour réaliser des travaux contre la volonté de l'ensemble des élus n'est pas le fruit d'un consensus qui vous est si cher. C'est l'image de la déchéance de notre Assemblée, sous votre présidence !

Cette année en particulier, 2012, restera marquée par une succession de dérapages de votre majorité ayant nécessité des rappels à l'ordre la part du Maire, du Ministre d'Etat et même du Palais. Dérapages que

vous qualifiez chaque fois de malentendus. Cette année encore, un sondage mystère a défrayé la chronique, un sondage illicite qui constitue une infraction pénale. Face aux accusations dont nous avons été la cible de la part de M. ROBILLO et M. MARQUET, avec sa confusion habituelle, je vous demande, Monsieur le Ministre, ce soir, solennellement, que les responsables, s'ils sont connus des Services Judiciaires et je pense qu'ils le sont, soient désignés, particulièrement en cette période préélectorale où les Monégasques doivent connaître la respectabilité de leurs candidats.

Enfin, un mot sur la Société des Bains de Mer dont la dégradation économique se traduit cette année par une révision à la baisse de la redevance qu'elle verse à l'Etat de 21 M€ à 18 M€. Cette perte de 3 M€ pour les finances publiques cache en réalité un déficit global de plus de 30 M€, mais surtout un désastre humain, un désastre externe avec des actionnaires déçus qui ne perçoivent plus de dividendes et dont les actions ont perdu 60 % en quatre ans. Un désastre interne avec une escalade des propos d'employés excédés, un désastre financier avec des déficits qui se succèdent et un Administrateur délégué fataliste qui déclare : « la société a gagné beaucoup d'argent, longtemps, tout le monde s'est endormi, tout le monde a laissé faire ». Monsieur l'Administrateur, c'est trop facile d'associer tout le monde à ses propres responsabilités, il faut partir avant d'être mis dehors, rien ne va plus à la Société des Bains de Mer.

C'est, enfin, un désastre humain parce qu'il n'y a plus de capitaine à bord avec la multiplication des postes de Direction, il n'y a plus un, mais dix responsables. Responsables, mais pas coupables ou alors coupables d'incompétence puisqu'ils ne prennent plus de décisions, mais ce n'est pas notre rôle de trouver des coupables, notre rôle c'est de faire comprendre au Gouvernement que cette société doit être dirigée pleinement, de façon dynamique, de façon saine, de façon responsable et efficace. Notre rôle c'est de redonner espoir aux centaines de compatriotes qui sont concernés par la santé financière et sociale de ce fleuron de Monaco. Nous demandons une gestion des ressources humaines apaisée et juste, qui s'inscrive dans des méthodes de management, qui ne souffre plus des interférences des uns et des autres qui empêchent cette société de fonctionner. Que chacun remplisse son rôle et reste à sa place et peut-être que nous aurons déjà fait un grand pas pour préparer le redéploiement de la S.B.M..

C'est valable pour la S.B.M. et c'est valable pour les autres secteurs de l'économie monégasque. Arrêtons

les interférences et les négociations de couloir ! Arrêtons les clans et les vengeances personnelles ! Rassemblons-nous dans l'intérêt des Monégasques et dans le respect de chacun et avant tout dans le respect de notre priorité nationale, vitale pour notre communauté toute entière. Il est temps. Merci.

**M. le Président.-** Bravo, je n'ai qu'un mot à dire, bravo, vous avez fini à temps.

Votre intervention nous aurait manqué, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET !

Je veux juste faire une précision. 2009, je n'étais pas Président et c'est à cette période qu'a été votée la Tour ODEON. Donc, vous étiez dans la majorité à l'époque, c'est tout ce que j'ai à dire.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** A la différence près que vous l'avez votée, moi aussi, mais ce n'est pas de la Tour ODEON dont il est question, c'est du Budget qui a suivi, qui n'aurait jamais dû être voté parce que ce budget n'intégrait pas les dépenses de la Tour ODEON, vous le savez très bien, mais en terme de manipulation, vous nous avez montré que vous savez beaucoup de choses...

**M. le Président.-** Je vous remercie beaucoup, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, d'avoir répondu que vous aviez voté le financement de la Tour ODEON.

Mesdames, Messieurs, je pense que compte tenu de l'heure, nous allons suspendre la séance... Monsieur BORDERO ?

C'est vrai, vous n'avez pas parlé ! On n'arrivera jamais à manger...

Nous vous écoutons, Monsieur BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est mon dernier Budget Rectificatif, et vous ne voulez pas me laisser parler !

*(Rires).*

Justement pour ce dernier Budget Rectificatif que j'ai l'occasion d'étudier, j'aimerais tout d'abord me féliciter du travail qui a pu être accompli entre le Gouvernement et le Conseil National durant ces années.

Malgré des points de vue parfois très différents, nos deux Institutions ont toujours su trouver le consensus nécessaire au fonctionnement de notre Pays et au bon fonctionnement de nos Institutions.

Alors, certes, le mot consensus n'est pas inscrit dans la Constitution, notre loi suprême parle d'accord des volontés, et c'est la recherche de cet accord des volontés qui doit nous guider dans nos actions.

C'est clair, depuis 2003, on a entendu bien des choses à propos du consensus, on a parlé de compromission, de petits arrangements entre amis, de consensus mou, mais tout cela vient de la part de personnes qui méconnaissent l'esprit de nos Institutions. Le travail que nous faisons quotidiennement avec le Gouvernement nous conduit à cet accord qui est à la base de notre fonctionnement, du fonctionnement de nos Institutions et du fonctionnement de notre Pays.

Alors, s'il y a un sujet sur lequel le Gouvernement et le Conseil National, depuis 2003, ont su trouver un accord et un accord durable, c'est bien le logement des Monégasques qui encore habitait les débats de ce soir. Le Conseil National a joué en cela un rôle fondamental. Il a été très difficile, lors du Budget Primitif 2004, de faire accepter au Gouvernement le programme de construction domaniale 2003/2008. M. Stéphane VALERI, qui était alors Président du Conseil National, sourit parce qu'il s'en souvient encore et qu'il a joué un rôle essentiel dans ce dossier.

A l'époque, la pénurie était telle qu'on ne parlait que des besoins quantitatifs et ceux qui, parmi nous, s'aventuraient à parler de besoins qualitatifs passaient pour de doux rêveurs.

Aujourd'hui, on voit que le rêve devient, en partie du moins, réalité puisqu'on le voit dans les interventions de ce soir, le débat porte en grande partie sur l'aspect qualitatif du logement des Monégasques, c'est dire les progrès que nos deux Institutions ont pu faire sur ce dossier depuis une dizaine d'années. L'IMSEE a délivré une étude scientifique, on verra rapidement si les prévisions – parce que la science prévisionnelle est toujours difficile – s'avèrent exactes. Cela a provoqué quelques réactions épidermiques de la part de certains élus, que ce soit Mme POYARD-VATRICAN ou M. BERTRAND et d'autres Monégasques, mais il faut que vous nous compreniez, Monsieur le Ministre, que pour des Monégasques et pour des élus des Monégasques qui ont connu pendant des dizaines d'années une pénurie de logements, lorsqu'on leur dit la pénurie est finie, c'est une véritable révolution culturelle et on demande vraiment à le voir pour le croire. Aussi permettez aux modestes élus que nous sommes de pouvoir parfois exprimer certains doutes, y compris devant des chiffres scientifiquement vérifiés.

En tout état de cause et, comme vous l'avez dit, il faut que le Gouvernement prévoie des constructions après 2014, parce qu'effectivement le mandat s'achève. Il y aura des livraisons en début de mandat, ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps, il y aura 177 appartements dans la Tour OEON, même s'il y a eu quelques manœuvres un peu discutables au moment de son financement. Mais il faudra prévoir dès maintenant des constructions de logement domaniale, ne serait-ce que pour peut-être rénover quelques immeubles anciens ou en restructurer certains ; on pense à l'Herculis, on pense aux immeubles Plati, qui commencent à dater.

Sur le budget en général, pour revenir à ce qui nous intéresse plus particulièrement ce soir, on peut se féliciter des recettes qui, on peut le dire, sont exceptionnelles puisqu'on a employé plusieurs fois ce mot. Considérons-les comme exceptionnelles et soyons prudents pour l'avenir, ce n'est pas tous les jours que le compte de partage nous amène mécaniquement 24 M€, il a même eu tendance ces dernières années à nous en retirer bien plus que cela.

Il est vrai, nous ne sommes pas encore tout à fait à l'équilibre absolu. Il est vrai que ces dernières années il y a eu des déficits, la majorité les a votés, la majorité les assume, parce que l'exercice auquel se sont livrés les élus qui ont voté ces budgets et le Gouvernement, c'est quand même tout en contenant les dépenses mais de garder un niveau social, un niveau de prestation et un niveau d'investissement le plus élevé possible, et c'est là toute la difficulté de l'exercice. Parce que réduire ou annuler un exercice, c'est facile, vous coupez dans toutes les dépenses, vous baissez les paies des fonctionnaires et vous aurez, effectivement, un équilibre budgétaire...

*(Sonnerie).*

... l'exercice est quand même de garder notre modèle social, tout en contenant le déficit et espérer que cela aille mieux demain.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Je pense qu'il n'y a plus d'intervention, donc je vais suspendre la séance afin de nous restaurer. Nous reprendrons donc nos travaux à 22 heures 45.

Je vous demande, s'il vous plaît, d'être ponctuels car je reprendrai la séance à l'heure dite. Je vous informe que cinq minutes avant la reprise, une annonce micro sera faite pour vous avertir.

Merci à tous et bon appétit !

*(La séance est suspendue à 21 heures 55)*

—————  
**(Reprise de la séance à 22 heures 50)**  
 —————

**M. le Président.-** La séance est reprise, je vous propose Madame, Messieurs du Gouvernement, chers Collègues, de commencer l'étude à proprement parler de ce projet de Budget Rectificatif pour l'année 2012.

Je me permets de vous rappeler que nous n'intervenons que sur les lignes rectifiées et que pour chaque intervention, vous disposez de 3 minutes.

Par ailleurs, le système de vote n'étant toujours pas complètement installé, nous continuerons de procéder « à l'ancienne » et à voter à main levée.

Je donne la parole à Monsieur Olivier WENDEN pour la lecture des chapitres, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

**M. Olivier WENDEN.-**

**RECETTES**

**CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT**

*A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER .....	+ 57.028.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS .....	+ 28.318.000
011.400 – PRODUIT DE CESSIONS.....	+ 6.400.000
	<u>+ 91.746.000</u>

*B. MONOPOLES*

1) MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS.....	+ 16.371.500
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES .....	+ 14.308.000
021.400 – O.E.T.P. ....	+ 2.925.000
021.500 – PUBLIC. OFFICIELLES.....	+ 1.200.000
021.700 – CENTRALE CHAUFFE-DROITS RACCOR .....	+ 100
021.900 – EAUX - EXTENSION DU RESEAU .....	+ 4.000.000
	<u>+ 38.804.600</u>

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M .....	+ 18.200.000
031.102 – PRETS SUR GAGE.....	+ 106.000
031.103 – RADIO MONTE-CARLO.....	+ 1.700.000
031.104 – MC RADIO .....	+ 70.000
031.105 – TELE MONTE-CARLO .....	+ 140.000
031.106 – MONACO TELECOM .....	+ 4.887.500
031.108 – SMEG.....	+ 1.500.000
031.109 – CONCESSION FREQUENCE SATELLITE.....	+ 200.000
031.110 – PARI MUTUEL URBAIN - LOTO .....	+ 1.500.000
031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE .....	+ 40.000
031.112 – SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR .....	+ 600.000
031.115 – SAM DES PORTS. ....	+ 12.900.000
	<u>+ 41.843.500</u>

TOTAL MONOPOLES	+ <u>80.648.100</u>
-----------------	---------------------

*C. DOMAINE FINANCIER*

041.100 – DOMAINE FINANCIER.....	+ 16.755.800
----------------------------------	--------------

TOTAL CHAPITRE 1	<u>+ 189.149.900</u>
------------------	----------------------

**Président.-** Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Cela concerne Monaco Telecom, Monsieur le Président, je ne sais pas si vous souhaitez regrouper les sujets?

**M. le Président.-** Je vous en prie, commencez par Monaco Telecom.

Nous allons faire toutes les interventions sur Monaco Telecom et ensuite nous passerons à un autre sujet.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous nous interrogeons sur les rumeurs de rachat par BATELCO qui ont été relayées par la presse ces derniers temps. Selon ces sources, la société BATELCO, détenue à 100 % par le Royaume du Bahreïn, pourrait se porter acquéreur de Monaco Telecom. Cette société détient 96 % du réseau Omnia, qui est un réseau jordanien. Nous souhaiterions connaître la position du Gouvernement, si cette opération venait à se concrétiser sachant que le Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme dénonce régulièrement les violations des droits fondamentaux commises au Bahreïn à l'encontre des citoyens et des habitants de ce pays. Je cite le communiqué du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme : « Il est temps pour les autorités du Bahreïn de se conformer aux droits d'expression, de réunion, d'association pacifique et de libérer immédiatement les personnes se trouvant en détention arbitraire pour avoir exercé leur liberté fondamentale. ». D'autre part, la question est de savoir comment cette société pourrait-elle assurer la protection et le caractère privé des communications entre utilisateurs si elle vient d'un pays où la culture vise à ne pas respecter la liberté d'expression qui est une des valeurs cardinales en matière de droits de l'homme.

Par ailleurs, au niveau international, je m'interroge sur l'impact que cet éventuel partenariat pourrait avoir sur l'image de notre pays. Ceci me paraît assez compatible. Le Gouvernement a-t-il envisagé des contacts avec cet opérateur et avec d'autres opérateurs ?

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO, vous vouliez rebondir sur ce que vient de dire M. GARDETTO ?

**M. Alexandre BORDERO.-** Je souhaiterais poser également une question beaucoup plus générale que la question précise de M. Jean-Charles GARDETTO. Le Gouvernement pourrait-il nous dire, vue la décision qu'a prise l'actionnaire majoritaire pour l'instant de Monaco Telecom, ce qu'il a l'intention de faire, a-t-il eu des contacts ? A-t-il des pistes ? Quel est l'avenir de cette société ?

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres questions sur Monaco Telecom ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Ce que je voulais préciser c'est qu'à partir du moment où l'actionnaire Cable & Wireless est vendeur, il vaut mieux qu'il vende parce que c'est toujours difficile d'avoir un actionnaire qui est hors du coup alors que la direction générale, le service opérationnel est conservé.

Pour le moment, effectivement, il y a un groupe du Bahreïn qui se porte acquéreur et que je sache il n'y a personne d'autre, mais on ne peut pas empêcher ce qui de toute façon est inéluctable, c'est le fait que Cable & Wireless veut vendre Monaco Telecom.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** En complément, il est important de connaître le plan industriel d'un éventuel repreneur que ce soit BATELCO ou un autre opérateur. Que va devenir la société, quid des investissements, du personnel et de tout ce qui touche de près ou de loin au développement et à la croissance de cette société, très belle société monégasque ?

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, puisqu'il y a une Commission prévue à cet effet, qui est la Commission des Concessions, qui ne s'est pas réunie depuis près d'un an, je demande officiellement qu'il y ait une réunion de la Commission des Concessions, afin que le Gouvernement puisse faire un point très précis à nos représentants au sein de cette Commission.

Il y a des instances, je ne vois pas pourquoi on ne les utilise pas, c'est la même chose pour la S.B.M., on va

en reparler tout à l'heure. Il n'est pas normal que dans une période où il y a eu plus que des rumeurs, ce ne sont pas des rumeurs, Monsieur GARDETTO, puisque c'est sorti dans la presse spécialisée avec des communiqués officiels, où Monaco Telecom était en vente et on l'a appris par la voix publique et nous sommes les représentants des Monégasques et donc, au titre de la représentation nationale, il y a une Commission des Concessions, le Gouvernement est parfaitement dans son rôle, s'il le faisait, mais il ne l'a pas fait, il n'a pas jugé nécessaire et le Président de l'Assemblée non plus, de demander une réunion d'urgence de la Commission des Concessions afin de pouvoir faire un point à nos représentants au sein de cette Commission. Il y a des instances qui existent et je ne vois pas pourquoi on ne les utilise pas.

**M. le Président.-** Bien. Monsieur Bernard MARQUET et ensuite je pense qu'on laissera répondre le Gouvernement.

**M. Bernard MARQUET.-** Une simple question. Il y a eu des améliorations lors du renouvellement de la concession, du cadre de cette concession, peut-on envisager, s'il y a un repreneur et quel qu'il soit, qu'on puisse améliorer pour l'Etat mais surtout pour les utilisateurs, les services qui sont chez d'autres opérateurs mais qui ne sont pas proposés aux abonnés de Monaco Telecom ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je propose que le Gouvernement réponde.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur PICCININI va répondre, mais je voudrais simplement dire que les informations qui sont parues dans la presse émanent de BATELCO et en aucun cas du Gouvernement. Que le Gouvernement n'est pas du tout hostile à ce qu'il y ait une réunion de la Commission spécialisée sur les concessions.

En l'état, comme va le préciser M. PICCININI, les informations sont de notre côté assez limitées.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Je dois dire – non pas à titre personnel – je pense interpréter la vision du Gouvernement, le Gouvernement ne sous-estime aucune des remarques qui ont été formulées par tous les Conseillers Nationaux qui sont intervenus dans le contexte que vous venez d'évoquer.

Dans ce contexte, le Gouvernement a diligencé toutes les mesures pour obtenir un maximum d'informations. Il faut aussi dire que bien qu'il y ait beaucoup de rumeurs, beaucoup d'échanges d'idées, beaucoup de courriers officieux, le Gouvernement n'a pas été saisi au terme du pacte d'actionnaires – ce qui doit comporter toute une procédure détaillée selon qu'il y ait cession directe ou autre – des éléments financiers contractuels qui permettraient au Gouvernement de saisir et se réunir et prendre l'avis, les conseils de la Commission des Concessions. Pour le moment, respectueux du fait aussi que nous sommes informés de certains éléments au fur et à mesure qui concerne les sociétés cotées en bourse. BATELCO n'est pas à 100 % de l'Etat du Bahreïn, c'est un peu une « SBM du Bahreïn », c'est une entité cotée en bourse et 69 % appartiennent à l'Etat du Bahreïn, la même chose que Cable & Wireless. Ces quelques informations sont tenues aussi par la réserve qui s'impose et concernent les affaires pour des sociétés cotées en bourse. On pourrait être censuré. Mais, par contre, au moment où l'on serait saisi officiellement d'une proposition de cession qui déclencherait certaines clauses du pacte d'actionnaires et du traité des concessions, à ce moment-là, les choses deviendraient beaucoup plus claires. Si vous souhaitez mon opinion, savoir si on sera saisi ou non. Je ne sais pas. Pour le moment, c'est une phase où les gens étudient, écoutent. Le Gouvernement, sous le signe de la plus grande prudence, réserve toutes ses positions sans sous-estimer aucun des arguments explicités dans cet hémicycle.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci de répondre, mais j'aimerais savoir quelle serait l'attitude du Gouvernement si l'hypothèse BATELCO se trouvait confirmée. Cela génère un certain nombre de questions sachant que l'Etat du Bahreïn n'étant pas un Etat respectueux des droits de l'homme, l'on peut s'interroger sur la manière dont cette société risque de faire fonctionner nos télécommunications ici à Monaco. Comment verriez-vous les choses si l'hypothèse BATELCO se trouvait confirmée ? Première question. Et question subsidiaire : est-ce que, si tel était le cas, vous procéderiez à une recherche d'un investisseur alternatif ?

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Tout d'abord, si vraiment cela devait se concrétiser, la Commission des Concessions serait saisie pour débattre au moment où vraiment on aurait des éléments factuels pour chiffrer, pour débattre au terme du pacte d'actionnaires et du

traité des concessions. Seulement à ce moment-là, si l'Etat devait décider d'exercer ses droits de préemption, se poserait la question de la recherche d'un partenaire alternatif. Mais c'est difficile pour nous d'aller aujourd'hui vendre quelque chose qui ne nous appartient pas. La majorité de Monaco Telecom n'appartient pas à l'Etat de Monaco mais appartient à Cable & Wireless, donc je ne peux pas aller chercher des acheteurs. Si un jour nous étions saisis formellement, toute une procédure est décrite dans le pacte d'actionnaires et du traité des concessions, certainement l'Etat, après avis de la Commission des Concessions, ne manquerait pas de jouer son rôle. Je vous le répète, tout ce que vous avez dit vous-même et vos collègues n'est pas sous-estimé par le Gouvernement Princier.

**M. le Président.-** Je crois que Monsieur NOUVION s'était manifesté ?

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Mais, je vous le répète tout ce que vous avez dit vous-même, vos collègues, n'est pas sous-estimé par le Gouvernement Princier.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je ne comprends pas très bien, je reprends. Il y a Monaco Telecom, bien ; Cable & Wireless avait, je crois, 50,5 % ou 51 %, la CMB a 6 % et l'Etat monégasque a 45 % ou 46 %, c'est à peu près ça, je crois, que c'est 46,5 % et puis le reste.

Cable & Wireless veut vendre sa participation, bien ! Nous, élus lambda, nous l'apprenons par la presse spécialisée, cela sort sur CNBC, sur Bloomberg, partout. Si nous, nous l'apprenons, nous nous doutons qu'il y a un pacte d'actionnaires, ce pacte d'actionnaires très précis qui a été fait par des gens méticuleux, il prévoit un certain nombre de fonctionnements, de mécanismes.

Alors, sans vous demander, Monsieur le Conseiller, de nous donner des informations confidentielles, que prévoit le mécanisme du pacte d'actionnaires, à partir du moment où l'actionnaire/majoritaire souhaite céder sa participation, l'Etat de Monaco a-t-il un droit de préemption ? Vous avez dû donc être saisi. Est-ce que vous avez actionné ce droit de préemption ? Est-ce que vous avez réfléchi sur ce droit de préemption ? Est-ce que l'Etat de Monaco ne souhaite pas exécuter

son droit de préemption ? Est-ce que la participation va être mise en vente ? Est-ce qu'il va y avoir une remise en vente publique ?

Toutes ces questions, malheureusement sont posées aujourd'hui en Séance Publique parce que nous en avons parlé en séance privée mais on ne nous a pas répondu. Il y a un pacte d'actionnaires, donnez-nous, au moins le minimum entre guillemets « syndical » du pacte d'actionnaires, pour qu'on comprenne.

Voilà, c'est tout.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais m'exprimer sur le pacte d'actionnaires, avec l'aide de Mme GRAMAGLIA qui connaît la concession aussi bien que moi. Ce pacte d'actions n'a pas encore été activé parce que pour le moment on est au stade, je le répète pour la énième fois, de sondages plus ou moins informels ou formels, mais on n'a jamais reçu la lettre qui dit « Je souhaite vendre, tel est le prix ». Donc, on ne peut pas aller chercher d'autres investisseurs, d'autres options.

De mémoire, il y a deux cas de figure qui existent dans l'ensemble de ces accords. Un cas de figure où il y a une vente directe des actions Monaco Telecom. Dans ce cas-là, l'Etat a un droit de préemption, avec certaines sauvegardes par rapport à ces actions. Ou bien si, comme la presse s'en est fait l'écho, il s'agirait plutôt de la cession d'un sous-ensemble de Cable & Wireless qui comprend aussi beaucoup d'autres opérateurs nationaux, dans ce cas-là, c'est plutôt une détermination d'un prix à *fair market value*. Pour le moment, nous ne sommes pas saisis officiellement. Nous avons été informés, à titre de courtoisie, on nous a donné quelques éléments, pas tous les éléments, mais jusqu'au moment où nous ne recevons pas une saisine officielle par rapport au pacte d'actionnaires, on n'a pas le droit d'aller demander plus. Cependant, on essaie quand même de faire notre métier le mieux possible pour essayer d'obtenir le plus de renseignements. Peut-être aussi que Cable & Wireless un jour renoncera à vendre, ou il y aura d'autres situations.

Jusqu'à ce que nous soyons saisis officiellement, on ne peut pas faire jouer les clauses du pacte d'actionnaires. C'est clair qu'au moment où on fera jouer les clauses du pacte d'actionnaires et où on a tous les éléments, on viendra tout de suite voir la Commission des Concessions pour partager les opinions et essayer de trouver les meilleures options pour Monaco et pour Monaco Telecom. Pour le moment, on est à un stade d'un projet qui a filtré sous

la presse, pas de notre fait, comme il y en a d'autres qui ne se réalisent jamais, qui ne filtrent jamais dans la presse. Mais sachez que nous sommes très regardants et que nous ne sous-estimons pas toutes les implications, que ce soient des implications à caractère international qui ont été évoquées, ou d'entreprise qui ont été évoquées, on ne sous-estime aucune de ces implications-là, mais on ne peut pas non plus faire un acte de prévarication par rapport au droit contractuel dont nous disposons, d'actionnaire minoritaire. Parce que, finalement, la participation de la Compagnie Monégasque de Banque est une participation qui est plutôt alignée notoirement – ce n'est pas un secret, vous êtes bien placés pour le savoir – sur les intérêts de Cable & Wireless, qui est parfaitement connu de la Commission – à l'époque – de Placement des Fonds.

Sachez que c'est un dossier dont je me serais passé volontiers en cette période de l'année budgétaire, mais auquel on consacre, Mme GRAMAGLIA et moi, tout le temps qu'il exige, bien sûr en référant au Ministre d'Etat et aux autres instances.

**M. le Président.-** Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je vais reformuler ma préoccupation et je pense celle de beaucoup de mes collègues.

Cable & Wireless a fait part de sa volonté de se dessaisir de Monaco Telecom et, éventuellement, de certains autres actifs liés à Monaco Telecom. Notre préoccupation, en tant qu'élus, est de prendre les bonnes décisions et de ne pas attendre d'être au pied du mur pour agir. On est dans le monde des affaires, le jour où Cable & Wireless aura vraiment décidé de vendre, il saisira le Gouvernement formellement mais il risque d'être trop tard pour avoir une alternative crédible. A ce moment-là va commencer le compte à rebours, les contraintes juridiques fortes et l'Etat n'aura pas vraiment le temps de se retourner.

Pour ma part, je souhaite avoir un éclairage aujourd'hui sur la position du Gouvernement. Que va-t-il se passer si la proposition BATELCO est rejetée et que Monaco Telecom reste sous le contrôle de Cable & Wireless alors même que Cable & Wireless veut vendre ? Comme le disait M. CLERISSI, c'est très compliqué pour une entreprise de continuer à « vivre » si on sait très bien que son actionnaire principal majoritaire (« Cable & Wireless ») veut vendre. C'est comme lorsqu'un salarié a décidé de démissionner, on peut toujours essayer de le garder

mais à un moment donné, la motivation et l'investissement n'y est plus.

Monaco Telecom est une belle entreprise, avec une très bonne image internationale, qui représente un revenu pour l'Etat et surtout un employeur important au sein de la Principauté. Il faut que cette société puisse continuer de prospérer dans de bonnes conditions et qu'elle serve les intérêts stratégiques de la Principauté en matière de Telecom. Il faut anticiper, prévoir une alternative, prendre les choses dans l'ordre pour ne pas se retrouver au pied du mur à devoir prendre des décisions dans l'urgence.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Je partage à 100 % votre analyse. On fait tout ce qu'on peut faire pour ne pas se retrouver au pied du mur, pour anticiper sans néanmoins faire des choses qui pourraient nous être reprochées, car quand on est dépositaire de secrets d'affaires on ne peut pas non plus en faire usage par rapport à la concurrence, donc il faut faire attention.

Sachez que l'on fait tout notre possible, que nous partageons les soucis et les souhaits que Monaco Telecom puisse prospérer avec les partenaires industriels les plus motivés possibles.

A nouveau, comment vous donner la position du Gouvernement sans avoir eu la courtoisie institutionnelle de consulter la Commission de Concessions ? Donc, quand nous aurons suffisamment d'éléments, si le projet devait se concrétiser – peut-être que le projet, comme il y en a beaucoup, ne se concrétisera pas – on verra à ce moment-là, et on fera jouer nos prérogatives d'actionnaire minoritaire et d'autorité concédante, et on viendra consulter rapidement la Commission de Concessions. Ensemble, on va réfléchir et on va partager tous les éléments. La Commission de Concessions a un caractère privé, mais évidemment on pourra échanger s'agissant même d'une entité cotée en bourse, avec une plus grande liberté et on essaiera de sortir tous ensemble avec la meilleure solution. Je pense qu'il faut suivre le parcours institutionnel.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Une précision : si Cable & Wireless est effectivement vendeur, pour répondre à vos craintes de la politique de Cable & Wireless, s'ils ne veulent plus rester dans l'actionnariat de Monaco Telecom, ils ont tout intérêt, tant qu'ils n'ont pas vendu, de maintenir Monaco Telecom au top niveau pour pouvoir le vendre très cher. Il faut relativiser, ils ont vraiment l'intention de vendre et si la vente ne peut

pas se faire tout de suite, ils ne vont pas saboter Monaco Telecom.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je peux ajouter quelque chose et j'espère ne pas violer un secret, mais ce soir, à cette heure-ci, ça peut être assez confidentiel. Cable & Wireless nous a dit avoir été approché par BATELCO, ce ne sont pas eux qui sont allés chercher BATELCO. Donc, ça permet peut-être de mettre dans la perspective – je crois ne pas violer un secret parce que ça a été dit et redit. Après, quelles seront les suites ? C'est la Commission des Concessions qui sera bien sûr saisie si l'occasion se présente.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres remarques sur Monaco Telecom ?

S'il n'y a plus de remarque sur Monaco Telecom, je vous propose de passer à la S.B.M..

Je voulais parler d'un sujet qui a déjà été défloré lors des déclarations précédentes, c'est le climat de la S.B.M., et je pense qu'il y aura d'autres interventions.

Je voulais vous dire qu'on avait pu lire très récemment dans la presse un communiqué dans lequel les syndicats monégasques des cadres et employés de jeux dénoncent un climat social délétère malsain, dangereux qui règne au sein du Casino. D'autres employés de la S.B.M. ont rapporté des faits qui peuvent être assimilés à du harcèlement, de la violence psychologique au travail. Cet état de fait est des plus préoccupant et vient donc confirmer nos craintes : le climat social au sein de la S.B.M. se détériore de jour en jour et cela est arrivé à un tel stade que les employés sont complètement démotivés et se sentent oubliés de leur hiérarchie. Lorsqu'on discute avec eux, ils ont presque peur d'aller travailler, c'est vraiment la traduction qu'ils nous ont donnée.

Ces compatriotes, qui ont fait carrière au sein de cette société et qui y travaillent pour certains depuis plus de vingt ans, ont conscience des difficultés que connaît actuellement la S.B.M. et ils souhaiteraient donc être informés des avancées, être écoutés lorsqu'ils ont des pistes de réflexion à proposer ou tout simplement que des réponses à leurs questions soient apportées. Je crois que c'est une demande de reconnaissance et de participation à la vie de la société.

Ces employés espèrent simplement que leur hiérarchie fasse preuve de respect et de dignité et que le dialogue soit renoué, ce que nous souhaitons également en tant que représentants des Monégasques.

Cette réalité ne peut être niée ou volontairement minimisée, la cohésion des employés conditionne le développement de la S.B.M., le dialogue social doit donc être rétabli afin que chacun y retrouve sa place et s'investisse pleinement dans l'avenir de cette société.

Toujours dans le cadre de la S.B.M., on ne peut que se féliciter de la programmation d'une école de jeux, même si on peut *a contrario* déplorer le manque de publicité autour de celle-ci, puisqu'on l'a appris par un retour depuis la ville, limitant de ce fait le nombre de candidats. Cette école était très attendue par les jeunes compatriotes, la majorité du Conseil National veillera à ce que les écoles soient programmées si besoin, de manière régulière. N'oublions pas, et cela tout le monde le sait, que la S.B.M. est le premier employeur privé pour les Monégasques.

Avant de conclure, j'ai entendu dire que des tests, on a parlé de test lors des séances privées, pour accéder à cette école de jeux, avaient été jugés trop complexes mais ils doivent l'être à mon avis, sinon à quoi serviraient-ils ? Il s'agit d'un métier tout à fait particulier, me semble-t-il, là aussi, où on est directement en contact avec la clientèle et où on fait une partie du travail simplement sur son contact. Je pense que c'est important d'avoir un profil particulier. Les croupiers représentent non seulement la société mais plus encore la Principauté de Monaco auprès des clients. Ces derniers doivent donc avoir certaines qualités et les tests qui, au demeurant, ne sont pas insurmontables puisqu'il y en a quelques-uns qui arrivent à passer au-delà, sont un gage de la qualité et de la compétence des futurs croupiers.

C'était ce que je voulais dire sur le climat social, mais je pense qu'on va peut-être écouter toutes les interventions avant que le Gouvernement ne se positionne.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais tout simplement faire écho à la préoccupation que vous évoquez, pour dire combien je suis, avec mes collègues de la majorité, extrêmement soucieux tout à la fois de la situation économique de la S.B.M. et aussi du climat social puisque nombre d'employés de jeux nous ont contacté pour nous dire leur désarroi par rapport à la manière dont la Direction prend en compte la dimension humaine dans la société.

Il y a un gros problème. Nous sommes là, ce soir, pour attirer l'attention du Gouvernement sur ce gros

problème et demander au Gouvernement que l'Etat joue son rôle d'actionnaire au sein de la S.B.M.. On ne peut pas continuer avec un navire qui n'est pas gouverné ou qui est gouverné de manière incertaine, avec une incertitude économique mais aussi incertitude sur le plan social. Le social en particulier concerne des problèmes assez douloureux, assez pénibles pour les Monégasques et les autres salariés de la société.

Donc, nous souhaitons que des solutions soient trouvées et nous souhaitons vraiment que le Gouvernement s'implique dans la recherche de ces solutions.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

J'en ai parlé tout à l'heure dans ma déclaration de politique générale. Je n'arrive pas à comprendre comment la Direction, les instances dirigeantes et donc l'actionnaire de référence, c'est-à-dire l'Etat, peut à la fois valider un projet d'investissement foncier de près de 600 M€ entre le Sporting d'Hiver, la destruction du Sporting d'Hiver et sa reconstruction qui est un énorme projet et la rénovation de l'Hôtel de Paris et, en même temps, être dans une totale incapacité qui me laisse plus que perplexe à gérer l'humain.

Il y a un certain nombre de compatriotes qui sont dans les jeux, qui traversent une période particulièrement douloureuse parce qu'ils n'ont aucune vision. Ni pour eux, ni pour leurs enfants, ni pour leur emploi et ils entendent les rumeurs les plus folles sur leur secteur, sur leur activité et je crois qu'on ne peut pas continuer très longtemps dans cette situation. On ne peut pas continuer dans cette situation et lorsqu'on pose la question au Gouvernement, il nous répond comme pour l'A.S.M. il y a deux ou trois ans, « mais ce n'est pas nous ! Nous, vous le savez, nous ne dirigeons pas directement la S.B.M. » ! Mais qui dirige ? Nous, la représentation nationale, notre interlocuteur institutionnel, c'est le Gouvernement Princier parce que vous représentez l'actionnaire de référence qui a 70 % de la maison et donc vous avez un certain nombre d'obligations de nous répondre et d'obligations de résultats sur la gestion de nos compatriotes dans les jeux. Ils sont dans un total brouillard !

Je ne vous dis pas que c'est simple, ce n'est pas cela que je vous dis, mais nous ne pouvons pas nous substituer dans vos droits et dans les droits du

Gouvernement. Nous sommes, tous les élus ce soir, tous, saisis tous les jours par un certain nombre de compatriotes, quelle que soit leur appartenance, aux jeux européens, aux jeux américains, au Sun Casino, quelle que soit leur appartenance, ce n'est pas cela le problème. Or, nous sommes nous-mêmes désemparés parce qu'il y a une sorte – moi je le dis très franchement comme je le pense – de chape de plomb sur ce sujet. Combien de temps cela va durer ? Alors, on nous parle des élections, mais combien de temps cela va durer. Il est urgent, on ne peut plus attendre.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Pour compléter ce qui vient d'être dit et pour avoir été aussi également très souvent saisie, je suis très frappée par l'unité de discours de l'ensemble des salariés de la S.B.M., ou des employés de jeux quelle que soit leur niveau dans la société : ils nous font part de leur très grande inquiétude de l'avenir et d'une absence de vision stratégique. Ce qui est frappant, c'est que la volonté d'avancer existe mais que le chemin n'est pas tracé par la Direction. Il y a là un vrai problème de communication.

J'ai envie d'interpeler le Gouvernement sur un point : le taux de redevance pour le monopole des jeux a été défini comme très bas par rapport notamment à ce qui se pratique dans d'autres pays européens, pour permettre à la S.B.M. de jouer un rôle social et avoir une approche humaine des métiers.

Alors si on décide de ne plus avoir d'approche sociale et humaine, si on ne recrute plus notamment des monégasques et des enfants du pays, alors c'est qu'il faut remonter le taux de redevance !!!... Je demande au Gouvernement de clarifier les choses, d'arrêter de dire une chose et de faire son contraire en tant qu'actionnaire et que concessionnaire. Faisons en sorte que l'engagement qui a été pris il y a plusieurs années de cela, de faire de la S.B.M. un modèle de société à la fois sur le plan social et sur le plan économique, soit tenu. Il ne faut plus se contenter de mots il faut aller jusqu'au bout et le faire vraiment.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci.

La Direction générale de la Société des Bains de Mer soutient que le coût du personnel est la principale cause du déficit record de 33 M€ du dernier exercice.

Elle brandit la menace de licenciements massifs si le plan de relance et de redressement, intitulé plan Renaissance, se termine sur un échec.

Cela me fait penser à la technique de la carotte et du bâton sauf qu'avec ces dirigeants, nous ne voyons toujours que le bâton.

Comment les choses pourraient-elles finir aujourd'hui autrement puisque les mesures de relance qui sont proposées sont toujours les mêmes depuis 2006 ?

Fidéliser les anciens clients, rechercher de nouveaux clients, diversifier l'offre, améliorer l'accueil et le service par des formations icare, luxury attitude, Malizia, nous retrouvons les mêmes objectifs ambitieux mais toujours pas les moyens d'y parvenir. Ce qu'il faut faire tout le monde l'a compris et plus que les autres les employés qui sont dans les salons quotidiennement au contact de la clientèle. La question qui reste est comment et avec quels moyens faire venir des clients ? Oui, mais comment ? C'est un manque de vision des dirigeants qui, ajouté à une crise économique mondiale qui n'en finit plus, a fini par créer une situation interne explosive avec pour point d'orgue le 1<sup>er</sup> octobre dernier, un communiqué des employés de jeux européens qui expriment la démotivation, l'incompréhension et la révolte.

Tout cela face à une Direction générale absente et sourde à leur mise en garde. Pourtant, des mises en garde, il y en a eu, je citerai les deux dernières : la première, du 16 avril, ce sont les syndicats des appareils automatiques et des caisses qui déclaraient dans un communiqué que la crise de confiance entre la Direction et les employés avait atteint son paroxysme. Une Direction des Ressources Humaines avait alors violé le principe de la représentation syndicale en incitant chaque employé à se positionner individuellement sur une décision prise par leur propre syndicat de refuser la nouvelle convention collective. La Direction des Ressources Humaines à la hauteur n'aurait jamais fait preuve d'un tel cynisme. Le 12 décembre 2011, ce sont sept syndicats comprenant les jeux, les caisses, les personnels intérieurs et extérieurs et les cadres administratifs qui vous ont demandé une audience, Monsieur ROBILLON, qui sont venus pour exprimer leur préoccupation face à la crise sans précédent que traverse leur société. Leur démarche n'aura servi à rien.

Que peuvent faire tous ces gens devant ce néant, cette absence de dialogue qui leur est refusé par une société qui ne sait plus où elle va ? Comment doivent-ils, aujourd'hui, réagir après l'annonce du projet du nouveau Sporting et de l'Hôtel de Paris qui va coûter

600 M€ ? A minima, c'est de l'indécence, sinon...

(*Sonnerie*).

...c'est une nouvelle provocation pour ces personnels, y compris des Monégasques, qui sont sur la sellette à chaque renouvellement de leur CDD qui dure depuis des années.

Pour réaliser ces deux projets, la S.B.M. devra passer par une loi de désaffectation du domaine public et nous ne voterons rien si nous en avons les moyens tant que l'humain n'aura pas retrouvé sa place...

**M. le Président.-** Je vous demande de conclure Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... nous ne sommes pas les dirigeants de la société, mais permettez-moi de vous donner une première piste sur la voie de la renaissance, que chacun reste à sa place. Les directeurs doivent diriger, les administrateurs, administrer et les actionnaires décider.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, il m'a été rapporté que c'est vous, désormais, qui êtes le dernier filtre pour déterminer le nombre des candidats retenus pour participer aux écoles de jeux.

**M. le Président.-** Je vous demande de conclure, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-**... en particulier la dernière école des jeux américains. Cette école destinée à vingt candidats a vu sa liste augmenter à vingt-deux après un passage entre vos mains, pour quelle raison ?

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous êtes mal informé et je regrette de ne pas m'être occupé personnellement de la S.B.M. parce que, peut-être que si je m'en étais occupé, elle se porterait beaucoup mieux ! Désolé, vous m'obligez à vous le dire, j'ai été administrateur pendant les années fastes de la S.B.M.. J'ai quitté volontairement le Conseil d'Administration à la fin du mandat parce que je ne partageais pas la politique que le Gouvernement de l'époque appliquait à l'égard de la S.B.M. parce que je voyais que le Gouvernement amenait – désolé de dire la vérité – la société dans le mur. Malheureusement, je l'avais mis par écrit et cela est consigné et c'est un document que j'ai remis au Ministre d'Etat dès son arrivée en Principauté de Monaco.

Donc, je n'accepte pas ce type de critique et j'assume mes décisions de l'époque et lorsque je contribuais modestement à la gestion de la société, les choses ne se passaient pas si mal. Par contre, franchement je n'ai pas le temps de m'occuper du nombre des candidats, c'est un problème qui ne me concerne pas, il y a des structures qui font ça, il y a des contrôles de police qui se font moralité parce que quelquefois il y a aussi des voyous qui se présentent pour l'école de jeux, Monégasques ou pas Monégasques, on ne peut pas les retenir, ça c'est le travail de l'Administration.

Mais, croyez-moi, à soixante et un ans et avec un petit parcours personnel, ma libido n'est pas de m'occuper des candidats de l'école de jeux de la S.B.M. ! C'est quelque chose qui est classé depuis longtemps, peut-être que c'est la vôtre, mais à chacun ses goûts, moi j'ai d'autres goûts.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Vous n'avez donc pas ajouté deux noms...

**M. le Président.-** Nous écoutons Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... Pardon ?

**M. le Président.-** Vous avez la parole, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci.

**M. le Président.-** ... non, mais vous l'aviez prise !

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... Alors, comment se fait-il que cette école qui était destinée à vingt personnes en ait intégré vingt-deux ?

*(M. PICCININI parle sans micro, inaudible).*

... vous ne le savez pas !

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pourquoi être limitatif s'il y avait vingt-deux, vingt-cinq ou vingt-six, si ce sont des gens qui méritent d'être candidats ! Peut-être, c'est mon idée, mais je ne connais ni le nom du premier, ni du deuxième, je ne me suis jamais mêlé de cela. Je sais que vous, c'est votre fonds de commerce électoral, ce n'est pas le mien parce que,

grâce à Dieu, je ne suis candidat à rien et je peux dire ce que je pense.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Oui, eh bien, figurez-vous, Monsieur le Conseiller, que moi aussi, je peux dire ce que je pense, et je pense que la façon dont vous abordez ces séances avec un irrespect vis-à-vis des élus que nous sommes, en particulier concernant les propos que vous avez tenus vis-à-vis de M. Marc BURINI, sont une honte pour le Gouvernement que vous représentez.

Je demanderai à ce que les propos que vous avez tenus à son intention, que vous avez traité d'escroc, soient maintenus à ce procès-verbal, parce que c'est beaucoup trop facile....

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ...vous m'attribuez des termes que je n'ai pas utilisés .... C'est vous qui êtes en train de me diffamer.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ...d'insulter des personnes .... Et de vos propres propos, Monsieur le Conseiller...

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... et si, vous voulez bien, on parlera un peu de la Tour ODEON.

*(MM. PICCININI et SPILLOTIS-SAQUET se disputent violemment, inaudible).*

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... quand vous voulez, et de vos implications dans tous les conseils d'administration dans lesquels vous auriez dû démissionner.

**M. le Président.-** Messieurs, Messieurs, je vous appelle à du calme, je vous demande de vous calmer tous les deux...

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... je vais évoquer la Tour ODEON qui est votre cheval de bataille, vous qui avez mené des négociations...

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... je suis à votre disposition pour parler de la Tour ODEON, mais publiquement...

*(M. PICCININI continue sans micro, inaudible).*

**M. le Président.-** ... Monsieur PICCININI, s'il vous plaît.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... ne croyez surtout pas me faire peur !!!

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... et on n'en a pas fini ce soir avec vous !!!

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... d'accord, vous n'en avez pas fini, mais moi non plus...

*(Brouhaha, inaudible).*

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... non, je ne me calme pas, Monsieur le Ministre, je ne suis pas ici pour me faire insulter par des gens dont nous savons bien ce qu'ils ont fait...

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... M. BURINI non plus !

**M. le Président.-** Vous n'avez pas la parole.  
Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.  
Je vous appelle à beaucoup de calme, il est tard...

**M. Roland MARQUET.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je ne veux pas réagir face à une énormité lorsque vous dites que la S.B.M., c'est indécent...

*(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).*

... qu'elle réinvestisse. C'est une ânerie que vous dites. Voilà donc une entreprise qui est vieillissante, qui a des difficultés, qui va essayer d'investir pour aller dans l'excellence afin de faire repartir la machine. Vous voulez qu'elle donne cet argent à vau-l'eau, à n'importe qui ? Vous verrez après qui aura du travail.

Alors, je vous en prie, vous avez bien sûr un fonds de fidèles qui vont vous écouter, mais ne les trompez pas, soyez honnête et n'employez pas des mots qui n'ont pas de sens.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Monsieur Guillaume ROSE.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

Peut-être, de manière plus modérée, je dirai, pour connaître très bien la S.B.M., qu'effectivement, les propos de M. Roland MARQUET sont frappés au coin du bon sens. L'investissement est quelque chose de très important à la S.B.M..

Maintenant, je rejoins, en revanche, certains propos tenus par des personnes de l'opposition et par M. SPILLOTIS-SAQUET. Effectivement, il y a un vrai problème de ressources humaines. Il y a un vrai problème humain à la S.B.M. et il est dommage que ce problème ait été laissé de côté. C'est-à-dire, lorsqu'on cherche 600 M€ pour investir et qu'on a bien raison de le faire – et je salue vraiment la vision de la S.B.M. – il est dommage que dans cette vision, il n'y ait pas d'humain. Alors, c'est un problème que M. SPILLOTIS-SAQUET dénonce depuis des années, là-dessus, je le rejoins et un problème aussi qui est dénoncé par l'ensemble des élus.

Je tenais à le dire, l'humain doit être au cœur plus qu'il ne l'est des préoccupations de la S.B.M.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Je voulais juste deux minutes, saluer les propos de M. ROSE, ce n'est pas souvent. Vous avez ce soir donc une représentation nationale unie pour constater – et il ne s'agit pas de faire des procès – pour constater que ça ne va pas. Ça ne va pas et le Gouvernement est le représentant de l'actionnaire majoritaire qui est l'Etat. Le Gouvernement a donc un certain nombre de devoirs, il a un certain nombre de comptes à rendre à la représentation nationale sur les dysfonctionnements, pour employer un euphémisme majeur, sur le plan humain.

M. SPILLOTIS-SAQUET, tout à l'heure, n'a absolument pas dit qu'il ne fallait pas réinvestir, il a dit ce que j'ai moi-même développé dans mon introduction de politique générale, c'est-à-dire que nous avons du mal à comprendre que pour des investissements tout à fait judicieux sur le plan foncier, c'est-à-dire le futur complexe du Sporting d'Hiver et l'Hôtel de Paris rénové, ces investissements sont à propos, c'est une opération patrimoniale extrêmement fructueuse pour la S.B.M., mais comme

l'a dit également M. SPILLOTIS-SAQUET, personne ici n'en a fait part, c'est que ce projet est lié, est directement lié à une loi de désaffectation du domaine public pour opérer et pour faire l'opération du Sporting d'Hiver. Pourquoi les deux opérations sont liées ? Les deux opérations sont reliées pour une raison simple, c'est qu'à partir du moment où on casse le Sporting d'Hiver, on est obligé d'immobiliser la rue des Beaux-Arts et donc d'immobiliser une partie de l'Hôtel de Paris et très judicieusement, la direction de la S.B.M. s'est dit autant faire les opérations ensemble de 2014 à 2018. Mais pour faire ces opérations il faudra passer devant le futur Conseil National élu le 10 février 2013 et là il faudra obtenir notre accord, ou en tous les cas l'accord des personnes qui nous auront succédé ce soir, tel que l'aurons décidé les Monégasques et cet accord, il ne sera jamais donné tant que la partie humaine – et je rejoins mon collègue Guillaume ROSE – tant que la partie humaine ne sera pas réglée à la S.B.M.

Ce n'est plus tenable.

**M. Roland MARQUET.-** Monsieur NOUVION, je comprends très bien que vous défendiez M. SPILLOTIS-SAQUET, heureusement que vous êtes là pour le défendre, mais vous avez oublié quelque chose. Je partage totalement vos propos, totalement, mais vous avez oublié le mot indécence, on l'avait prononcé ce mot indécence, c'est là-dessus où je n'étais pas d'accord avec lui et puis, c'est le médecin qui parle, lorsqu'une entreprise va mal, lorsque Peugeot licencie, lorsque les entreprises licencient, vous croyez que les ouvriers sont heureux ! Les croupiers, qui étaient une caste dans ce pays, qui étaient une caste qui tenait le haut du pavé, sentent – je suis allé au Casino, je suis rentré, j'ai discuté avec eux, j'en ai dans mon cabinet – ils sentent que, malheureusement, la belle période est derrière eux. Les croupiers étaient des seigneurs et ils sentent qu'ils le sont de moins en moins et que, peut-être, ils ne le seront plus, et vous voulez qu'ils aient le moral !

**M. Laurent NOUVION.-** ... Docteur MARQUET, ne « m'engueulez » pas, on est d'accord.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Si tel n'est pas le cas je pense que vous avez peut-être d'autres sujets à aborder sur le chapitre 1<sup>er</sup> ?

**M. Laurent NOUVION.-** Le Gouvernement n'a pas répondu !

**M. le Ministre d'Etat.-** Le Gouvernement va vous répondre, Monsieur NOUVION, avec calme, sans attaque personnelle, sans procès d'intention tout en sachant, évidemment, qu'*in fine* c'est toujours le Gouvernement qui assume, c'est son rôle, je l'assume et je l'accepte très volontiers.

Je dirai que je suis assez d'accord avec l'intervention du Docteur MARQUET, celle que vous venez de faire. Il y a effectivement, au-delà du climat social délétère, des difficultés de gestion, des difficultés de management, des conflits sociaux, il y a l'interrogation parce qu'on change de monde, parce que les clients ont changé dans leurs habitudes et dans leurs goûts.

Moi, cela ne me surprend pas que ce dossier soit si difficile, parce qu'au fond on sait, les croupiers dont vous parliez, ils savent le monde qu'ils ont connu, le monde qui s'en va et on ne sait pas le monde qui est devant. Et c'est je crois tout le défi de la Direction de la S.B.M. d'arriver à montrer aux agents des jeux, à ceux qui travaillent dans les jeux – le problème est différent pour les hôtels – ceux qui travaillent dans les jeux, qu'il y a un avenir, que l'avenir n'est pas la reconduction du passé, qu'il est autre chose.

Alors, pour cela c'est extrêmement compliqué. Le plan Renaissance qui vous a été présenté par la Direction de la S.B.M. il n'y a pas, quand même, si longtemps que cela, de mémoire c'est huit mois, je suis d'accord avec vous que maintenant on devrait en voir les premières concrétisations ou les premières pistes. C'est pourquoi j'ai donné l'accord du Gouvernement pour que nous réunissions la Commission Tripartite avant Noël, avant même le vote du Budget Primitif si vous le souhaitez, pour que la Direction nous explique où en est ce plan Renaissance.

Franchement, en dehors de toute polémique, ce n'est pas le Gouvernement qui gère et quand je dis cela, ce n'est pas pour me défiler. D'ailleurs j'ai montré, je crois, depuis que je suis là, en compagnie de MM. Stéphane VALERI et Marco PICCININI, que le moment venu et lorsqu'il le faut, on n'hésite pas à aller au contact des agents qui sont en grève, etc... ce n'est pas une question de peur, si le Gouvernement intervient tous les jours dans la société, la société ne pourra pas être gérée normalement.

Donc, on est l'actionnaire majoritaire, on valide les grandes décisions stratégiques, exemple : le Sporting d'Hiver, l'Hôtel de Paris, le plan Renaissance mais nous n'y sommes pas tous les jours, ce n'est pas moi ni Stéphane VALERI qui gérons les ressources humaines de la S.B.M. et j'allais presque dire que cela vous plaise ou pas, c'est comme cela et il ne faut pas que ce

soit autrement. Si le Gouvernement ou le Conseil National se mettaient à gérer les ressources humaines de la S.B.M., où serions-nous ?

Essayez d'accepter l'idée que le rôle du Gouvernement est de surveiller, de valider les décisions majeures, mais pas d'agir au quotidien.

Sinon, nous partageons, MM. Marco PICCININI, Stéphane VALERI et les autres membres du Gouvernement, votre constat, bien évidemment, mais laissons peut-être encore un mois pour que la Direction de la S.B.M. nous présente effectivement ce qu'il en est du plan Renaissance.

Quant au climat social, je ne dis pas qu'il est bon, évidemment, la prise de position à laquelle vous faisiez allusion, Monsieur le Président, ou d'autres élus, vous savez quand même qu'elle a été niée par sept autres syndicats. Que dans le premier syndicat dont vous parlez, il y a eu une remise en cause des leaders du syndicat. Donc, soyons prudents sur les affirmations qui peuvent être faites, ça ne va pas bien, d'accord, mais essayons quand même de voir où en est le plan Renaissance avant la fin de l'année.

**M. le Président.-** Je crois que ce que vous venez de dire est très important. Il y a un climat qui est tout à fait délétère, comme l'ont fait ressortir les déclarations des uns et des autres, il est tout à fait délétère. Dans la longue tirade et dans la longue diatribe de Christophe SPILLOTIS-SAQUET, il y a un passage avec lequel je suis tout à fait d'accord avec lui, c'est peut-être le seul, c'est lorsqu'il a dit que chacun doit rester à sa place. Vous venez de le dire, le Gouvernement doit rester à sa place, le Conseil National ne doit pas se servir et surtout pas pour des mauvaises raisons politiciennes du climat social et je crois que chaque employé de jeux a ses opinions politiques, chaque employé de jeux peut voter pour qui il veut, mais une fois qu'il est employé de jeux et qu'il est dans son activité professionnelle, il doit être un employé de la S.B.M. et non pas faire partie de groupes de pression ou d'essayer d'imposer telle ou telle vue. Je crois que la société irait bien mieux si depuis des années on avait arrêté d'agiter le bouillon. Je crois que c'est vraiment dommage d'en être arrivé à ce point, du moins dans la situation actuelle où on est réellement dans une situation critique. Je pense que c'est vraiment très important que chacun reste à sa place. Le Conseil National, les élus sont là pour écouter les employés qui ont des problèmes, le Gouvernement est là pour valider, comme vous le dites, mais il ne faut pas se mêler, non plus, de ce qui ne nous regarde pas. C'est cela que je voulais dire.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même ajouter malheureusement une critique à ce qu'a émis le Ministre, même si je partage tout à fait le point de vue du Ministre, évidemment la S.B.M. n'est pas gérée par le Gouvernement.

Cependant, lorsque nous avons rencontré les dirigeants du groupe S.B.M. qui nous ont présenté cet excellent projet Renaissance, notamment avec ce nouveau manager qui est en place, j'ai été désespéré d'une chose, c'est lorsque j'ai posé la question : « quels sont les moyens accordés à ce projet Renaissance ? », il m'a été répondu : « on va redistribuer les moyens présents dans la maison », ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de moyens pour ce projet Renaissance et c'est là, peut-être, que le Gouvernement a le pouvoir de dire : vous présentez un projet, mais ce projet doit être muni de moyens, parce que le projet est bon. Simplement, si on n'a pas de moyens pour l'appliquer, on va se retrouver dans le statu quo et celui qui vous parle est quelqu'un qui est au Conseil National depuis cinq ans, qui, avec beaucoup d'autres qui se sont exprimés ce soir, essaie de dire : attention à la S.B.M., même lorsque cela allait bien, même quand les résultats étaient là, l'humain ne suivait pas. On diminuait la formation, on diminuait tous les moyens accordés aux représentants du personnel, on diminuait tout ce qui était possibilité pour les employés de s'exprimer tout en laissant, effectivement, faire des interventions extérieures extrêmement dommageables, parce que cela discrédite à peu près tout le monde.

Donc là où je vous demande constructivement de faire avancer les choses, lorsqu'une société annonce qu'elle va faire un plan Renaissance, s'il vous plaît, faites en sorte qu'ils aient les moyens de le lancer à l'intérieur même de la société. Qu'on ne trouve pas 600 M€ pour des investissements extrêmement rentables, extrêmement alléchants mais qui, finalement, risquent d'arriver presque trop tard dans un endroit qui aura pratiquement explosé. On a parfois le sentiment que certains dirigeants de la S.B.M. ne se rendent pas compte qu'ils sont assis sur le couvercle d'une cocotte-minute. Nous, nous le savons ici et c'est notre rôle à nous, Conseillers Nationaux, tous ici, de recevoir les employés de la S.B.M. et de nous rendre compte qu'actuellement les dirigeants sont assis sur une cocotte-minute.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Quelques mots pour compléter l'intervention du Ministre d'Etat et aller dans son sens. Ce que je voudrais rappeler, je le crois sincèrement, c'est que le Gouvernement fait ce qu'il doit faire à son niveau et je voudrais quand même rappeler que dans ce plan Renaissance notamment, nous sommes intervenus pour que les jeunes Monégasques aient encore un espoir d'être recrutés par les casinos de la S.B.M. et, vous le savez bien, s'il y a eu une nouvelle école de jeux, c'est que le Gouvernement a été très clair et très ferme à ce sujet. Il ne s'agit pas d'arrêter les recrutements et d'ôter tout espoir à nos jeunes de pouvoir être embauchés dans les Casinos.

S'il n'y a pas eu de licenciements aussi – parce que lorsqu'on a des difficultés financières, la première réaction des dirigeants d'une entreprise c'est de diminuer les emplois et la masse salariale – le Gouvernement n'y est pas étranger parce que ce sont des principes forts et c'est au niveau de l'actionnaire majoritaire que nous pouvons les défendre.

S'il y a eu un certain nombre d'accords internes, je pense à des accords conventionnels, on a parlé, notamment, de l'accord important parce que c'est celui qui touche le plus grand nombre de salariés et les plus modestes, avec le syndicat intérieurs-extérieurs, c'est parce qu'à un moment, croyez-moi, le Ministre d'Etat et moi-même, nous nous sommes investis en médiateurs pour aboutir à des solutions. Ce fut fait et je crois qu'aujourd'hui un millier de salariés environ qui sont affiliés aux personnels intérieurs et extérieurs sont satisfaits de cet accord qui a marqué de grands progrès pour eux, notamment la reconnaissance de l'ancienneté et des augmentations conséquentes de revenus pour ceux, je le redis, qui ont les salaires les plus modestes.

Je crois aussi qu'on peut dire ce soir que le Gouvernement entretient de bonnes relations avec la grande majorité des représentants du personnel et des syndicats. Il y a notamment un collectif de syndicats qui réunit sept syndicats, notamment des jeux, des personnels intérieurs, extérieurs, des caisses, des appareils automatiques, des cadres administratifs, avec qui nous avons des relations régulières et je pense, il faut le leur demander, qu'ils reconnaissent le rôle de médiateur et le rôle positif du Gouvernement, pour essayer d'améliorer les relations internes sociales au sein de l'entreprise.

Comme l'a dit le Ministre d'Etat, nous sommes beaucoup plus démunis, et c'est beaucoup plus compliqué, lorsqu'il s'agit de relations plus

personnelles entre les dirigeants et salariés, de relations humaines entre dirigeants et représentants syndicaux, de gestion quotidienne et de la mise en œuvre concrète de grands principes. Là, nous ne sommes pas au quotidien dans l'entreprise, nous ne sommes pas les dirigeants de l'entreprise et nous ne sommes pas les représentants syndicaux ! Donc c'est vrai que ce point-là est beaucoup plus complexe à gérer pour nous. Ce n'est pas au niveau de l'actionnaire majoritaire de le gérer, on peut passer des messages, mais on ne peut pas gérer au quotidien les relations humaines et sociales au sein de l'entreprise.

Et je retiens et j'en ai terminé, lors de votre dernière intervention, que le Ministre d'Etat a proposé la réunion d'une Commission Mixte Gouvernement/ Conseil National/ dirigeants S.B.M.. Vous avez à l'instant souhaité qu'un bilan soit fait du plan Renaissance, je pense qu'il est temps qu'ensemble, en présence des dirigeants de la S.B.M., on demande l'état précis de l'avancée de ce plan.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci pour cette réponse à la question que j'avais posée lors de mon intervention de politique générale sur l'état du plan Renaissance. Pour compléter il y a trois autres éléments qui me semblent importants : la communication au sein de l'entreprise, la gestion des ressources humaines et l'exemplarité du management. Il faut travailler sur le changement, les perspectives de carrière, la façon d'approcher les problèmes, la mise en place et le partage d'une vision d'entreprise. Tous ces éléments sont du ressort du Conseil d'Administration et donc de l'actionnaire majoritaire qui doit s'impliquer dans ces grands sujets. Non pas sur la nomination d'une personne ou d'une autre, mais sur les grandes lignes. Pour qu'un plan d'évolution puisse fonctionner il faut enfin un financement sinon le plan va rester lettre morte comme ce fut le cas pour tous les précédents.

Le succès d'un plan repose sur le management et sa capacité de le mettre en œuvre, que ce soit au niveau de la Direction mais aussi tout au long de la ligne hiérarchique. Il faut impliquer le personnel et savoir l'écouter sinon cela ne marchera pas. Ainsi la circulation de l'information, la communication des salariés vers la Direction et de la Direction vers les salariés doit être rétablie. Et tous ces points sont bien du ressort du Gouvernement de pousser la Direction

afin que tout cela devienne une réalité. Sinon les problèmes sociaux et les problèmes humains que l'on rencontre seront les mêmes demain. S'il faut changer de braquet, si le métier évolue, si les clients sont différents, il faut savoir s'adapter, les Conseillers Nationaux sont là pour le rappeler au Gouvernement.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La dernière intervention de ce soir pour Monsieur Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce soir, on voit que c'est un sujet qui déchaîne les passions. M. SPILLOTIS-SAQUET a dit quelque chose que je partage : que chacun reste à sa place !

Nous sommes entre nous, alors on peut se dire les choses, je suis toujours étonné qu'on ait toujours les réunions de la Commission Tripartite à « l'arrache », avant le Budget Primitif. J'en fais partie depuis de nombreuses années et je pense que ce sujet-là, parce que nous sommes des élus responsables, on peut le dire à nos compatriotes qui travaillent à la S.B.M. en tant que croupiers, à savoir, la chance qu'ils ont, le monde évolue, c'est comme ça. Je crois qu'il faut qu'on arrête un peu d'être des pompiers-pyromanes avec la S.B.M., chaque fois, au moment des élections. J'ai encore reçu un coup de fil, il n'y a pas longtemps, qui me disait que ceux qui feront quelque chose pour les croupiers auront leurs voix, etc... Je vais faire un parallèle. Là, je rentre du Monténégro, j'ai fait le monitoring des élections, ce sont des mœurs qu'on trouve dans les anciennes républiques soviétiques et ce que je veux dire, c'est que nous nous élèverions tous un petit peu si on voyait l'intérêt général et qu'on ne faisait pas un chantage sur les élus comme cela peut se faire. C'est quelque chose qu'il faut voir dans la sérénité. Le monde évolue, les choses évoluent. Les joueurs disparaissent, leurs femmes et leurs enfants ne jouent plus, ils ont d'autres activités et puis voilà. Maintenant c'est l'image de Monaco, c'est un écrin, on fait encore des écoles de jeux, c'est qu'on y croit encore.

Monsieur le Ministre, vous avez bien raisonné, Monsieur PICCININI aussi, vous avez dit que vous avez quitté le Conseil d'Administration à un moment ou vous n'étiez pas d'accord. Je pense que la crise peut aussi être une prise de conscience, et si ce soir, comme le propose M. NOUVION et je lui en fais crédit, la représentation nationale en sortirait grandie, elle adoptait une position commune, que ce soit vis-à-vis de l'actionnaire/majoritaire de la société et aussi des

Monégasques qui sont croupiers et qui sont aussi des électeurs.

**M. le Président.-** Vous souhaitez intervenir encore Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, sur ce sujet... mais la position ce soir, Monsieur MARQUET elle est commune, elle est unanime, je partage également les propos du Président. Nous ne sommes pas là pour faire de la quête aux voix à trois mois des élections, ce n'est pas ma nature, ce n'est pas la vôtre, je crois, Monsieur ROBILLON...

**M. le Président.-** ...ah, pas du tout...

**M. Laurent NOUVION.-** ... vous l'avez démontré sur ce sujet-là. Moi en ce qui me concerne, je vous mets au défi de trouver quoi que ce soit directement ou indirectement dans mes interventions, mais en revanche vous ne m'enlèverez pas de l'idée que cette situation n'est pas tenable. Pourquoi, effectivement, ne pas réfléchir à une opération commune de l'ensemble des élus sur ce sujet de la S.B.M.. Mais enfin, quoi de mieux qu'une Séance Publique pour aborder ce sujet dans le cadre du Budget Rectificatif et du Budget Primitif.

Donc, ce soir, je crois que tout a été dit, la balle est dans le camp du Gouvernement qui doit mettre la pression effectivement sur les autorités dirigeantes de cette société de façon à ce que les compatriotes, dans les jeux mais également hors jeux, y voient clairs, parce que trop souvent et nous n'en avons pas assez parlé ce soir, la priorité nationale n'est pas respectée à la S.B.M.. C'est la raison pour laquelle nous, les élus que nous sommes dans cette salle, nous sommes souvent sollicités par un certain nombre de compatriotes qui veulent faire carrière à la S.B.M. et il faut qu'on intervienne et qu'on fasse pression sur le Gouvernement ou sur des instances dirigeantes de la S.B.M. pour qu'ils rentrent naturellement dans une société qui est un monopole d'Etat et un monopole historique. Cela non plus, ce n'est pas normal, ce n'est plus normal, nous ne pouvons pas l'accepter pour les années qui viennent, sans parler également de ce qui a été dit en séance privée, notamment, par notre collègue Brigitte BOCCONE-PAGES, notamment sur ce que l'on appelle les petits salaires et ça, je trouve que c'est, effectivement, très dommageable. Il faut arrêter de taper sur les petits salaires qui correspondent à un service qu'attendent les clients et plus s'intéresser, effectivement, à des rémunérations de direction qui ne sont absolument pas justifiées.

**M. le Président.-** Vos paroles sont pleines de sagesse, je pense qu'il faudrait aller au-delà des paroles et y joindre le geste. Que certains d'entre nous arrêtent d'agiter le bouillon, comme je le disais tout à l'heure, à la S.B.M., je crois que tout le monde y gagnerait beaucoup et vos paroles seraient mises en pratique. On ne peut que partager vos propos mais les actes souvent sont différents des paroles.

**M. Laurent NOUVION.-** Je vous mets au défi de trouver des actes différents sur ce sujet, Monsieur le Président, sur la S.B.M., dans les mois qui viennent.

Je vous donne rendez-vous sur ce sujet quand vous voulez.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, je ne vous ai pas agressé, je vous dis qu'il y a des gens qui ne vont

pas dans le sens que vous venez de définir, c'est tout ce que je peux vous dire. Vous comprendrez si vous voulez.

De toute manière, compte tenu de l'heure tardive, je vais lever la séance, je ne fais pas voter le chapitre 1<sup>er</sup> parce que je pense qu'il y a des personnes qui ont envie d'intervenir sur d'autres articles de ce chapitre.

Je vous donne rendez-vous demain à 17 heures. Bonne soirée à tous.

—  
**(La séance est levée à 23 heures 55).**  
—



---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---

*imprimé sur papier 100% recyclé*

